

Plan Climat Air Energie Territorial De La Domitienne

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

septembre 2019



Entre Béton Et Nuages



SOMMAIRE

OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	5
OBJECTIF DU PCAET	5
Scénario retenu pour la Domitienne	5
La déclinaison stratégique du PCAET	6
ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES	6
Rapport de compatibilité	8
Prise en compte	12
Les autres plans et programmes	15
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	19
L'EAU	19
Hydrographie	23
Hydrogéologie	25
La qualité de l'eau	27
La gestion des eaux usées	30
La ressource en eau – l'alimentation en eau potable	31
L'impact du changement climatique sur l'hydrologie et la ressource en eau	32
LES RESSOURCES NATURELLES	35
Relief	35
Géologie	36
Les ressources minières	37
Occupation du Sol	39
La forêt	40
LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	42
Les protections environnementales	45
Les sites Natura 2000 pour évaluation d'incidences	51
Les milieux et la biodiversité	54
La trame verte et bleue locale	59
LE CONTEXTE SANITAIRE	62
La qualité de l'air	63
La qualité du sol	63
Les autres nuisances et pollutions	65
Les déchets	67
LES RISQUES MAJEURS	70
Le risque inondation et rupture de barrage	72
Le risque érosion et submersion marine	74
Le risque incendie	74
Le risque sismique	75
Les risques mouvements de terrain et « argiles »	76
Les risques technologiques	77
LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	78
Climat	78
Le changement climatique	78
Les énergies renouvelables	78

Les réseaux	78
LE PAYSAGE	79
SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	83
L'eau et les ressources naturelles	83
La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques	85
Les nuisances, la pollution et la santé publique	86
Les risques majeurs	88
La transition énergétique et les changements climatiques	89
Le paysage et le cadre de vie	92
Synthèse	95
EXPOSE DES MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN	98
DES ENJEUX TERRITORIAUX AUX OBJECTIFS NATIONAUX	98
DES OBJECTIFS NATIONAUX AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX	100
DES LEVIERS D' ACTIONS CIBLES	101
UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L' AMELIORATION CONTINUE	101
ANALYSE DE L' IMPACT ATTENDU DU PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS SUR LES OBJECTIFS TEPOS ET BAS CARBONE	103
SYNTHESE	108
EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES	110
ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	110
Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.	110
La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.	111
L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces	112
Les risques majeurs	113
Les nuisances et pollutions, la santé humaine	114
La transition énergétique et le changement climatique	115
LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES	116
Intégration paysagère des équipements ENR	116
Intégration patrimoniale des points de ventes (produits agricoles)	116
Palette végétale locale sans invasives ni allergènes	116
Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR	116
Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)	117
FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	117
INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX	119
DESCRIPTION DE LA METHODE	123
DESCRIPTION DE LA METHODE	123
Etat Initial de l'Environnement	123
Evaluation des incidences	123
Evaluation des incidences Natura 2000	124
Proposition de mesures et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU	124
BIBLIOGRAPHIE	125
Sources documentaires	125

Personnes ressources	126
DIFFICULTES RENCONTREES	126
LISTE DES ACRONYMES	127

ANNEXES ENVIRONNEMENTALES **129**

DEFINITIONS / PROTECTION DE L'EAU	129
GENERALITES ET REGLEMENTATIONS / LES NUISANCES	129
GRILLE D'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR AXE STRATEGIQUE	131

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123- 19 du code de l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les 1^{ères} étapes de l'élaboration du PCAET.

Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionné aux enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

OBJECTIF DU PCAET

La Domitienne a fixé des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et climatique. Pour les atteindre, elle a défini avec ses partenaires, un projet de territoire structuré en cinq axes déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels.

Cette stratégie dépasse les objectifs quantifiés (stratégie bas carbone, TEPOS et Air) puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques. Cela fait du PCAET un véritable projet de Développement Durable.

La définition des objectifs stratégiques s'est également appuyée sur la réalisation d'un Etat des lieux Cit'ergie qui a permis d'identifier des pistes de progrès par rapport aux actions déjà mise en œuvre. La poursuite de cette démarche Cit'ergie, label d'excellence européenne, sera l'occasion de structurer le suivi et l'évaluation du PCAET.

Scénario retenu pour la Domitienne

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2050
1	Emissions de GES	-40% soit -28% par rapport à 2014	-26% par rapport à 2015	-63 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-30% par rapport à 2015	- 70 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	x2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	X3 (de 11% en 2015 à 34% en 2030)	X 4,3
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-17%	

Sur les gaz à effet de serre, La Domitienne décline les objectifs nationaux à 2% près ce qui sur une prospective à 12 ans est inférieur aux marges d'incertitudes.

Sur les économies d'énergie, elle dépasse les ambitions nationales à horizon 2030 (-30%).

Sur les ENR, elle est conforme aux ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR et permettra de couvrir 34% des consommations. Ainsi **le territoire de La Domitienne vise le niveau Territoire à énergie positive dès 2045.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

La déclinaison stratégique du PCAET

La stratégie s'articule autour de **5 axes** (objectif auquel la politique contribue au niveau territorial et/ou sectoriel) déclinés en **14 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **33 objectifs opérationnels** (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

AXE 1. La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

1.1. Maitriser l'extension urbaine tout en développant l'attractivité des centres-bourgs

1.1.1. Accompagner la maîtrise de l'étalement urbain

1.1.2. Encourager l'attractivité des centres-bourgs

1.1.3. Réaliser des zones d'activités intégrant les principes du développement durable

1.2. Réduire l'impact des déplacements grâce au développement d'une offre complète et coordonnée de solutions alternatives

1.2.1. Se doter d'une stratégie globale pour la mobilité alternative

1.2.2. Développer les déplacements doux

1.2.3. Développer les nouveaux services à la mobilité

1.2.4. Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative

AXE 2. Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

2.1. Anticiper les risques inondations, submersion, érosion du trait de côte

2.1.1. Etudier et gérer le risque submersion et érosion du trait de côte

2.1.2. Limiter et gérer le risque inondation

2.2. Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité

2.2.1. Mettre en œuvre les objectifs des SAGE en matière de préservation de la ressource en eau

2.2.2. Accompagner la réduction de l'emploi d'intrants chimiques et la gestion économe de l'eau en agriculture et dans les espaces verts

2.2.3. Economiser la ressource en eau potable

2.3. Préserver la biodiversité, les espaces naturels et agricoles

2.3.1. Protéger les espaces agricoles, accompagner leur adaptation aux nouvelles conditions climatiques

2.3.2. Agir pour la préservation des espaces naturels remarquables et la trame verte et bleue

2.4. Anticiper et limiter les risques sanitaires liés à l'augmentation de la température

2.4.1. Réduire les risques liés aux fortes chaleurs

2.4.2. Lutter contre les maladies à vecteur et les espèces allergènes

AXE 3. La Domitienne, territoire à énergie positive

3.1. Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public

3.1.1. Rénover et optimiser l'éclairage public

3.1.2. Généraliser, la construction et la rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner leurs usages

3.1.3. Massifier la rénovation énergétique et la construction performante dans le résidentiel

3.1.4. Lutter contre la précarité énergétique

3.2. Développer les énergies renouvelables dans un cadre choisi et maîtrisé

3.2.1. Planifier le développement concerté des énergies renouvelables

3.2.2. Mobiliser et accompagner les citoyens et les acteurs privés

AXE 4. Un territoire de consommation et production bas carbone

4.1. Réduire la production de déchets

4.1.1. Réduire les déchets à la source par la prévention (non-achat, consommation de produits durables, réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire)

4.1.2. Améliorer le recyclage et la valorisation

4.2. Développer les circuits courts alimentaires et l'alimentation économe en carbone

4.2.1. Intégrer plus de produits locaux bios et moins carbonés dans la restauration collective

4.2.2. Soutenir la filière locale de production et de distribution

4.3. Inciter au développement économique durable

4.3.1. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des entreprises du territoire et encourager le développement de l'économie verte

4.3.2. Favoriser un tourisme durable

AXE 5. Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

5.1. Promouvoir les enjeux climat-air-énergie, le PCAET et la démarche Cit'ergie

5.1.1. Communiquer et sensibiliser le grand public

5.1.2. Sensibiliser les élus et les agents

5.2. Piloter la stratégie PCAET et Cit'ergie

5.2.1. Mettre en place une gouvernance partagée et transversale

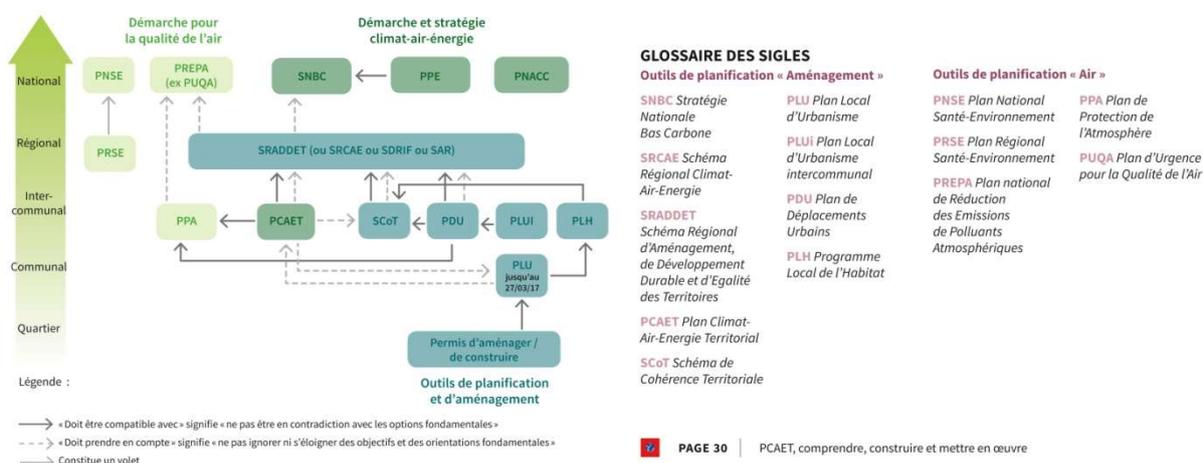
5.2.2. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et de mobilisation

5.3. Mettre les enjeux énergie climat au cœur des décisions et du fonctionnement de La Domitienne

5.3.1. Intégrer les enjeux climat air énergie de manière transversale dans toutes les politiques de La Domitienne

5.3.2. Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité interne

ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES



Les rapports normatifs applicables entre plans et programmes revêtent une certaine complexité. Ils expriment le degré d'autorité de la norme supérieure sur la norme inférieure. Le législateur s'est ainsi doté de toute une palette d'exigences graduelles, allant de la « conformité » à la « prise en compte » en passant par la « compatibilité » ou la « cohérence ».

Il n'y a pas de rapport de conformité dans le cas des PCAET.

Compatibilité :

La compatibilité d'une norme avec une autre norme signifie usuellement qu'elle doit la respecter dans la mesure où elle ne doit pas la remettre en cause. Autrement dit, la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses notions fondamentales.

La compatibilité équivaut à une obligation de non-contrariété : ce rapport prohibe la méconnaissance de la norme supérieure tout en ménageant une marge de manœuvre pour sa mise en œuvre.

Prise en compte :

Le rapport de prise en compte est à peine plus souple que celui de compatibilité. Prendre en compte ou tenir compte d'une norme supérieure signifie que la norme inférieure ne doit pas, en principe s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf pour des motifs déterminés et dans la mesure où ces motifs le justifient.

Les documents et données de références :

Certains documents, plans et programmes ne s'impose pas au PCAET au travers du lien de compatibilité ou de prise en compte. Néanmoins, ces données constituent des éléments de connaissances importants et doivent être intégrés dans la réflexion préalable à la décision. Leur ignorance manifeste peut entraîner l'illégalité du document par « erreur manifeste d'appréciation ».

Rapport de compatibilité

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Portée juridique

A noter que le SRADDET Occitanie 2040 est en cours d'élaboration. Il remplacera le SRADDT et intégrera d'autres schémas régionaux tels que le SRCAE, le SRCE, le SRI, le SRIT et le PRPGD. Le PCAET devrait être compatible avec le SRADDET Occitanie. A défaut d'un SRADDET finalisé, le PCAET de la communauté de communes La Domitienne devra prendre en compte la SNBC.

Est donc présentée ici la version actuellement en vigueur de l'ancien Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de l'ex région Languedoc-Roussillon.

SRADDT ex-Languedoc-Roussillon

Adopté par le conseil Régional en septembre 2009, le SRADDT Languedoc Roussillon indique que les enjeux clés pour l'avenir du Languedoc-Roussillon résident dans le croisement des controverses suivantes :

- ⇒ Comment concilier attractivité et préservation de la biodiversité ?
- ⇒ Comment concilier croissance économique et développement social ?
- ⇒ Comment concilier cohésion des territoires et compétitivité de la région ?

Pour répondre à ces enjeux et aux incertitudes du futur, la Région se donne trois paris d'avenir :

- ⇒ Le pari de l'accueil démographique ;
- ⇒ Le pari de la mobilité ;
- ⇒ Le pari de l'ouverture.

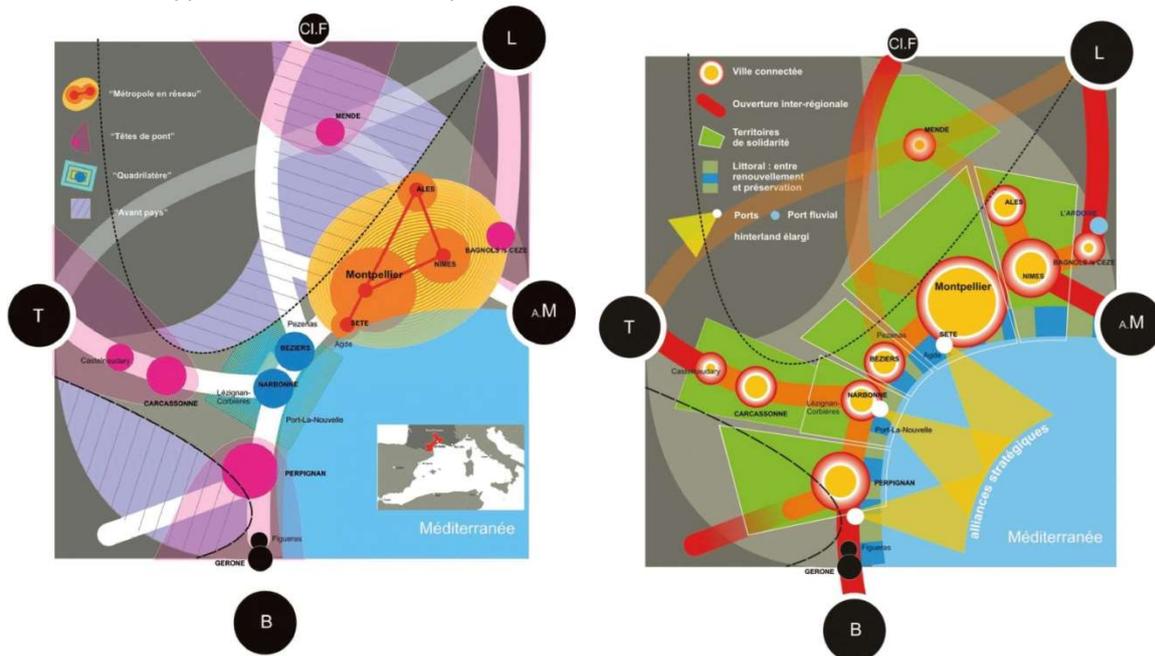
Le SRADDT propose une vision prospective à l'horizon 2030 avec pour objectifs de :

- ⇒ Construire l'aménagement du territoire de demain, grâce à la mise en cohérence des différentes politiques publiques pour assurer la qualité, l'attractivité et la cohésion du territoire ;

- ⇒ S'inscrire dans le processus de décentralisation, en donnant toute sa consistance au rôle de chef de file de la Région, en matière d'aménagement du territoire ;
- ⇒ Positionner la région à l'échelle européenne et méditerranéenne, dans un contexte de montée en puissance de l'Europe des Régions et d'intensification des échanges méditerranéens.

Le territoire de la Domitienne est situé dans la zone Le quadrilatère : pôle de convergences au cœur du Languedoc-Roussillon définie dans la dynamique régionale :

- ⇒ Développer des liens avec les territoires voisins et avec l'ensemble régional ;
- ⇒ Développer des liens et des complémentarités au sein du territoire ;
- ⇒ Développer des liens et des complémentarités entre les villes et les territoires ruraux.



A défaut d'un SRADET finalisé le PCAET du territoire de La Domitienne doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone.

SRADDET Occitanie

Le SRADDET en cours de validation propose des règles portant sur deux axes :

- ⇒ La région équilibrée
 - Des solutions de mobilités pour tous : Pôles d'Echanges Multimodaux stratégiques, réseaux de transport collectif, service de mobilité.
 - Des services disponibles sur tous les territoires : vitalité des territoires, logistique du dernier kilomètre.
 - Des logements adaptés aux différentes populations.
 - Un rééquilibrage du développement régional : rééquilibrage régional, équilibre habitat – activités.
 - Des coopérations territoriales renforcées.
- ⇒ La région de la résilience
 - Un développement respectueux de nos biens communs : foncier, qualité urbaine, transition économique, agriculture, continuités écologiques, Evitement/Réduction/Compensation, Milieux aquatiques et espaces littoraux / gestion de l'eau.
 - La première région à énergie positive : consommation énergétique, énergie renouvelable, logistique.
 - Un aménagement adapté aux risques existants et à venir.
 - Un littoral vitrine de la résilience : gestion intégrées littorale et mer, recomposition spatiale, économie bleue et développement durable.
 - Des déchets aux ressources : économie circulaire, prévention et gestion des déchets, prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET s'organise en 4 défis déclinés, chacun, en plusieurs objectifs généraux et thématiques :

- ⇒ Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement
 - Favoriser le développement et la promotion sociale : Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers / Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation / Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale.
 - Concilier développement et l'excellence environnementale : Tendre vers zéro artificialisation nette à l'échelle régionale / Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs / Prendre en compte les impacts de l'aménagement sur la santé des populations.
 - Devenir une Région à Energie Positive : Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la Stratégie « Région à Energie POSitive »/ Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personne et de marchandises d'ici 2040 (REPOS) / Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs REPOS.
- ⇒ Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires
 - Construire une région équilibrée pour ses territoires : Rééquilibrer le développement régional / Renforcer les solidarités territoriales / Favoriser les relations et les échanges d'échelle régionale.
 - Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales : Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et un accès aux ressources extérieures / Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains / Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne.
 - Partager et gérer ensemble les biens communs : Du déchet à la ressource à l'horizon 2040 : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables / Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à horizon 2040 / Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.
- ⇒ Le défi du rayonnement régional au service de tous
 - Renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous : Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur / Valoriser l'ouverture touristique et économique de tous les territoires / Consolider les relations interrégionales.

- Faire de l'espace méditerranéen un exemple de développement vertueux : Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes et transfrontalières de la Région Occitanie / Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité / Faire du Littoral une vitrine de la résilience.
 - Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique : Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique / Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique / Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région.
- ⇒ Défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

L'ensemble des thématiques environnementales identifiées dans les objectifs du futur SRADDET (hors énergie et atténuation / adaptation au changement climatique) ont été traitées au sein du PCAET à l'échelle des enjeux de son territoire : mobilité (transport en commun, logistique, ...), aménagement du territoire (logement, accès aux services, maîtrise de l'urbanisation, développement du littoral, ...), prise en compte des risques, gestion des déchets, trame verte et bleue.

Concernant les règles du futur SRADDET, le PCAET mène une politique en matière de développement de la mobilité (offre complète et solutions alternatives), de mixité fonctionnelle (attractivité des bourgs) et de transition économique (développement économique durable), de qualité urbaine (maîtrise de l'étalement urbain, prévenir les effets des fortes chaleurs) d'agriculture (préservation de espaces agricoles, développer les circuits courts alimentaires), de continuités écologiques (préservation de la biodiversité, les espaces naturels et agricoles), de gestion de l'eau (préservation de la ressource en qualité et quantité), de risques (anticiper les inondations, submersions et érosions du trait de côte), de gestion des déchets (réduire la production de déchets).

Il faut noter que les objectifs nationaux globaux (ainsi que les objectifs régionaux) ont servi de cadre à l'élaboration de la stratégie avec des ajustements au contexte local nécessaires. La stratégie REPOS constitue le volet énergie du SRADDET, qui ambitionne d'être territoire à énergie positive à 2050. L'objectif fixé pour la Domitienne est TEPOS d'ici 2045, ce qui est donc plus que compatible avec le futur SRADDET.

Le PCAET est ainsi compatible avec les règles du futur SRADDET et prend bien en compte ses objectifs.

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Portée juridique

Le schéma Régional Climat Air Energie est créé par la loi Grenelle II et a pour but d'organiser la cohérence territoriale régionale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie et définir les grandes lignes d'actions.

Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE. Celui-ci sera inclus dans le SRADDET en cours de définition, la compatibilité sera donc reportée sur le SRADDET comme vu précédemment.

SRCAE ex-Languedoc Roussillon

Ce schéma a été approuvé par arrêté préfectoral en avril 2013 pour l'ex-région Languedoc-Roussillon.

Le SRCAE définit 12 orientations, pour l'horizon 2020 et 2050, issues de l'état des lieux et des scénarii élaborés dans son rapport et celui du Plan Climat de la Région et issues de la concertation régionale :

- ⇒ Préserver les **ressources et milieux naturels** dans un contexte d'évolution climatique ;
- ⇒ Promouvoir un **urbanisme durable** intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air ;
- ⇒ Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le **transport de personne** ;
- ⇒ Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le **transport de marchandise** ;
- ⇒ Adapter les **bâtiments** aux enjeux énergétiques et climatiques de demain ;
- ⇒ Développer les **énergies renouvelables** en tenant compte de l'environnement et des territoires ;
- ⇒ La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la **compétitivité des entreprises et des territoires** ;
- ⇒ Préserver la **santé** de la population et lutter contre la **précarité énergétique** ;
- ⇒ Favoriser la **mobilisation citoyenne** face aux enjeux énergétiques, climatique et de qualité de l'air ;
- ⇒ Vers une **exemplarité** de l'Etat et des collectivités territoriales ;

- ⇒ Développer la **recherche et l'innovation** dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ;
- ⇒ Animer, communiquer et informer pour une **prise de conscience** collective et partagée.

Ces orientations doivent permettre d'atteindre les objectifs retenus dans le SRCAE, à savoir :

- ⇒ Réduire les consommations d'énergie de 9% par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 (ce qui correspond à un retour au niveau de consommations de 2005) et de 44% à l'horizon 2050 ;
- ⇒ Assurer une production d'énergies renouvelables représentant 32% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 et 71% à l'horizon 2050 ;
- ⇒ Réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'environ 34% en 2020 et 64% en 2050 par habitant ;
- ⇒ Réduire les émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2020 de 44% pour les oxydes d'azote (NOx), de 24% pour les particules (PM2.5), de 75% pour le benzène, de 31% pour les composés organiques volatils par habitant ;
- ⇒ Définir une stratégie d'adaptation aux effets attendus du changement climatique.

Les enjeux du PCAET sont les mêmes que ceux exprimés dans le SRCAE. La loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte datant de 2015 et donc arrivée après l'approbation du SRCAE de l'ex Région Languedoc-Roussillon (2013), a renforcé la prise en compte de thématique climat-air-énergie sur les territoires. S'appliquant au PCAET, ces objectifs renforcés vont plus loin et rendent plus efficace (mise en œuvre d'actions) la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET du territoire de La Domitienne est donc compatible avec les objectifs du SRCAE et va même plus loin.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PCAET doit être compatible avec le PPA quand il existe. Or aucune commune du territoire de la communauté de communes la Domitienne n'est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

Prise en compte

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone décline les mesures et les leviers pour réussir la mise en œuvre d'une nouvelle économie verte nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

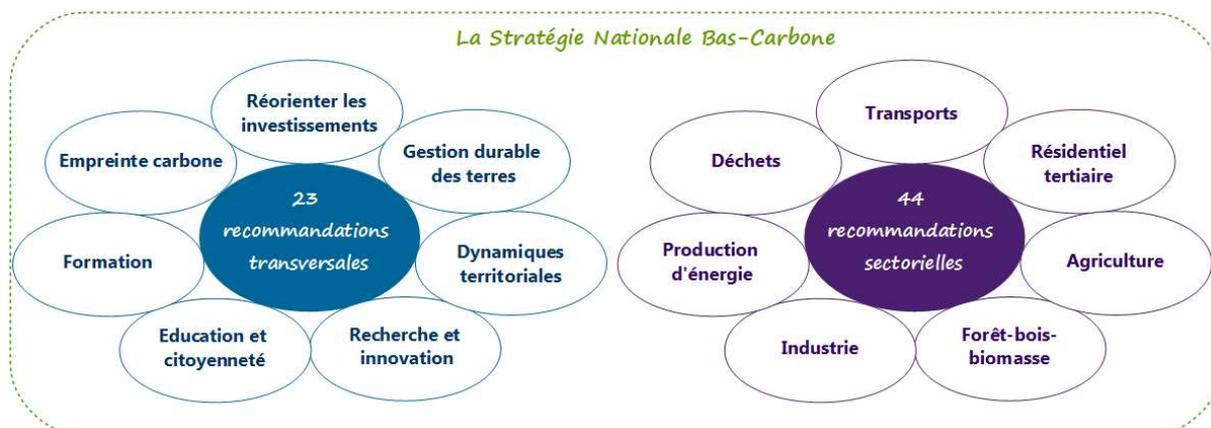
La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- ⇒ à court/moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2013),
- ⇒ à long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle, soit -73% par rapport à 2013).

La SNBC comprend 67 recommandations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux et des points de vigilance concernant des objectifs environnementaux, économiques, technologiques et sociaux ou des effets antagonistes pouvant influencer la mise en œuvre des recommandations de la stratégie.

Ces objectifs seront ancrés dans les territoires grâce aux territoires à énergie positive pour la croissance verte, aux schémas régionaux climat air énergie et aux plans climat air énergie territoriaux.



Les enjeux du PCAET étudié dans les diagnostics « climat-air-énergie » du plan se sont basés sur les orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone, permettant leur déclinaison dans la stratégie Climat du PCAET.

La Stratégie Nationale Bas Carbone a donc bien été prise en compte dans le PCAET du territoire de la Domitienne.

SCOT

Le SCOT du Biterrois a été approuvé par délibération du conseil syndical du 27 juin 2013. Il est aujourd'hui en cours de révision (lancée en 2014 et à l'étape de la rédaction du DOO en 2018 pour une approbation prévue en 2019).

Les indications ci-dessous sont tirées du SCOT en vigueur, mais les études en cours de mise à jour sont utilisées pour alimenter l'EIE de l'évaluation environnementale stratégique.

Dix enjeux du territoire sont dégagés :

- ⇒ Faire face aux défis de la croissance démographique,
- ⇒ Définir une nouvelle attractivité économique,
- ⇒ Faire évoluer l'offre et la demande touristique,
- ⇒ Anticiper les évolutions de l'agriculture et de ses espaces,
- ⇒ Mettre en place une offre d'habitat diversifiée,
- ⇒ Maîtriser l'étalement urbain,
- ⇒ Organiser la répartition des fonctions du territoire,
- ⇒ Concevoir un système de déplacements efficient,
- ⇒ Améliorer la qualité du cadre de vie,
- ⇒ Protéger et valoriser l'environnement naturel.

Le PADD formule le projet politique autour d'un scénario, à l'horizon 2025, avec 6 défis visant à :

- ⇒ Construire un nouveau fonctionnement touristique,
- ⇒ Conforter et diversifier l'économie du territoire ainsi que son armature commerciale,
- ⇒ Cultiver l'attractivité du territoire par le développement d'un urbanisme durable et la qualité de vie au quotidien,
- ⇒ Structurer le territoire autour de ses centralités,
- ⇒ Affirmer un projet de développement cohérent sur l'ensemble du littoral,
- ⇒ Préserver la qualité environnementale du territoire.

Le DOG s'articule autour de 6 axes, sont détaillées les orientations se rapportant au volet environnemental :

- ⇒ Préserver le socle environnemental du territoire,
- ⇒ Urbaniser sans s'étaler,
- ⇒ Habiter, relier, vivre au quotidien,
- ⇒ Renforcer l'attractivité économique du territoire,
- ⇒ Développer un urbanisme durable et de projet,
- ⇒ Accompagner la mise en œuvre et le suivi du SCOT.

Enjeux et axes environnementaux du SCOT :

- ⇒ Qualité environnementale de l'urbanisme.
- ⇒ Préservation de la qualité du paysage (vallée du Libron, ripisylve, vignoble).
- ⇒ Valorisation des continuités écologiques (ripisylves, bassin d'alimentation de captage, vignoble).
- ⇒ Gestion durable et économe de la ressource en eau.
- ⇒ Limitation de l'impact de la présence humaine (mitage, déchets, risques).

La révision du SCOT n'étant pas abouti à ce jour, le PCAET n'a pas pu prendre en compte ses orientations pour le territoire La Domitienne. Les premiers éléments de diagnostic du SCOT, en cours de révision sur le territoire du Biterrois incluant le territoire de la Domitienne, ont été directement utilisés pour l'élaboration de l'Etat initial de l'Environnement du PCAET. **Ainsi les nouveaux enjeux du SCOT y ont été retranscrits anticipant une prise en compte de la prochaine version du SCOT du Biterrois.**

Enjeux du climat territorial :

- ⇒ Modérer les déplacements / les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- ⇒ Gestion économe de la ressource en eau,
- ⇒ Projet urbain qualitatif (réduction des consommations d'énergies liées à l'habitat, mixité et formes urbaines, nature en ville),
- ⇒ Maîtrise des effets du changement climatique (espèces invasives, risques majeurs).
- ⇒ Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétiques) / économiser / transition énergétique.
- ⇒ Réduire les émissions de GES / compenser.
- ⇒ Développer la production d'énergies renouvelables.
- ⇒ Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.
- ⇒ Adaptation des territoires.

Enjeux du changement climatique :

A l'échelle du document d'urbanisme, la prise en compte de ce changement climatique passe par l'analyse des différentes thématiques présentant un enjeu vis-à-vis de cette évolution :

- ⇒ les risques naturels : risque d'intensification des phénomènes (force, fréquence), vulnérabilité de la clientèle touristique,
- ⇒ la gestion de l'eau : variation de la disponibilité de la ressource, dégradation de la qualité de l'eau nécessitant plus de traitement,
- ⇒ la biodiversité et les trames vertes et bleues : limitation du potentiel adaptatif par des pressions humaines, assurer les continuités écologiques,
- ⇒ l'énergie : augmentation des besoins en été, diminution en hiver, gestion du nucléaire et de l'hydraulique (ressource en eau),
- ⇒ la santé : canicule, îlot de chaleur, allergies, dégradation de la qualité de l'eau, qualité de l'air,
- ⇒ l'économie communale : agricole et forestière notamment, impact sur le tourisme et l'usage loisir de l'eau.

Enjeux du développement durable :

- ⇒ La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- ⇒ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ⇒ La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ⇒ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ⇒ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les autres plans et programmes

Sont rappelés ci-après les orientations des principaux autres plans et programmes s'appliquant sur tout ou partie du territoire et leur articulation avec le PCAET du territoire La Domitienne.

Ces autres plans et programmes ont été utilisés dans l'Etat Initial de l'Environnement comme source de données et indicateurs de tendance d'évolution sur le territoire en ce qui concerne leur domaine d'action. Leurs enjeux ont donc été intégrés à la démarche de diagnostic environnemental.

Ces autres plans et programmes ont également souvent un rapport de compatibilité ou de prise en compte avec le SCOT (en cours d'élaboration, et source de données principale de l'Etat Initial de l'Environnement du PCAET), ce qui assure indirectement une cohérence du PCAET avec ces plans et programmes.

Politique de gestion de l'eau

SDAGE Rhône Méditerranée

- S'adapter aux effets du changement climatique,
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement,
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides,
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

SAGE Basse Vallée de l'Aude

- Atteindre la gestion équilibrée et organiser le partage de la ressource.
- Garantir le bon état des eaux.
- Gérer durablement les milieux aquatiques, les zones humides et leur espace de fonctionnement.
- Optimiser et rationaliser les compétences dans le domaine de l'eau.

SAGE Orb et Libron

- Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages.
- Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale.
- Gestion du risque inondation.
- Milieu marin et risque liés au littoral.
- Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.
- Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique.

SAGE Nappe Astienne

- Atteindre et maintenir l'équilibre quantitatif de la nappe astienne par une gestion concertée de la ressource
- Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la gestion de l'eau
- Maintenir un état chimique de la nappe astienne compatible avec ses usages et notamment l'usage d'alimentation en eau potable.
- Préserver l'équilibre de l'ensemble des ressources du territoire, instaurer une gestion intégrée et globale par une coordination inter-SAGE
- Assurer une gestion plus fine et pertinente de la ressource en améliorant la connaissance de la nappe astienne et du territoire

Dans l'axe 2 « un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques », figure une orientation pour préserver la ressource en eau en qualité et en quantité, qui préconise de mettre en œuvre les objectifs des SAGE.

La politique de déplacement de l'axe 1 (limiter les déplacements motorisés, favoriser les déplacements doux) participe à éviter les pollutions accidentelles ou chroniques de la ressource en eau (hydrocarbure, lessivage de route, ...).

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à maintenir une activité source de pression identifiée (qualitative et quantitative) sur la ressource en eau. Il faut cependant prendre en compte le fait des bénéfices autres de cette activité sur l'économie locale (activité principale sur le territoire), les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques. De plus, le PCAET oriente cette activité vers une pratique plus respectueuse de l'environnement : Préservation de la ressource en eau (moins d'intrants), dans l'axe 2 et surtout dans l'axe 4 « un territoire de consommation et production bas carbone » avec un souhait de développer les circuits courts de proximité et la mobilisation des agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone et qui indirectement participe à la protection de la ressource en eau (démarches bio, ...).

Voir ci-après pour la cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (SRCE) et la gestion du risque inondation (PGRI/SLGRI).

Le PCAET est donc cohérent avec la politique locale de gestion des eaux (SDAGE et SAGE).

Politique de gestion du risque inondation

PGRI / SLGRI Rhône Méditerranée

- Le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation.
- La gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
- L'amélioration de la résilience des territoires exposés.
- L'organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation.
- Le développement et le partage de la connaissance.

L'axe 1 du PCAET « un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements » tend vers une limitation de l'imperméabilisation du territoire : Protéger les espaces naturels et agricole en limitant l'étalement urbain.

L'axe 2 un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques participe à la gestion du risque inondation avec ses orientations stratégiques : préserver les espaces naturels et agricoles (sols perméables), protéger les populations face aux fortes chaleurs (végétalisation donc perméabilisation des sols urbains), et la première orientation spécifique à la réduction des risques naturels.

Le PCAET est donc cohérent avec la stratégie de gestion des risques inondation (PGRI et SGLRI).

Politique de gestion de la biodiversité

SRCE ex Languedoc-Roussillon

- Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques.
- Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement.

- Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques.
- Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques.
- Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides,
- Des milieux littoraux uniques et vulnérables.

La trame verte est bleue est intégrée à la Stratégie Climat du territoire dans l'axe 2 « un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques » : Préservation des sols agricoles et naturels, végétalisation des villages (nature en ville).

Dans l'axe 2 « un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques » il est proposé d'installer des abris à chauves-souris dans le vignoble pour réduire l'emploi d'insecticides.

Le PCAET est donc cohérent avec le SRCE de l'ex Région Languedoc-Roussillon.

Politique de santé

PRSE Occitanie (3°)

- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens.
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Dans l'axe 1 « un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements », il est développé des orientations en faveur d'une politique de déplacement doux (favorable à la santé) et de limitation des déplacements motorisés (source de polluants atmosphériques). La limitation des déplacements motorisés (professionnel, touristique, agricole) trouve un écho dans l'axe 4 « un territoire de consommation et production bas carbone » (circuits courts, réduction des déchets, tourisme durable, développement économique durable).

Dans ce même axe 2 la végétalisation des centre-bourgs participe à la gestion des îlots de chaleur et donc au confort et à la santé des personnes les plus fragiles.

De façon indirecte, l'axe 3 « un territoire à énergie positive » préconise la rénovation énergétique des logements et de nouvelles manières de construire qui pourra éventuellement apporter une meilleure qualité sanitaire des logements ou du bâti construit. Ce même constat s'applique à la rénovation du patrimoine bâti public.

Le PCAET est donc cohérent avec le PRSE Occitanie.

Politique de gestion des déchets

Synthèse des différents plans de gestion des déchets locaux

- Prévention quantitative et qualitative des déchets.
- Optimiser la collecte et le traitement.
- Privilégier la valorisation, le recyclage, le réemploi.

Une orientation stratégique complète porte sur la réduction des déchets à la source par la prévention et l'amélioration du recyclage et la valorisation dans l'axe 4 « un territoire de consommation et de production bas carbone ».

Le PCAET est donc cohérent avec les politiques locales de gestion des déchets.

Autres documents

Schéma Régional de Biomasse

Ce schéma n'existe pas encore sur l'Occitanie. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'élaboration par la présidente de la Région en date du 8 février 2018.

Les documents d'urbanismes des communes du territoire

L'ensemble des communes du territoire de La Domitienne est doté d'un PLU relativement récent, sauf Vendres qui est en cours d'élaboration (POS caduque).

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Nota : Une liste des acronymes est présente dans le chapitre sur la description de la méthode.

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE), qui correspond au diagnostic de l'EES, doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également mettre en lumière les sensibilités environnementales. Pour la réalisation de ce diagnostic, des éléments présents dans d'autres plans et programmes avec lesquels le PCAET s'articule seront repris.

L'EAU

SDAGE, SAGE, etc

Portée juridique

Le **SDAGE** est le document de planification de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin. Il s'applique à travers des documents, de décision et programmes définis dans la réglementation. Il ne crée pas de droit ni de procédure, il s'appuie sur la réglementation existante pour orienter les activités ou les aménagements ayant un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Au regard du rapport de compatibilité, par ses orientations, ses objectifs et ses dispositions, le SDAGE contribue à l'intégration des principes et exigences de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (art. L211-1 CE) et de la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicoles (art. L.430-1 CE) dans les diverses politiques sectorielle, que sous-tend la directive cadre sur l'eau, notamment avec l'examen des prévisions à long terme de l'offre et de la demande en eau, la construction d'un scénario d'évolution et la prise en compte de l'environnement dans ses différents compartiments.

Mis en place par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les **SAGE** ont pour vocation de fixer les objectifs généraux d'utilisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

SDAGE Rhône Méditerranée

Le territoire est concerné par le **Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2016-2021** et son programme de mesure ont été adoptés le 21 décembre 2015. Cette nouvelle version du SDAGE a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2016-2021 sont :

- S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;

- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

SAGE Basse vallée de l'Aude

Le périmètre du SAGE a été validé par Arrêté du 17 avril 2001. La SAGE a été validé par arrêté du 15 novembre 2007 et a fait l'objet d'une révision approuvée par arrêté le 23 mai 2017 intégrant un nouveau PAGD et une évaluation environnementale.

Le SAGE est porté par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières.

Les deux éléments majeurs sur ce périmètre sont :

- La configuration de la partie aval du fleuve qui domine la plaine.
- La densité de la population (importantes zones urbaines, afflux de la population saisonnière sur le littoral).

Les enjeux du SAGE sont :

- Privilégier l'appel aux ressources locales et encadrer la dépendance aux ressources extérieures (dépendance forte de la Vallée de l'Orb pour alimentation en eau potable du littoral)
- Organiser une gestion collective plus rigoureuse notamment au travers de la gestion des réseaux hydrauliques artificiels et naturels
- Fixer des objectifs de gestion patrimoniale des zones humides et des rivières
- Intégrer la gestion des zones côtières littorales et lagunaires dans les objectifs de bon état des eaux
- Intégrer dans l'aménagement du territoire la prévention des risques d'inondation fluviale et marine

Le PAGD distribue les 5 enjeux en quatre chapitres thématiques :

- Atteindre la gestion équilibrée et organiser le partage de la ressource.
- Garantir le bon état des eaux.
- Gérer durablement les milieux aquatiques, les zones humides et leur espace de fonctionnement.
- Optimiser et rationaliser les compétences dans le domaine de l'eau.

SAGE Orb et Libron

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) est en charge du SAGE validé par la CLE le 15 décembre 2016.

Les enjeux du SAGE sont :

- Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages.
- Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale.
- Gestion du risque inondation.
- Milieu marin et risque liés au littoral.
- Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.
- Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique.

La stratégie du SAGE est définie et structurée par 5 orientations stratégiques majeures :

- Partager l'eau dans le respect des volumes prélevables et du bon état des milieux aquatiques.
- Préserver la qualité des eaux captées pour l'AEP, en particulier via la maîtrise de l'occupation des sols.
- Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale et des zones humides à l'échelle du bassin en synergie avec les autres thématiques.

- Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire.
- Favoriser le soutien des politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques notamment en valorisant les retombées socioéconomiques liées à l'eau.

A ces 5 orientations majeures viennent s'ajouter des axes de travail complémentaires :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes souterraines, zones humides), notamment en réduisant les pollutions toxiques ; consolider la connaissance et la protection du réseau de zones humides.
- Poursuivre la gestion du risque inondation.
- Contribuer à la préservation du milieu marin et à la gestion des risques liés au littoral.

Plusieurs contrats de rivière se sont succédés dans le cadre du SAGE Orb-Libron :

- ⇒ Contrat de milieu Orb et Jaur (1996-2002), porté par le Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb.
- ⇒ Contrat de milieu Orb 2^e contrat (2006-2010), porté par le SMVOL
 - Qualité des eaux
 - Inondations
 - Ressource en eau
 - Restauration morphoécologique des cours d'eau
- ⇒ Contrat de milieu Orb et Libron (2011-2016), porté par le SMVOL
 - Amélioration et préservation de la qualité des eaux
 - Optimisation de la gestion quantitative de la ressource
 - Fonctionnement morphoécologique des cours d'eau et patrimoine biologique
 - Gestion du risque inondation

SAGE Nappe Astienne

Le périmètre du SAGE a été validé par arrêté du 10 septembre 2008. La validation du projet de SAGE a eu lieu le 17 novembre 2016. La mise en œuvre du SAGE est prévue pour 2018-2019.

Le SAGE est porté par le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

La nappe astienne est une nappe profonde d'une qualité exceptionnelle mais fragile. Sa gestion quantitative a été déclarée prioritaire dans le SDAGE pour un retour à l'équilibre. Elle subit par ailleurs des pressions qualitatives avec localement des fortes teneurs en chlorure et en nitrate. De nombreuses actions ont été mises en œuvre au travers des premiers contrats de nappe et des programmes d'actions pluriannuels qui ont suivis. Leurs bilans sont satisfaisants mais restent insuffisants au regard des enjeux et de l'obligation de résultat fixée par la DCE.

Quatre principes fondamentaux sont énoncés en tant que fil directeur des modalités de gestion de la nappe à définir :

- Préserver la qualité des eaux de la nappe pour alimentation en eau potable. L'intégralité du périmètre est ici concernée, avec une priorité à la protection des zones de vulnérabilité identifiées.
- Sectoriser la gestion de la nappe, prioriser et rationaliser les usages. Cette sectorisation repose sur les unités de gestion définies dans l'étude de détermination des volumes prélevables.
- Partager la ressource de manière équitable et solidaire. Le partage équitable correspond à un partage juste en tenant compte des situations passées et actuelles, des intérêts socioéconomiques et des efforts fournis par chacun pour préserver la ressource.
- Gérer la nappe sur le long terme et en toute transparence (anticipation des effets du changement climatique et sur l'évolution de la nappe, responsabilisation des usagers...).

Ces grands principes ont guidé la formulation des principaux enjeux et objectifs généraux du SAGE. Quatre enjeux ont été retenus dans le PAGD, se déclinant en 14 objectifs généraux :

- Atteindre et maintenir l'équilibre quantitatif de la nappe astienne par une gestion concertée de la ressource
- Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la gestion de l'eau
- Maintenir un état chimique de la nappe astienne compatible avec ses usages et notamment l'usage d'alimentation en eau potable.
- Préserver l'équilibre de l'ensemble des ressources du territoire, instaurer une gestion intégrée et globale par une coordination inter-SAGE
- Assurer une gestion plus fine et pertinente de la ressource en améliorant la connaissance de la nappe astienne et du territoire

La démarche « Aqua 2020 »

Engagée en 2005 cette démarche régionale vise à identifier les défis de l'eau sur le territoire et les actions à mettre en œuvre pour garantir aux habitants l'accès à une ressource en eau suffisante, tout en préservant la qualité des milieux aquatiques.

Des constats ont été faits :

- Face à la dégradation des milieux aquatiques locaux une modification des pratiques s'impose (pression quantitative sur les nappes et cours d'eau par augmentation des prélèvements).
- L'impact de la croissance démographique sur l'augmentation des besoins en eau potable.
- Les besoins agricoles pourraient diminuer d'ici 15 ans (baisse des surfaces irriguées et amélioration des techniques d'irrigation).

La démarche « Aqua 2020 » a permis de définir des orientations générales formalisées dans une charte de gestion durable des ressources en eau (signée par la région et les 5 départements).

Cette charte engage les signataires à :

- Développer les démarches globales de gestion de l'eau intégrant tous les usages et favorisant les solidarités entre territoires.
- Prendre en compte les enjeux de gestion de l'eau dans l'aménagement des territoires.
- Préserver durablement les ressources et les milieux aquatiques.
- Promouvoir les économies d'eau et la maîtrise de la demande, optimiser la gestion actuelle des ressources prélevées.
- Développer et mutualiser les connaissances.
- Accroître la sécurisation des approvisionnements face aux aléas techniques ou naturels.
- Évaluer les options de gestion et d'investissement au regard des critères du développement durable.
- Conduire une politique pérenne et coordonnée de gestion durable des ressources et des milieux.

Enjeux de la gestion de l'eau :

- ⇒ Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides.
- ⇒ Améliorer la gestion quantitative / éviter le gaspillage / économie d'eau / sécuriser la ressource (quantité, qualité).
- ⇒ Préservation du milieu marin et à la gestion des risques liés au littoral
- ⇒ Articulation avec les risques inondation (PGRI).
- ⇒ Adaptation aux changements climatiques.
- ⇒ Maîtrise des fertilisants azotés.
- ⇒ Gestion adaptée des terres agricoles, en vue de limiter les fuites de nitrates à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation de la qualité des eaux souterraines et des eaux douces superficielles spécifiques à la zone vulnérable régionale.
- ⇒ Réduire les pollutions (agriculture, assainissement...).

Hydrographie

Sources : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, SIE Agence Rhône-Méditerranée, Banque hydro, SCOT 2013 et études de 2017.

L'Orb (masse d'eau rivière CO_17_12)

- ⇒ Second fleuve du département, 1500 km² de bassin versant, 136 km de cours.
- ⇒ Source : bord méridionale du Massif Central / exutoire dans la mer à Valras-Plage.
- ⇒ Régime hydraulique très contrasté.
- ⇒ Ses crues peuvent être très importantes, provoquant des inondations impressionnantes dans les plaines.
- ⇒ Zone humides correspondant à sa ripisylve.
- ⇒ Passe par Cazouls-lès-Béziers et Maraussan.



Le canal du Midi

- ⇒ Construit entre 1666 et 1681 à l'initiative de Pierre Paul Riquet. Il relie la Méditerranée à la Garonne.
- ⇒ Valeur technique de ses ouvrages d'art (la percée de Malpas à Nissan lez Ensérune).
- ⇒ Valeur paysagère de ses berges plantées d'arbres tricentenaires (touchée par une maladie – le chancre coloré ayant obligé à l'abattage/replantation de nombreux sujets).
- ⇒ Usages : irrigation agricole, navigation de loisirs, promenade à pied ou à vélo, élément remarquable du patrimoine (classement UNESCO en 1996).
- ⇒ Ouvrage nécessitant des travaux d'entretien importants.
- ⇒ Traverse Colombiers et Nissan lez Ensérune.

Le Lirou

- ⇒ Affluent de l'Orb, 29,6 km de cours.
- ⇒ Régime méditerranéen avec des assècs en période estivale et des crues en automne et au printemps.
- ⇒ Passe par Maureilhan et en limite de Maraussan.

L'Aude

- ⇒ 224 km prenant sa source dans les Pyrénées orientales et se jetant dans la Méditerranée à la limite des départements de l'Aude et de l'Hérault entre les Cabanes de Fleury et Vendres.
- ⇒ Régime pluvio-nival dans sa basse plaine alluviale.
- ⇒ Soumis à des crues pouvant être dévastatrices.
- ⇒ Passe en limite sud de Lespignan et en limite de Vendres à son grau.

La bande littorale

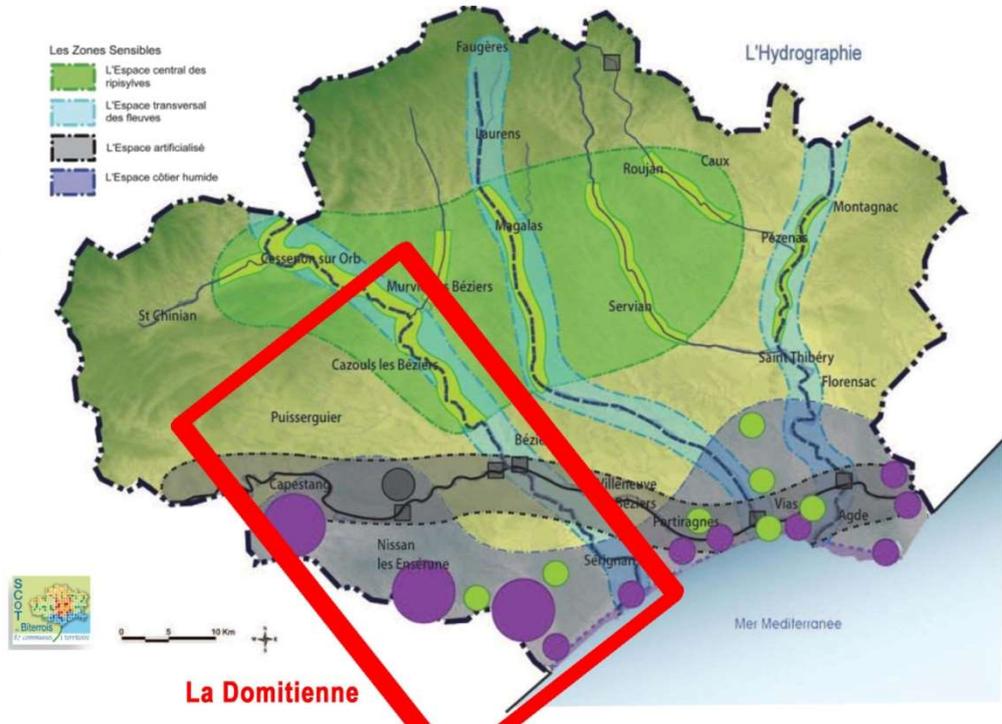
- ⇒ Littoral sablonneux avec une grande partie des anciens étangs asséchés depuis le Moyen-Âge.
- ⇒ Disparition des lagunes et du cordon dunaire dans les années 1970 au profit des aménagements touristiques (menaces).

- ⇒ Fonctions écologiques essentielles des lagunes côtières. Petite lagune présente sur la côte à Vendres.
- ⇒ Les marais complète cet ensemble hydrologique de transition entre la mer et les terres. Présents sur Montady, Colombiers, Nissan lez Ensérunes, Lespignan et Vendres.
- ⇒ L'étang de Montady, aménagé en terres agricoles, dispose d'un réseau de canaux de drainage qui joue un rôle de rétention des eaux.

Légende

- Les Zones Hydrologiques**
- □ : Les Ouvrages d'Art
 - : Le Canal du Midi
 - : Les Ripisylves
 - : Les Plaines Alluviales
 - : Les Marais
 - : Les Lagunes Côtières
 - : Les Fleuves et les Rivières

- Les Zones Sensibles**
- : L'Espace central des ripisylves
 - : L'Espace transversal des fleuves
 - : L'Espace artificialisé
 - : L'Espace côtier humide



Il n'y a pas de réservoir de biodiversité ni de cours d'eau en très bon état écologique identifiés par le SDAGE sur le territoire.
 L'Orb est classé sur la liste 2 en aval de Cazouls lès Béziers et en liste 1 sur cette commune.

Données du SDAGE

Masse d'eau superficielle	
FRDR 10375 Canal du Passot	FRDR 152 L'Orb du Vernazobre au Taurou
FRDR 11359 Ruisseau le Lirou	FRDR174 L'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée
FRDR 11926 Ruisseau de Rhonel	FRDR 12077 ruisseau le Brassat
FRDR 151a L'Orb du Taurou à l'amont de Béziers	
Masse d'eau artificielle	Masse d'eau de transition
FRDR 3109 Canal du Midi	FRDR08 Vendres (lagune méditerranéenne)

Sensibilités reconnues de la ressource en eau		
<p>Territoire en zone de répartition des eaux* (arrêté du 4 juillet 2013)</p>	<p>Maureilhan, Montady, Colombiers, Nissan lez Ensérune Lespignan, Vendres = Aude aval. Vendres = Sables Astiens de Valras- Agde.</p>	<p>Insuffisance autre qu'exceptionnelle de la ressource par rapport aux besoins.</p>

Territoire en zone sensible* (arrêté préfectoral du 9 février 2010 et du 21 mars 2017)	Tout le territoire	Sensibilité aux pollutions et notamment à l'eutrophisation ¹ (rejets de phosphore et ou d'azote à réduire).
Territoire en zone vulnérable* (directive Nitrates du 12 décembre 1991)	non	Sensibilité vis-à-vis des fertilisants azotés d'origine agricole.

* Voir annexe environnementale, définition.

Hydrogéologie

Sources : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, SIE Agence Rhône-Méditerranée, SCOT 2013 et études de 2017.

Le territoire dispose de ressources en eau abondante, répartie en plusieurs aquifères importants qui fournissent une eau de bonne qualité.

Nappe astienne :

- ⇒ Aquifère côtier (sables).
- ⇒ Exploitée depuis plus d'un siècle, principalement pour l'approvisionnement en eau potable.
- ⇒ Consommation estivale plus forte.
- ⇒ Baisse préoccupante de son niveau, liée à une surexploitation. Risque d'intrusion d'eau saumâtre.
- ⇒ Nombreux forage ancien, certains abandonnés. Risque de pollutions.
- ⇒ Source stratégique majeure à préserver (SDAGE)

Nappe alluviale de l'Orb :

- ⇒ Ressource la plus sollicitée (alimente en particulier l'agglomération de Béziers Méditerranée).
- ⇒ Prélèvements majoritairement destinés à l'alimentation en eau potable, mais aussi à l'irrigation.
- ⇒ Source stratégique majeure à préserver (SDAGE)

Données du SDAGE

Masse d'eau souterraine		
FRFG 224 Sables astiens de Valras-Agde	Dominance sédimentaire non alluviale	Ecoulement captif
FRFG 316 Alluvions de l'Orb et du Libron	Alluviale	Ecoulement libre
FRFG 368 Alluvions Aude basse vallée	Alluviale	Ecoulement libre
FRFG 411 Formation plissées calcaires et marnes Arc de Saint Chinian	Intensément plissée	Ecoulement en partie libre et en parti captif
FRFG510 Formations tertiaires et crétaées du bassin de Béziers-Pézenas	Imperméable localement	Ecoulement en partie libre et en parti captif
FRFG 530 Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre hors BV Fresquel	Imperméable localement	Ecoulement en partie libre et en parti captif

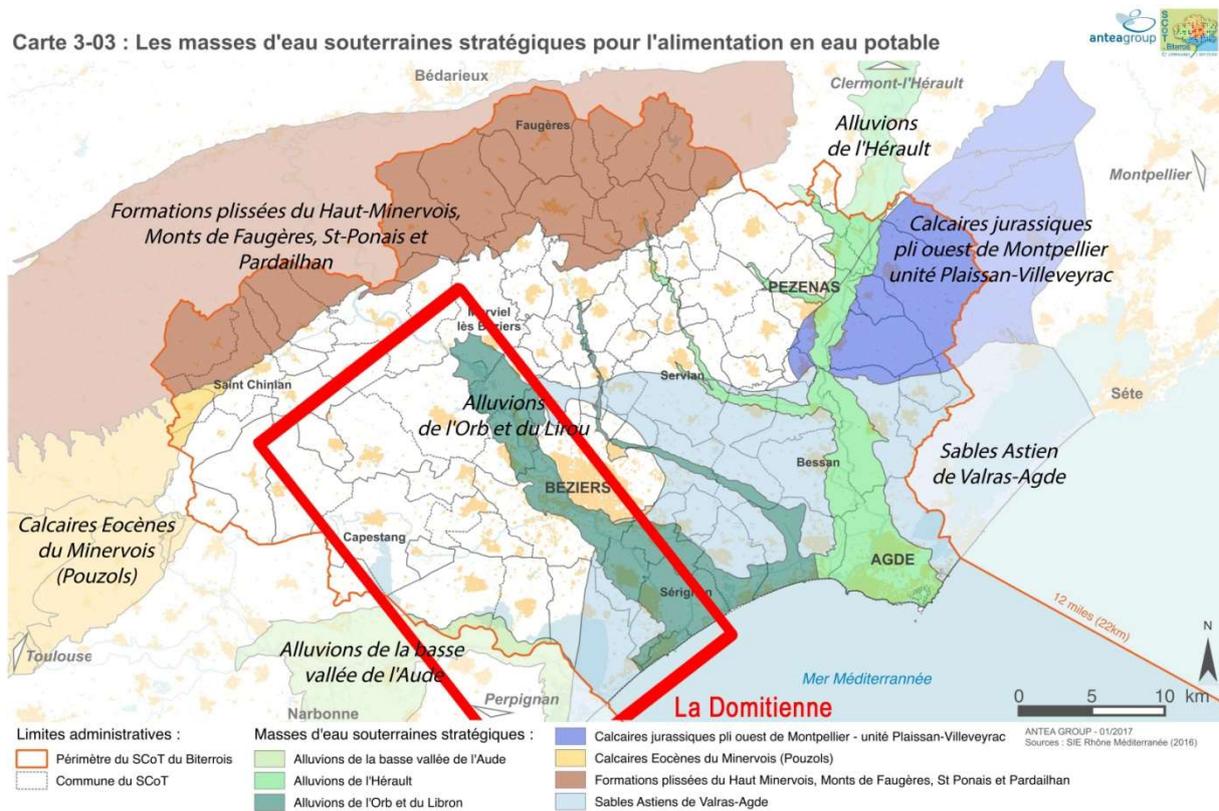
Sensibilités reconnues de la ressource en eau

¹ Eutrophisation : déséquilibre des milieux aquatiques par une augmentation d'azote et de phosphore engendrant une croissance excessive des plantes et algues consommant de l'oxygène (asphyxie du milieu).

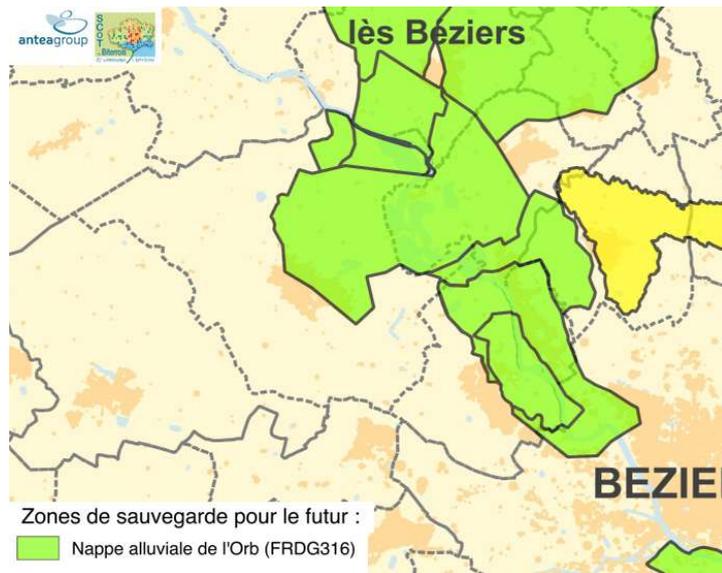
Masse d'eau en zone de répartition des eaux* (arrêté du 09 août 2010)	FRDG224 Sables astiens de Valras-Agde FRDG368 Aude aval	Insuffisance autre qu'exceptionnelle de la ressource par rapport aux besoins.
Masse d'eau en zone vulnérable* (directive Nitrates du 12 décembre 1991)	non	Sensibilité vis-à-vis des fertilisants azotés d'origine agricole.
Aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable (SDAGE)*	FRFG 224 Sables astiens de Valras-Agde FRFG 316 Alluvions de l'Orb et du Libron FRFG 368 Alluvions Aude basse vallée	Politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées.

* Voir annexe environnementale, définition.

Carte 3-03 : Les masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable



La préservation de la qualité des eaux souterraines par les politiques d'aménagement du territoire passe par la prise en compte des masses souterraines identifiées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Au sein de certaines de ces masses d'eau, des zones de sauvegarde pour le futur sont délimitées.



La qualité de l'eau

Sources : SDAGE, SCOT 2013 et études de 2017.

Objectifs d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Des reports d'échéances pour des raisons d'écologie ont été accordés pour la masse d'eau de transition, étang de Vendres, ayant un objectif d'atteinte du bon état global en 2027.

L'ensemble des masses d'eau superficielle font l'objet d'un report d'échéance pour l'objectif d'atteinte de bon état écologique.

Les alluvions de l'Orb présentent un report d'échéance pour l'atteinte du bon état chimique du fait d'un mauvais état lié aux pesticides.

Les alluvions de la basse vallée de l'Aude présentent un report d'échéance pour l'atteinte du bon état quantitatif (état médiocre).

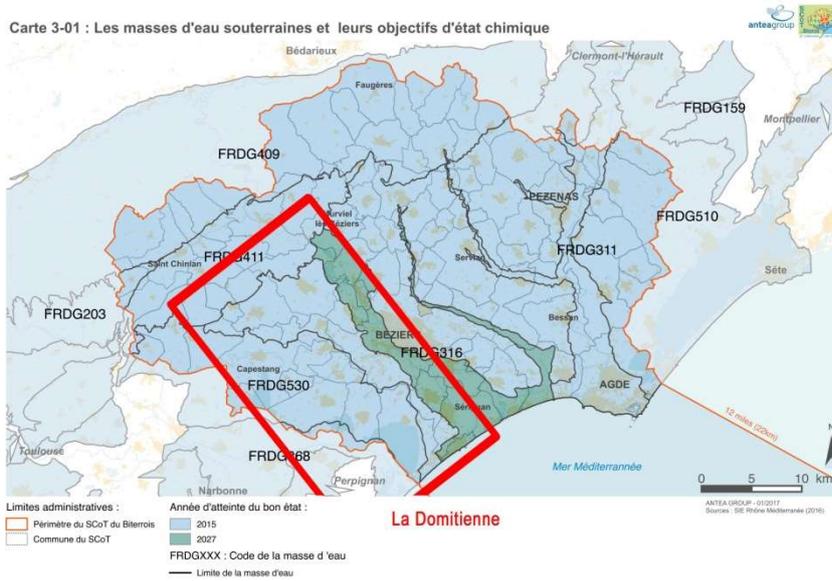
Carte 2-02 : Les masses d'eau superficielles et leurs objectifs d'état chimique



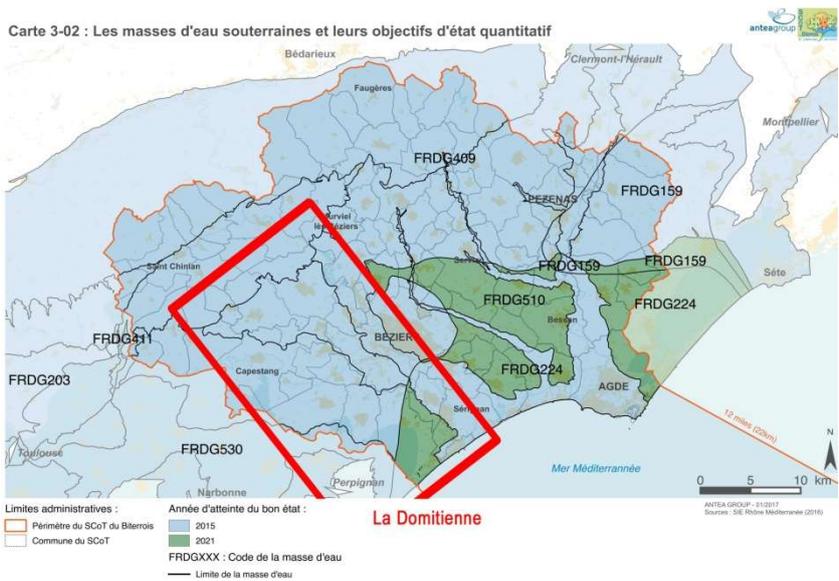
Carte 2-01 : Les masses d'eau superficielles et leurs objectifs d'état écologique



Carte 3-01 : Les masses d'eau souterraines et leurs objectifs d'état chimique

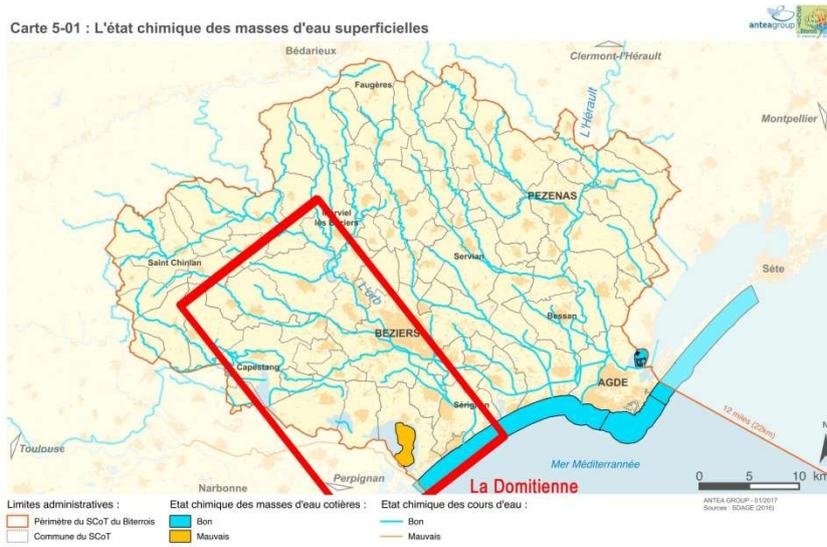


Carte 3-02 : Les masses d'eau souterraines et leurs objectifs d'état quantitatif

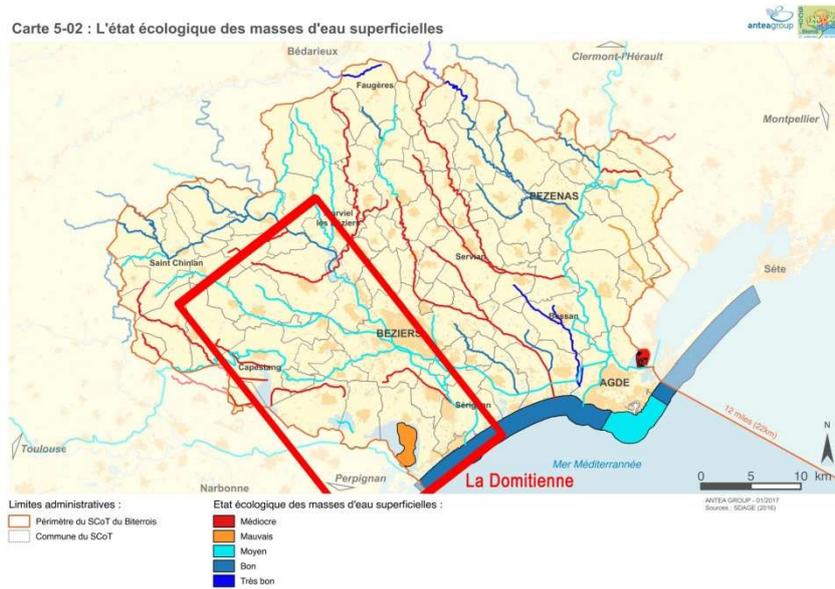


Etat de la masse d'eau et pression sur les masses d'eau

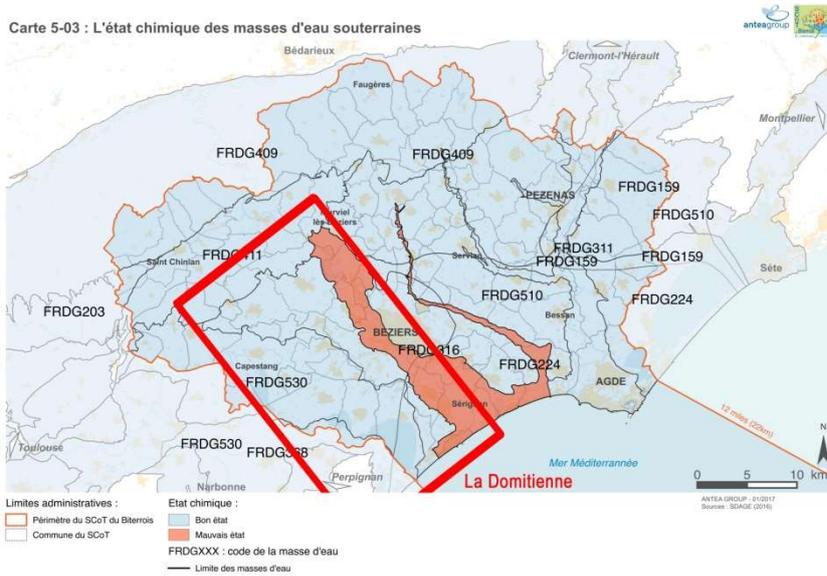
Carte 5-01 : L'état chimique des masses d'eau superficielles

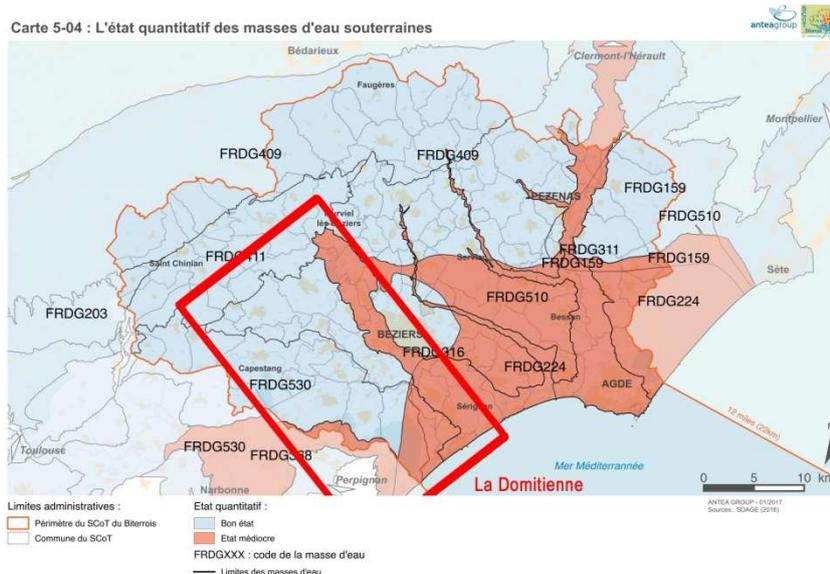


Carte 5-02 : L'état écologique des masses d'eau superficielles



Carte 5-03 : L'état chimique des masses d'eau souterraines





Les pressions sur les masses d'eau souterraines :

- ⇒ Sables astiens : prélèvement AEP.
- ⇒ Alluvions de l'Orb : prélèvement AEP et agricole, pesticides.
- ⇒ Alluvions de l'Aude basse vallée : prélèvement AEP.

Rejet dans des masses d'eau soumises à pression ponctuelle urbaine

- ⇒ STEU de Cazouls lès Béziers dans le Rhonel.
- ⇒ STEU Nissan –Unisource dans la Lousse (Canal du Passot).
- ⇒ STEU Périès dans le Canal des Clair (Canal du passot).

Deux plages à Vendres font l'objet d'un suivi baignade (qualité des eaux) par la Délégation Territoriale de l'Hérault de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie : Mimosa-les Montilles et la Plage Marina.

Elles font l'objet d'un classement « excellent » depuis 2014.

Evolution de la qualité de l'eau

Les pollutions diffuses relèvent essentiellement de l'impact de l'activité agricole. Les tendances récentes montrent tout de même une évolution à la baisse des contaminations moyenne annuelle par les pesticides au niveau des captages AEP.

La qualité des eaux distribuées (potable) est globalement bonne sur le territoire pour les différentes contaminations mesurées : bactériologique, nitrates, pesticides.

La gestion des eaux usées

Sources : Portail d'information sur l'assainissement communal, Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, SCOT 2013 et études de 2017.

La compétence assainissement collectif est portée depuis 2018 par la communauté de communes la Domitienne.

La compétence assainissement non collectif est assurée en délégation de service par chaque commune. Le taux de conformité des dispositifs en 2015 est inférieur à 60% sur la communauté de communes.

Chaque commune du territoire possède sa station de traitement des eaux usées. Nissan lez Ensérune et Vendres en possèdent même deux.

Liste des stations d'épuration ayant plus de 30 ans : Cazouls lès Béziers, Maraussan, Lespignan, Vendres.

Liste des stations d'épuration en sous-capacité : Nissan lez Ensérune (station Unisource) qui traite les eaux de la société UNISOURCE et de la commune.

Les stations à la plus forte capacité sont celles de Vendres Littoral (38000 EH) et de Nissan lez Ensérune (15833 EH).

Plusieurs types de traitement sont appliqués sur le territoire (boue activée, lagunage, ... pour les eaux et lits de séchages, filtration, centrifugation, ... pour les boues). Les boues sont généralement compostées sauf pour celles de Nissan lez Ensérune qui sont épandues.

Le réseau de collecte est généralement séparatif, sauf sur Cazouls lès Béziers (mixte) et Nissan lez Ensérune (unitaire, ce qui peut expliquer la sous-capacité de la station d'épuration, du fait de l'apport d'eau de pluie dans le réseau). Bien que limitant l'apport d'eau de pluie dans les stations de traitement des eaux usées, les réseaux séparatifs rejettent directement dans le milieu récepteur (sans traitement) les eaux de ruissellement pluviales qui peuvent être contaminées (particules diverses en zones urbaines ou pesticides / fertilisant en zones agricoles).

La ressource en eau – l'alimentation en eau potable

Sources : SDAGE et SIE Rhône Méditerranée, Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, SCOT 2013 et études de 2017.

La compétence est portée par plusieurs structures sur le territoire :

- ✓ Le SIVOM d'Ensérune (affermage).
- ✓ Commune de Cazouls lès Béziers en régie

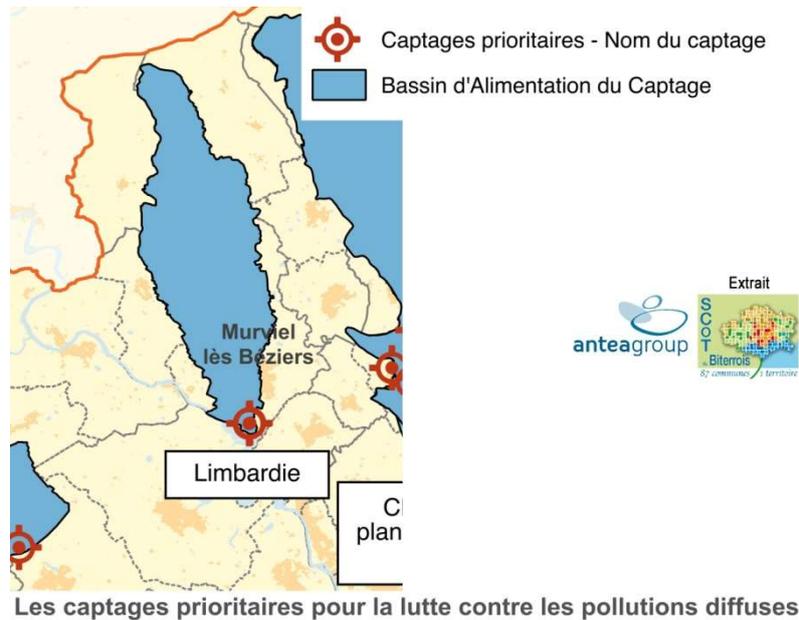
Plusieurs réseaux d'irrigation collective se situent sur le territoire, largement soutenus par les équipements de BRL (Bas-Rhône Languedoc).

Les évolutions de la culture de la vigne se sont accompagnées d'un fort développement de la demande en eau pour l'irrigation des vignes. Le développement des surfaces irriguées risque d'être important dans les années à venir.

Le captage Limbardie situé sur Cazouls lès Béziers est un captage prioritaire au SDAGE 2016-2021 (identifié dans le précédent SDAGE, objectif de pérenniser les actions engagées), mais le bassin d'alimentation de ce captage est essentiellement sur les communes du nord de Cazouls lès Béziers.

Il y a trois captages (eaux souterraines – champs captant de Tabarka, Rayssac et Perdiguier) pour l'eau potable sur la commune de Maraussan et 5 pour d'autres usages (économique, irrigation) sur le territoire, tous situés sur la commune de Vendres.

Le réseau d'eau potable présente un bon rendement (>70%) sur les communes de la Domitienne.



Les ressources en eau présentent un déficit quantitatif sur le secteur des alluvions de l'Orb et du Libron, des alluvions de la basse vallée de l'Aude et de la nappe des sables Astiens. Elles font l'objet d'une étude des volumes prélevables et d'un plan d'action sécheresse (prise de mesures adaptées de limitation ou de suspension temporaire des usages de l'eau) et la nappe des sables Astiens fait l'objet d'un plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE). Les alluvions de l'Orb sont parmi les ressources les plus exploitées sur le secteur du Biterrois.

Les usages du territoire sont marqués par une forte saisonnalité du fait de l'attractivité touristique des communes proches du littoral (augmentation des prélèvements estivaux) et de l'activité viticole des communes plus au nord (augmentation des prélèvements en septembre), ce qui accentue d'autant plus les déséquilibres quantitatifs entre la ressource disponible et la consommation et laisse présager d'une situation encore plus grave dans le futur (impact du changement climatique, augmentation de la population, besoins du milieu naturel).

Le tourisme est lié à l'eau (plage, plaisance portuaire et conchyliculture à Vendres, canal du Midi) et constitue une pression saisonnière sur la ressource, notamment sur la nappe Astienne pour les communes littorales.

L'eau potable constitue le principal usage de la ressource sur le territoire et constitue le secteur où la demande augmente le plus, notamment du fait de cette activité touristique. Des situations de pénuries peuvent survenir en période de pointe.

L'impact du changement climatique sur l'hydrologie et la ressource en eau

Source : volet eau et milieux aquatiques de la révision 2017 du SCOT, ANTEA

L'évolution prévisible du climat aura plusieurs conséquences sur l'hydrologie et les activités liées :

- ⇒ Altération des habitats aquatiques : diminution des débits principalement en été et automne, étiages plus sévères, impactant les usages (quantitatif, récréatif) et la biodiversité liée.
- ⇒ Dégradation de la qualité de l'eau : du fait de la diminution des débits augmentation de la température des cours d'eau et baisse des concentrations en oxygène, conditions favorisant le développement d'espèces invasives et d'agent pathogène et défavorables pour les espèces locales, augmentation de la concentration des polluants.
- ⇒ Fragilisation de la biodiversité humide : assèchement des zones humides ou variation des températures (risques d'eutrophisation) et intensification des précipitations (risque de submersion).

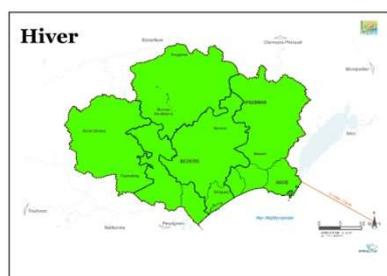
- ⇒ Aggravation des épisodes de crue et de coulées de boue : modification de la répartition et de l'intensité des pluies couplée à l'état des sols favorisant le ruissellement.
- ⇒ Augmentation des besoins des cultures : augmentation de l'évaporation en été et en automne face à une diminution des précipitations aux mêmes périodes.

Aux changements climatiques s'ajoute la dynamique du secteur apportant des pressions supplémentaires sur la ressource :

- ⇒ Démographie : très forte croissance, mais politique d'économie d'eau. Augmentation des besoins en eau potable et en traitement des eaux usées. Augmentation de l'imperméabilisation des sols et donc du ruissellement. Mais évolution de l'hébergement touristique modérée, limitant l'augmentation de la population saisonnière.
- ⇒ Agriculture : baisse des surfaces mais augmentation des besoins en irrigation pour la viticulture. Ralentissement du développement des surfaces en agricultures biologiques, développement des autres types de production (que viticole) faisant évoluer les besoins en eau. Modification de l'utilisation des phytosanitaires dans les secteurs non agricoles (loi Labbé) et agricoles (réduction encouragée).
- ⇒ Industrie : évolution difficilement quantifiable sur le territoire.
- ⇒ Tourisme : Maintien de l'attractivité touristique, accueil se développe plutôt dans l'arrière-pays car le littoral est saturé. Besoin en eau potable et usage récréatif des milieux aquatiques.

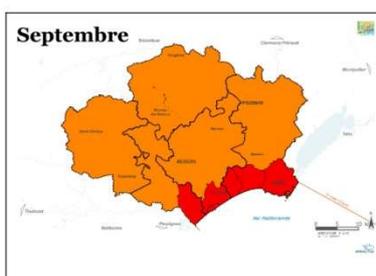
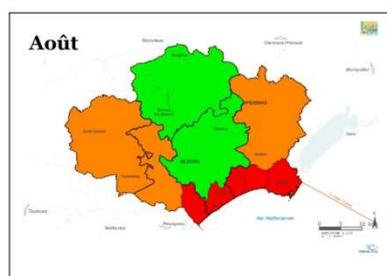


Adéquation entre la consommation actuelle et la ressource disponible

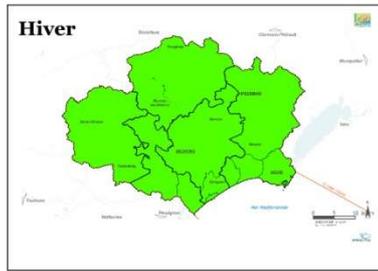


Adéquation besoin / ressource

- Equilibre quantitatif
- Faible déséquilibre quantitatif
- Fort déséquilibre quantitatif



Adéquation entre la consommation future (2040) et la ressource disponible



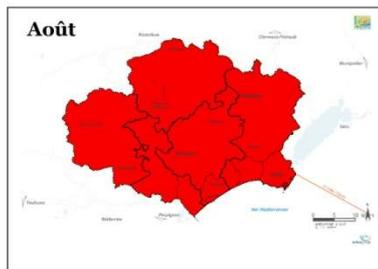
Situation en 2040 en prenant en compte :

- L'impact du changement climatique,
- L'augmentation de la population,
- Les besoins du milieu naturel.

Volume prélevable < Besoins en eau
D'où la nécessité d'établir des règles de partage de la ressource en eau (SAGE du territoire) et de réfléchir aux économies d'eau possible (SCoT)

Adéquation besoin / ressource

- Equilibre quantitatif
- Faible déséquilibre quantitatif
- Fort déséquilibre quantitatif



Conférence Débat – Phase PADD - Socio Démographie, Logement et Eau (eau potable) - 20 avril 2017

29

NB : le risque inondation et la gestion des eaux pluviales sont traités dans le chapitre « Risques ».

LES RESSOURCES NATURELLES

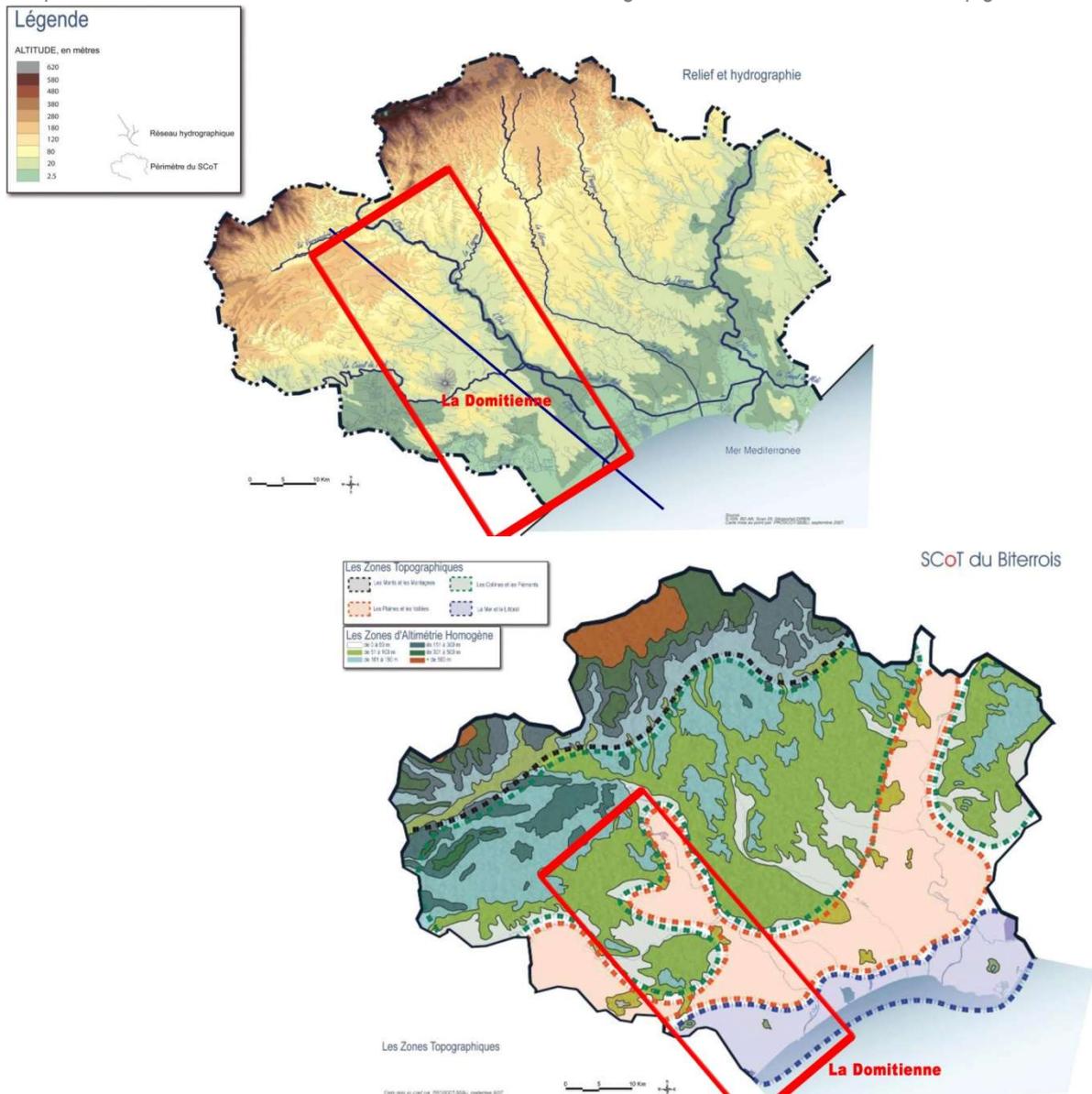
Relief

Sources : carte IGN – géoportail, SCOT 2013 et études de 2017.

Le territoire s'étage sur plusieurs zones topographiques formant un dégradé du Nord au Sud vers le littoral.

- ⇒ Le littoral et la mer : zone plane ne dépassant pas les 50 m d'altitude. Comprend les plages mais aussi les étangs. La proximité de la mer, l'absence de reliefs et le cordon dunaire favorisent le ralentissement des eaux et la constitution des zones humides.
- ⇒ La plaine et la vallée de l'Orb : le relief reste plat et a favorisé l'installation ancienne de l'urbanisation et des infrastructures. Le canal du midi sépare cet espace du littoral. La vallée de l'Orb s'étend sur 13 km avant de s'évaser vers la mer.

Les collines et piémonts : Les altitudes sont plus hautes (entre 50 et 150 m) et forment un paysage riche et complexe sur le Nord de Cazouls lès Béziers et autour des villages de Nissan lez Ensérune et Lespignan.



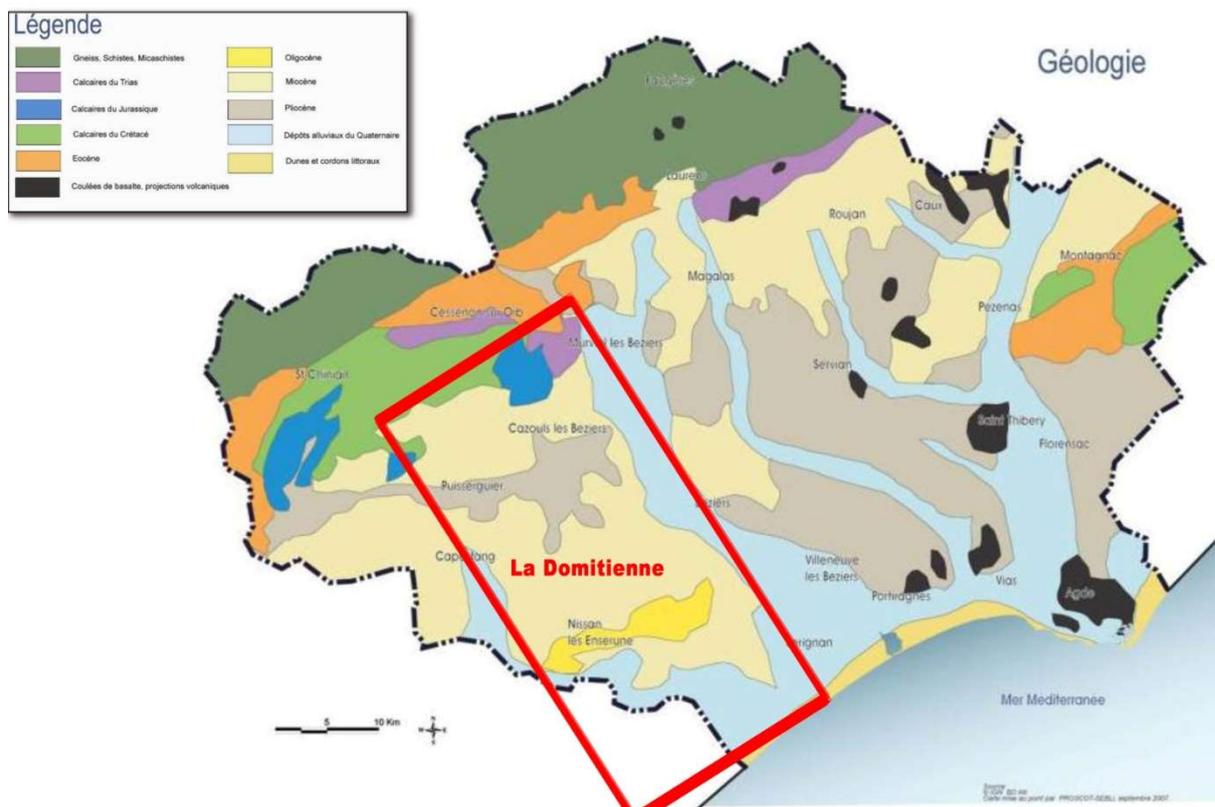
Géologie

Sources : SCOT 2013 et études de 2017, infoterre-BRGM, notice des cartes géologiques.

Le territoire est formé par plusieurs types de sous-sol :

- ⇒ Calcaire Jurassique au Nord du territoire de Cazoul les Béziers. Formant des couches plus résistantes, ces calcaires ont contribué à former un relief très ondulé du piémont des Avants-Monts. D'autres calcaires (oligocènes) sont également présents entre Nissan lez Ensérune et Lespignan, formant également des reliefs.
- ⇒ Reste du territoire formé par des colluvions issus de nappe d'alluvions plus anciennes et de dépôt fluviolacustre (comme l'étang de Montady).
- ⇒ L'étang de Montady : dépression naturelle creusée par l'érosion éolienne lors des périodes froides du quaternaire. Erosion intense au point d'inverser les reliefs de tout le secteur (déblaiement des molasses tendres, affleurement du pliocène plus ancien et plus résistant).
- ⇒ Littoral et vallées hérités de l'ère quaternaires. Constitution du fragile lido actuel (sensibilité à l'érosion).

La diversité du sous-sol permet d'offrir des ensembles différenciés de reliefs, de paysage et de terroirs viticoles.



Les ressources minières

Sources : schéma départemental des carrières, Observatoire des matériaux – BRGM, SCOT 2013 et études de 2017.

Le sol a été exploité en plusieurs endroits sur le territoire :

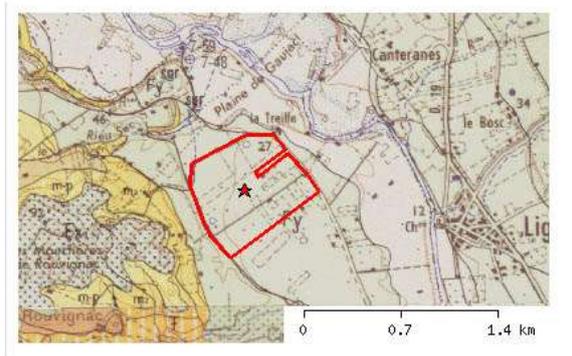
- ⇒ Exploitation intensive des alluvions du fleuve Orb avec des sablières sur la commune de Cazouls lès Béziers.
- ⇒ Exploitation de Bauxite (3 sites voisins – Fond d'Aiguille, Rougeas, Puech du Roujas) était également présente sur le territoire de Cazouls lès Béziers dans les années 60-70, exploitée par la Société Aluminium Pechiney.
- ⇒ Exploitation de calcaire concassé du Languedoc (site le Debois) sur la commune de Cazouls lès Béziers, de 1994 à 2014 (carrière à ciel ouvert).
- ⇒ Exploitation de calcaire par les Calcaires du Biterrois sur la commune de Vendres (1993- 2015 avec renouvellement)

Il reste quelques exploitations encore en activité :

- ⇒ Vigne Longue – Maraussan. Validité 1999-2024. Exploitant : Sablières du Littoral. Sable et graviers, exploitation en eau.

Nom : Vigne Longue

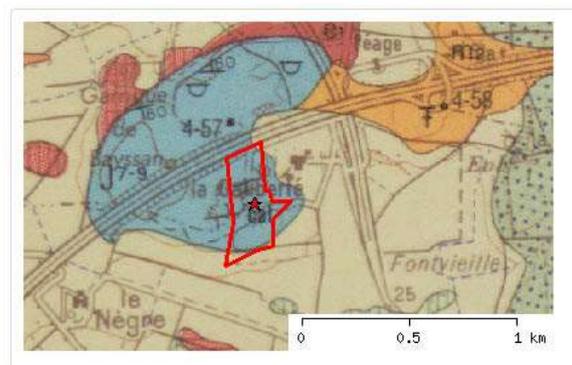
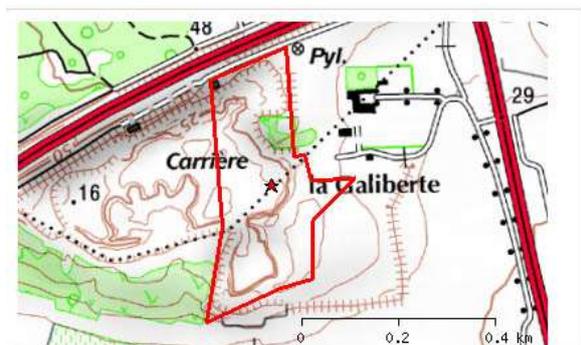
Exploitée par : SABLIERES DU LITTORAL



- ⇒ La Galiberte – Vendres. Renouvellement 2005-2021. Exploitant actuel : Etablissement Castille. Calcaire, carrière à ciel ouvert profondeur atteinte 31m.

Nom : La Galiberte

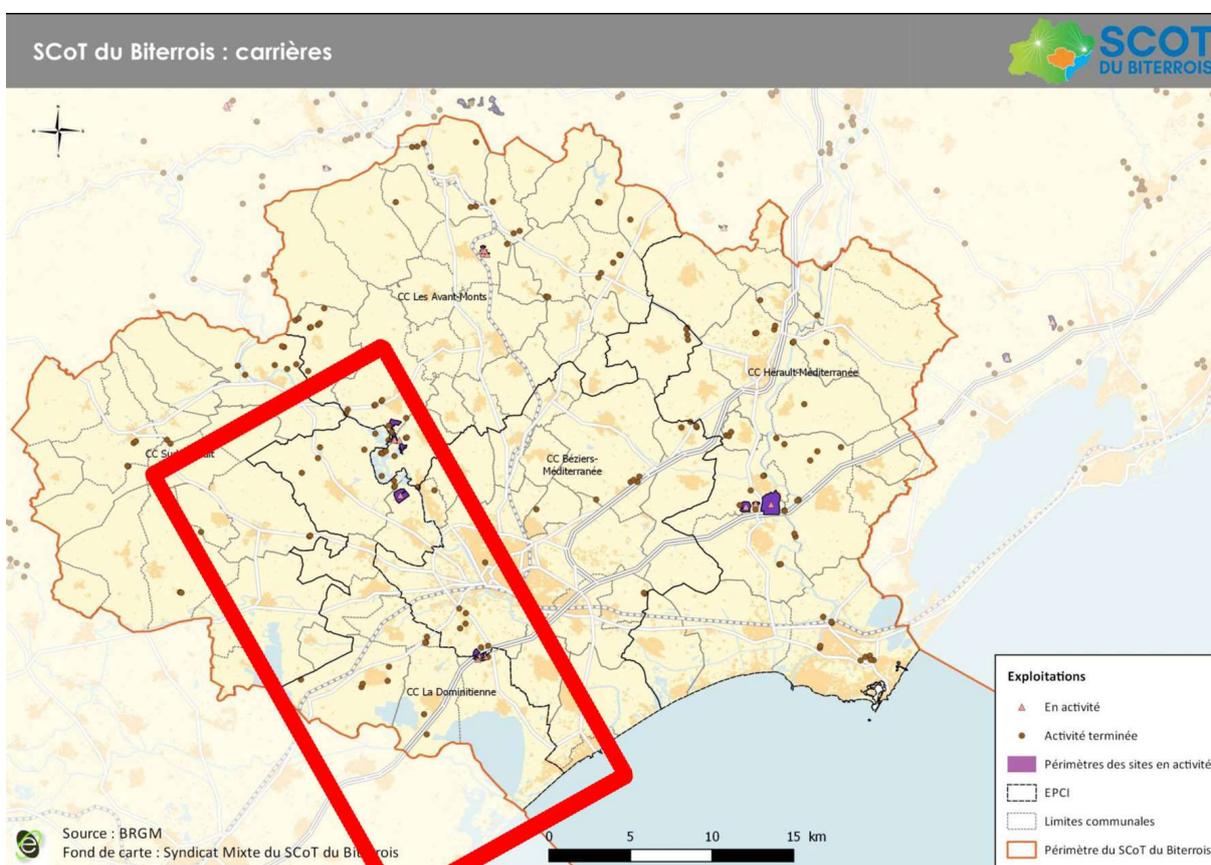
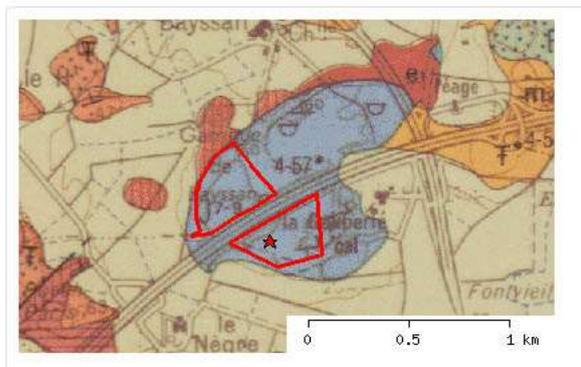
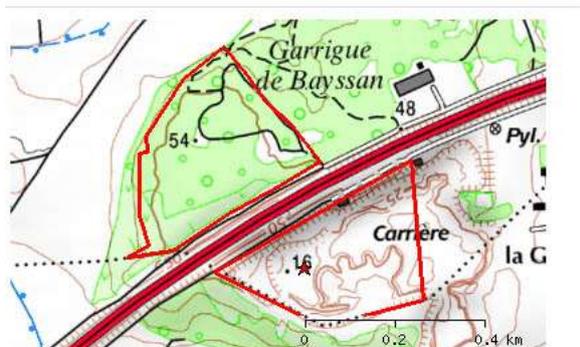
Exploitée par : ETABLISSEMENTS CASTILLE



⇒ Garrigue de Bayssan – Vendres. Renouvellement 2007-2034. Exploitant actuel : Calcaires du Biterrois.
Calcaire, carrière à ciel ouvert.

Nom : Garrigue de Bayssan

Exploitée par : CALCAIRES DU BITTEROIS



Le principal impact des carrières porte sur l'atteinte aux milieux sur le site d'exploitation et aux nuisances générées par cette exploitation (bruit, poussières, vibrations, modification de la circulation des eaux de surface et souterraines, transports des matériaux,...) pouvant déranger des espèces mais aussi le voisinage humain.

De plus, certains impacts peuvent persister après la fermeture de l'exploitation.

L'approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en ex-Languedoc-Roussillon aborde la situation des carrières et de la ressource minérale à l'échelle du secteur de Béziers (2618 km²) dont fait partie le territoire de la Domitienne. Il se caractérise par :

- ⇒ Une urbanisation et une population importante.
- ⇒ Des ressources en matériaux relativement limitées.
- ⇒ Une difficulté d'approvisionnement en granulats dès 2008 selon l'UNICEM.
- ⇒ Des enjeux environnementaux multiples.

Schéma Départemental Carrière

Portée juridique

Les Schémas Départementaux des Carrières (SDC) sont destinés à concilier l'intérêt économique national, les ressources et besoins en matériaux, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion intégrée de l'espace, ainsi que la remise en état et le réaménagement des sites.

Il est rappelé que les carrières sont normalement interdites en zone urbaine et à urbaniser en raison de leur incompatibilité manifeste avec la destination de ces zones.

Dans les zones de richesses du sous-sol il peut être concilié l'exploitation des carrières et l'usage agricole ou naturel des zones (A, N) en appliquant sur le zonage un secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol.

Enfin dans les secteurs à enjeux paysagers, environnementaux, risques ou autres nuisances des restrictions d'occupation du sol peuvent être apportées.

Les SDC doivent être compatibles avec les SDAGE. Ce document fournit des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

SDC Hérault

Le département de l'**Hérault** possède un SDC validé par arrêté préfectoral n°2000-I-1401907 du 22 mai 2000.

Rappel des orientations du SDC héraultais :

- ⇒ En matière d'utilisation des matériaux : rationalité économie, recyclage
- ⇒ En matière de transport : diminuer les distances, circuits courts, voie ferrée, éviter la traversée des zones habitées, aménagement des sorties de carrières.
- ⇒ En matière de respect de l'environnement : application de la réglementation, prise en compte des contraintes et données environnementales.
- ⇒ Pour la remise en état des lieux et le réaménagement.

Enjeux de la gestion de la ressource minière :

- ⇒ Gestion raisonnée de la ressource.
- ⇒ Les interactions entre les activités d'extractions et l'occupation du sol environnante.
- ⇒ Maîtrise des impacts paysagers et environnementaux.

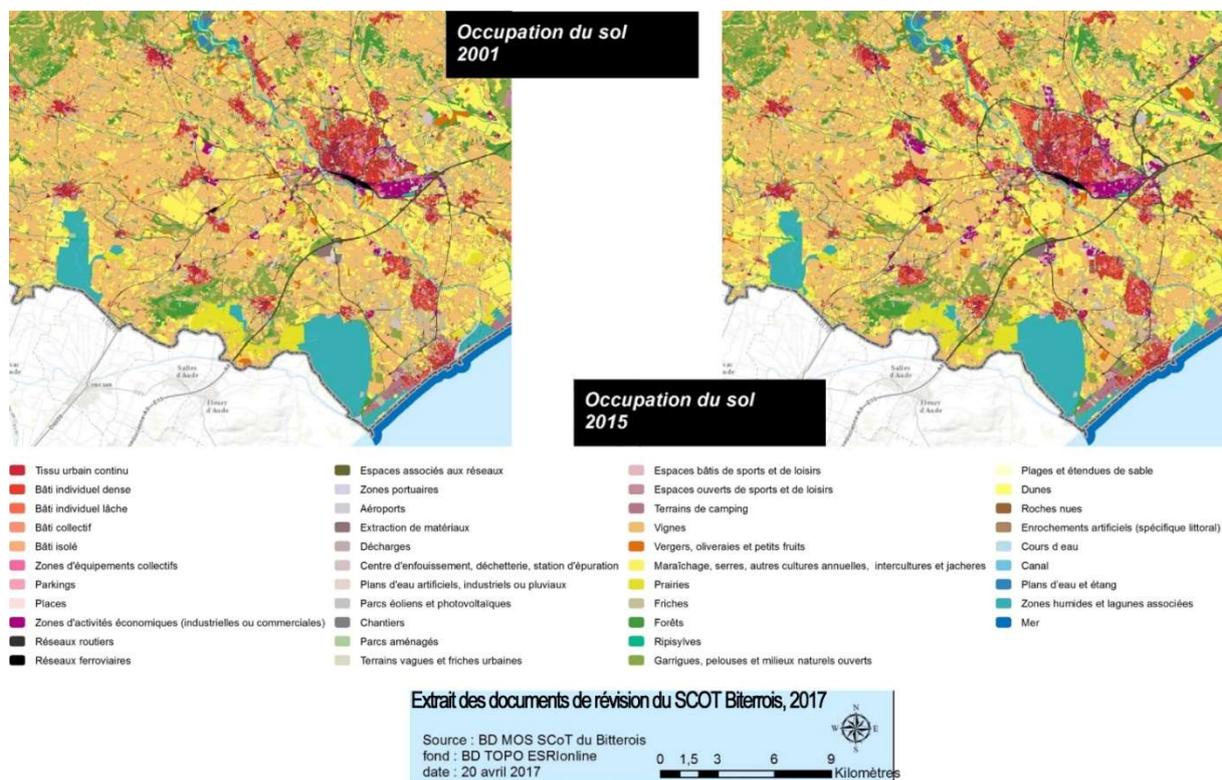
Occupation du Sol

Sources : Corine Land Cover, SCOT 2013 et documents d'études de 2017.

- ⇒ Territoire très agricole, avec une grande part de viticulture, mais une dynamique de diminution de la surface du vignoble (politique d'arrachage) et une irrigation limitant l'évolution vers les grandes cultures.

- ⇒ Les communes de Maraussan, Maureilhan, Montady et Colombiers font partie de la 1^{ère} couronne de Béziers. Les communes de Cazoul lès Béziers, Nissan lez Ensérune et Lespignan font partie de la 2nd couronne de Béziers. Vendres est une commune littorale.
- ⇒ Une dynamique de consommation de l'espace (surface urbanisée qui augmente et densité d'habitat plus faible).

Les études du SCOT montrent que l'évolution du sol se traduit principalement par le changement de vocation des secteurs agricoles : artificialisé ou retournant à l'état naturel.



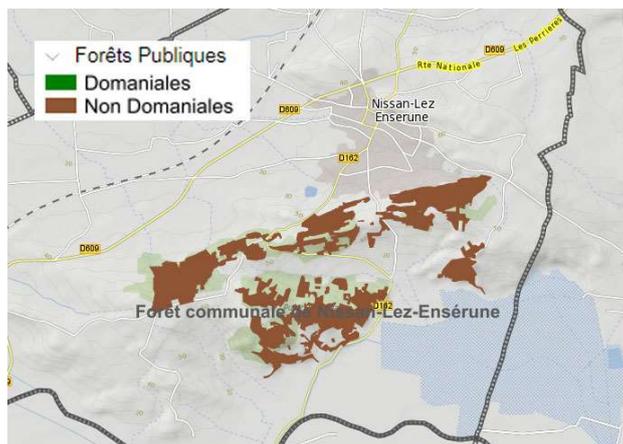
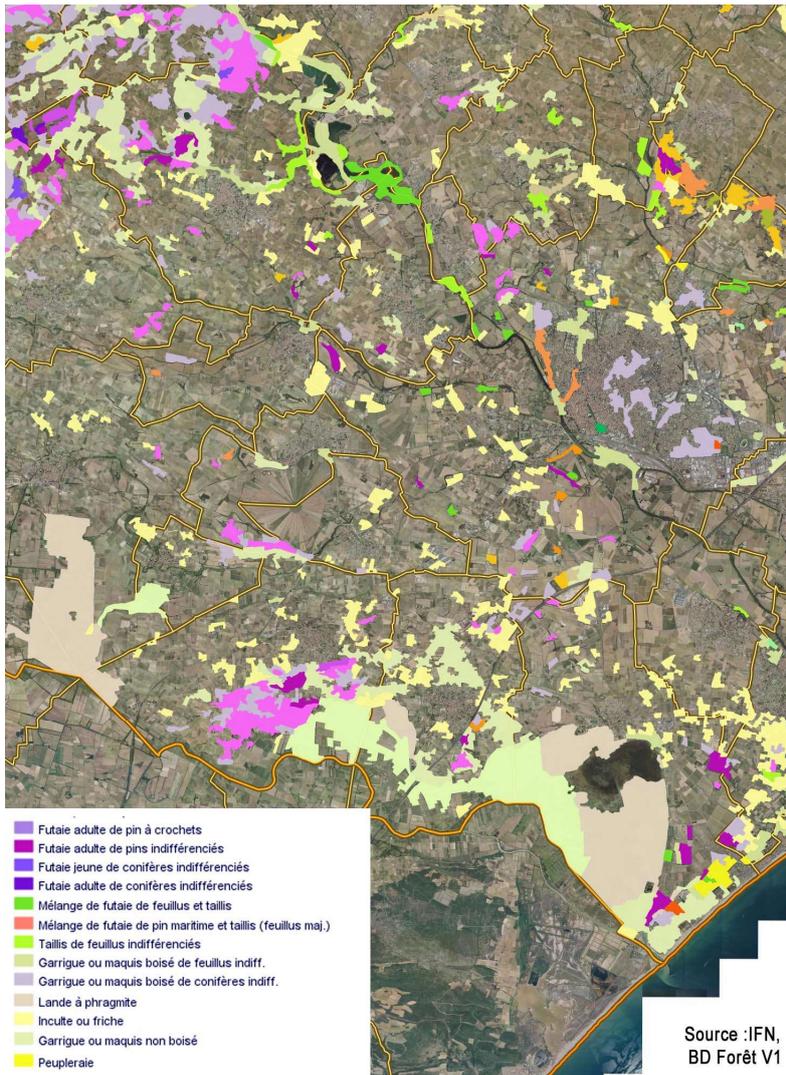
La forêt

Sources : IFN, ONF

La forêt communale de Cazouls lès Béziers (49,59 ha) a fait l'objet d'un plan d'aménagement sur la période 2001 et 2015

Le territoire de la Domitienne appartient à la grande région forestière des Plaines viticoles de l'Aude et de l'Hérault.

La forêt est très peu représentée sur le territoire et non exploitée.



LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le profil régional environnemental

En révision du profil environnemental régional de 2006, le nouveau profil (2015) comprend un diagnostic actualisé de la situation de l'environnement et propose une série d'enjeux prioritaires thématiques et territoriaux, cadre de référence de l'évaluation environnementale.

C'est un outil qui a pour but d'avoir les connaissances pour agir au plan régional et local, pour mettre en cohérence les politiques publiques et contribuer à un développement durable.

Les 5 grands enjeux du territoire régional sont :

- ⇒ Un développement du territoire équilibré intégrant les enjeux socio-économiques et respectueux de l'identité régionale inscrite dans les paysages ;
 - Enrayer l'étalement urbain et l'artificialisation du littoral et de la plaine,
 - Préserver et valoriser les atouts paysagers,
- ⇒ Une très grande richesse écologique et paysagère attachée à des espaces naturels ou agricoles diversifiés et spécifiques à la région ;
 - Poursuivre la protection des espèces et des habitats,
 - Préserver les milieux littoraux et marins,
 - Préserver les fonctionnalités écologiques des cours d'eau,
 - Soutenir les activités agricoles et sylvicoles,
 - Utilisation la trame verte et bleue pour l'aménagement du territoire,
- ⇒ Une gestion équilibrée des ressources en eau et une qualité adaptée aux usages ;
 - Réduire les consommations d'eau,
 - Garantir une bonne qualité sanitaire des eaux,
- ⇒ Une utilisation efficace et économe des ressources naturelles non renouvelables et un développement de l'utilisation des ressources renouvelables ;
 - Mobiliser les acteurs,
 - Valoriser le fort potentiel en énergies locales renouvelables,
 - Contribuer à la transition vers l'économie circulaire,
- ⇒ La sécurité et la santé de tous, notamment face à une forte exposition aux risques naturels et aux effets du changement climatique ;
 - Intégrer la prévention des aléas liés aux risques majeurs,
 - Réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques,
 - Développer l'acculturation des acteurs locaux et de la population.

Ces enjeux sont déclinés par département et plus précisément par entité paysagère. Le territoire de la Domitienne appartient aux unités le littoral des étangs et les collines du Biterrois et de l'Hérault.

Axes	Niveau enjeu	Justification
Enjeu 1 : Un développement du territoire équilibré intégrant les enjeux socio-économiques et respectueux de l'identité régionale inscrite dans les paysages		
Enrayer l'étalement urbain et l'artificialisation du littoral et de la plaine, et maîtriser le mitage de l'espace rural de l'arrière-pays, tout en satisfaisant les besoins en logements pour tous et en intégrant la nécessité d'un développement économique	Fort (Littoral des étangs)	Dynamique d'artificialisation des sols sur territoires agricoles / viticoles Forte densité d'infrastructures de transport pour accès au littoral, projet LGV Montpellier-Perpignan.
	Moyen (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Pression foncière concentrée autour de l'agglomération de Béziers
Préserver et valoriser les atouts paysagers dans les projets de territoire	Fort (Littoral des étangs)	Paysage de littoral original et remarquable constitué de sables déroulés en lido, et de lagunes. Urbanisation linéaire suivant le cordon sableux. Nombreux aménagements touristiques (campings, aires de stationnement...) et phénomène de cabanisation donnant une image urbanisée et mitée des parties « naturelles » du littoral avec un enjeu de requalification paysagère global.

	Moyen (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Paysages remarquables avec des ambiances contrastées entre plaines fertiles, plateaux secs de garrigue, et gorges entaillant les plateaux. Qualité patrimoniale des sites bâtis des villages. Forte pression foncière dans l'espace périurbain de l'agglomération de Béziers (résidences principales avec la proximité des grandes agglomérations, et secondaires)
Enjeu 2 : Une très grande richesse écologique et paysagère attachée à des espaces naturels ou agricoles diversifiés et spécifiques à la région		
Poursuivre la protection et développer la gestion des espèces et des habitats pour lesquels la région a une responsabilité particulièrement forte, notamment par l'amélioration de la connaissance	Fort (Littoral des étangs)	Espèces endémiques et espèces et habitats d'intérêt communautaire des milieux humides, prés pâturés à fort potentiel de conservation d'espèces végétales rares et menacées, complexe lagunaire
	Faible (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Faible à l'exception de quelques sites abritant des espèces remarquables (principalement oiseaux)
Préserver ou reconquérir les milieux littoraux (dont lagunaires) et marins	Fort (Littoral des étangs)	Etat écologique médiocre à mauvais des lagunes et état des eaux côtières bon à moyen ; forte pression sur le littoral par les activités de tourisme et loisirs (aménagement, surfréquentation), artificialisation, cabanisation, activités portuaires (nombreux ports de plaisance, ports de pêche et de commerce avec de grosses infrastructures), érosion côtière
	-	-
Préserver ou restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des zones humides associées	Fort (Littoral des étangs)	Embouchure de plusieurs fleuves côtiers (dont Hérault et Orb). Enjeu grands migrateurs amphihalins Pressions (+++) : gros rejets urbains, aménagements hydrauliques, artificialisation lit-berges 15% des masses d'eau cours d'eau en bon état
	Moyen (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Entité traversée par l'Hérault et bordé par l'Orb, classés. Enjeu grands migrateurs amphihalins Pressions (+++) : prélèvements eau potable, pollution diffuses agricoles, artificialisation lit-berges 15% des masses d'eau, cours d'eau en bon état
Soutenir et valoriser les activités agricoles et sylvicoles, essentielles à la qualité écologique et paysagère de la région	Fort (Littoral des étangs)	Fort potentiel de conservation et de connectivité des prés pâturés de l'Aude et Hérault Enjeu de préservation des espaces agricoles et viticoles soumis à une forte pression foncière
	Moyen (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Enjeu de préservation des terres agricoles soumis à une relative pression foncière, et de maintien de pratiques agricoles extensives favorables à des espèces d'oiseaux remarquables
Faire de la trame verte et bleue régionale une armature structurante de l'aménagement du territoire	Fort (Littoral des étangs)	Enjeux de continuités écologiques : Diminution des flux de pollutions diffuses (eutrophisation des étangs) Maîtrise de la surfréquentation, du développement urbain, et de la cabanisation Préservation des continuités écologiques amont aval des cours d'eau, et longitudinales entre cours d'eau, lagunes et Méditerranée. Préservation des milieux ouverts au sein des massifs forestiers (notamment Clape et Gardiole) pour des enjeux de biodiversité et de maîtrise des risques (fonction coupe-feu)
		Enjeux de continuités écologiques : Maintien des milieux ouverts par le soutien à l'agriculture extensive. Reconquête de la qualité des eaux (vallée de l'Orb) et des milieux humides (secteur des Grands Bois).
Enjeu 3 : Une gestion équilibrée des ressources en eau et une qualité adaptée aux usages		
Réduire les consommations d'eau prioritairement par la maîtrise des besoins, la lutte contre le gaspillage, puis par l'optimisation de l'exploitation des ressources	Fort (Littoral des étangs)	Concerné partiellement par des bassins versants et masses d'eau souterraines prioritaires pour la gestion quantitative (surtout Hérault et Pyrénées-Orientales) Demande forte : forte densité de population, zone touristique
	Fort (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Concerné en totalité par des bassins versants ou masses d'eau souterraines prioritaires pour la gestion quantitative + ZRE
Garantir une qualité sanitaire des eaux compatibles avec des usages très exigeants	Fort (Littoral des étangs)	Activités balnéaires, activités conchylicoles (mer / lagunes)
	Fort (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Activité agricole consommatrice d'intrants (viticulture)
Enjeu 4 : Une utilisation efficace et économe des ressources naturelles non renouvelables et un développement de l'utilisation des ressources renouvelables		
Mobiliser les acteurs pour un aménagement des territoires économes en énergie, garantissant la	Fort (Littoral des étangs)	Enjeu fort compte tenu de l'étalement urbain le long du littoral

satisfaction des besoins et contribuant à atténuer le changement climatique	Fort (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Enjeu fort compte tenu du phénomène important de périurbanisation sous l'influence de l'agglomération de Béziers
Enjeu 5 : La sécurité et la santé de tous, notamment face à une forte exposition aux risques naturels et aux effets du changement climatique		
Réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques, et favoriser la résilience	Fort (Littoral des étangs)	Enjeu très fort pour les risques inondation et littoraux, et technologiques (plusieurs sites Seveso, infrastructures support de transport TMD, ports de Sète et Port-la-Nouvelle), dans un contexte de développement urbain soutenu.
	Moyen (Collines du Biterrois et de l'Hérault)	Enjeu moyen pour les risques inondation et technologique (3 établissements Seveso « seuil haut »)

La loi littoral

La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral détermine les conditions d'utilisation des espaces terrestres maritimes et lacustres. Plusieurs articles du code de l'urbanisme détaillent ces conditions.

Elle distingue plusieurs types de zones sur les communes concernées : la bande des 100 mètres à partir de la limite haute du rivage, les espaces proches du rivage, les espaces remarquables.

Dans les espaces remarquables, les constructions sont interdites, sauf rares exceptions (aménagement de constructions existantes).

Hors de la bande des 100 mètres et des espaces remarquables strictement protégés, la construction en zone agricole est autorisée par dérogation (y compris dans les espaces proches du rivage) :

- ⇒ En agrandissement de bâtiments existants.
- ⇒ En continuité avec l'urbanisation existante.
- ⇒ En Hameau Nouveau Intégrés à l'Environnement.
- ⇒ Lorsque l'activité agricole est jugée incompatible avec le voisinage.

La commune de Vendres est concernée par la loi Littorale. Des espaces remarquables y sont identifiés sur la quasi-totalité du territoire.



Les protections environnementales

Sources : Fiches descriptives des zones d'inventaires ou de protection – INPN, site de l'UNESCO.

Zone de protection	Nom	Enjeux écologiques
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	Etangs de Vendres, Pissevache et Lespignan (LR 18) Etang de Capestang (LR05)	Conservation de plusieurs espèces d'oiseaux liée aux milieux humides du littoral (étangs).
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	<i>Type I</i> Plaine de Cazedarnes Vallée d'Orb Collines de Nissan Etang et prairies de la Matte Basse plaine viticole de l'Aude Etang de Vendres Collines sud de Lespignan Collines nord de Lespignan Colline de l'Oppidum d'Ensérune Etangs de Capestang et de Poilhes Cordon dunaire des Montilles Trouées de Castelnaud Plateau de Vendres <i>Type II</i> Vignes du Minervois Basse plaine de l'Aude et étang de Capestang Colline de Nissan et Lespignan	Préservation des mosaïques d'habitats principalement ouverts (gestion agricole extensive, maintien du pâturage, limitation des pesticides...) mais aussi les massifs boisés (entretien), sur les collines. Mosaïque favorable à l'avifaune. Préserver le fonctionnement hydraulique des zones humides (étangs, prés salés ...) et gestion de la qualité des eaux qu'elles reçoivent. Préserver la dynamique des rivières, la qualité de leurs eaux et de leurs berges et ripisylves. Maintien des bocages et milieux formant des lisières, favorable à l'avifaune. Gérer la pression humaine (urbanisation, cabanisation, fréquentation non encadrée des sites,...).

Arrêté de protection des Biotopes	<i>Néant</i>	
Site d'Intérêt Communautaire (SIC, Natura 2000 directive européenne « Habitats Naturels »)	<i>Néant</i>	
Zones de protection Spéciale (ZPS, Natura 2000 directive européenne « Oiseaux »)	Basse plaine de l'Aude (FR911018) Etang de Capestang (FR9112016)	Intérêt des zones humides littorales pour l'avifaune.
Zone Spéciale de Conservation (ZSC, Natura 2000 directive européenne « Habitats Naturels »)	Basse plaine de l'Aude (FR9101435) Cours inférieur de l'Aude (FR9101436) Collines du Narbonnais (FR9101439) Mare du plateau de Vendres (FR9101431)	Préservation des habitats des zones humides littorales (gestion hydrologique, qualité de l'eau, éviter l'arrivée d'eau salée...) Concilier la gestion hydrologique (inondation) et les pratiques agricoles (drainage) présentant également un intérêt pour la mosaïque d'habitats. Préserver les zones de bocages. Intérêt des pelouses des collines (floristiques, avifaune, insectes et reptiles).
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Collines du Narbonnais	Maîtrise foncière pour préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et assurer la sauvegarde des habitats naturels.
Forêt de protection	<i>Néant</i>	
Parc National	<i>Néant</i>	
Parc Naturel Régional	<i>Néant</i>	
Réserve de Biosphère	<i>Néant</i>	
Réserve biologique dirigée	<i>Néant</i>	
Site Classé (loi du 23 mai 1930)	Ensemble formé par l'abbaye de Fontcaude et ses abords Ancien étang de Montady et ses abords Les paysages du canal du Midi	Intérêt paysager se superposant à des intérêts écologiques reconnus par d'autres type classements.
Site Inscrit (loi du 23 mai 1930)	<i>Néant</i>	
Gestion du Conservatoire des Espaces Naturels	<i>Néant</i>	
Site inscrit au patrimoine de l'Humanité (UNESCO)	Canal du Midi	Reconnaissance patrimoniale
Opération Grand site	Canal du Midi du Malpas à Fonsérans	La préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser La promotion des valeurs du développement durable
Zone humide d'importance internationale (convention RAMSAR)	<i>Néant</i>	
Zone humide autre inventaire : Inventaire départemental (2006), inventaire Orb-Libron (2013) et inventaire de la Basse vallée de l'Aude (2013)	L'Orb et ses abords et affluents. Le Lirou Plan d'eau près du ruisseau de Roucans. Etang de Montady. Etang de Vendres Canal du Midi. Ruisseaux sur Nissan lez Ensérune, Lespignan et Vendres. Canal du Midi.	Préservation de ces milieux importants pour la biodiversité et la gestion de l'eau.

NB : Ces descriptions reprennent les termes des fiches descriptives officielles de chaque site.

La ZICO a pour but la **conservation d'espèces vivant à l'état sauvage sur le territoire européen** et pour objet la gestion, la préservation et la régulation de ces espèces et en régleme l'exploitation.

Il y a deux types de ZNIEFF :

- ✓ Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

- ✓ Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

La ZNIEFF de type I Trouées de Castlenau (910030089) occupe 49,82 ha. Le site est soumis à la pression urbaine croissante. Le fonctionnement hydrologique doit être maintenu en s'assurant du maintien de dépressions locales où s'accumule l'eau de manière temporaire. La qualité de l'eau alimentant la zone est également importante. Il faut éviter l'envahissement par les ligneux ou des plantes envahissantes de ces milieux.

La ZNIEFF de type I Plateau de Vendres (910015977) occupe 849,43 ha. Le contexte général de déprise viticole est plutôt favorable au développement d'une nouvelle mosaïque de milieux agricoles et naturels (favorable à l'avifaune). Il peut permettre de restaurer des zones humides temporaires et des milieux herbacés au sein des parcelles de cultures viticoles. Les pratiques culturales (vignes-drainage) sont en conflit avec le fonctionnement hydrologique du site (mare temporaire – inondation). Il s'agit de restaurer localement ce fonctionnement hydrologique et d'adapter les pratiques culturales (réduction des pesticides). L'envahissement par les ligneux et autres plantes invasives est également une menace pour ce site.

La ZNIEFF de type II Basse Plaine de l'Aude et étang de Capestang (910006984) occupe 7120,16 ha et fait l'objet d'autres protections (acquisition du CEN et conservatoire du Littoral, site classé, ZPS, ...) L'intérêt porte sur les habitats sources calcaires, et les espèces faunistiques et floristiques liées aux milieux aquatiques et humides. Cette ZNIEFF englobe les ZNIEFF de type I suivantes.

La ZNIEFF de type I Etang et prairies de la Matte (910010713) occupe 394,88 ha. Le fonctionnement des écoulements est complexe et nécessite une gestion quasi-quotidienne. Une gestion hydraulique adaptée, notamment le maintien des inondations hivernales, permet de conserver le patrimoine de la ZNIEFF. La préservation des prés salés, dépend étroitement du pâturage. L'entretien de la roselière peut se faire par fauche et/ou pâturage. Les bocages et milieux jouant un rôle important dans l'effet de lisière favorable à l'avifaune devront être maintenus. La fréquentation anarchique de ces milieux (notamment véhicules motorisés) est une menace. La gestion des espèces envahissantes et de la qualité de l'eau sont nécessaires.

La ZNIEFF de type I Basse plaine viticole de l'Aude (910011237) occupe 1437,69 ha. Le site est menacé par la salinisation des habitats (abandon de la pratique de submersion des vignes). La préservation des prés salés dépend étroitement de leur entretien par le pâturage et d'une façon générale la modification des pratiques agricoles (usage de pesticides etc.) est une menace pour l'avifaune (perte de ressources alimentaires).

La ZNIEFF de type I Cordon dunaire des Montilles (910014604) occupe 160,93 ha. Cet espace fragile fait l'objet de plusieurs classements pour sa conservation, La principale menace est la fréquentation anarchique du site. Ce milieu est également sensible à l'érosion et à l'apport d'espèces invasives.

La ZNIEFF de type I Etang de Vendres (910030016) occupe 1646,9 ha. L'intérêt écologique de la zone humide est reconnu par divers classements. L'étang a fait l'objet d'une réhabilitation partielle en 2006. La conservation du patrimoine passe par une gestion hydraulique et agricole adaptée. Le site est menacé par des plantes exotiques et une dégradation de la qualité de l'eau (rejet de la station de lagunage).

La ZNIEFF de type II Collines de Nissan et Lespignan (910008308) occupe 2645,45 ha et fait l'objet d'autres protections (Acquisition par le conservatoire du Littoral, ZPS). L'intérêt porte sur des habitats ouverts de type friches et les espèces faunistiques et floristiques liées. Cette ZNIEFF englobe les ZNIEFF de type I suivantes.

La ZNIEFF de type I Collines de Nissan (910009569) occupe 486,81 ha. Le paysage morcelé (parcelles viticoles, friches, pelouses, massifs boisés, haies et arbres isolés) est un atout pour la conservation des espèces liées à ces collines. Elles sont particulièrement sensibles aux feux de forêt, mais ce phénomène, s'il n'est pas récurrent, est favorable aux milieux ouverts riches en espèces patrimoniales. La progression de la pinède est une menace pour les plantes patrimoniales des pelouses sèches et ensoleillées. Il est donc nécessaire de préserver le caractère naturel (friches, pelouses, massifs boisés) et agricole (viticulture, pâturage...) du site avec la mosaïque d'habitats qui la composent. L'urbanisation et la cabanisation sont à proscrire.

La ZNIEFF de type I Collines sud de Lespignan (910030055) occupe 116,38 ha. La ZNIEFF de type I Collines nord de Lespignan (910030056) occupe 81,27 ha. Les atouts et enjeux de ces sites sont les mêmes que pour les Collines de Nissan avec une pression supplémentaire liée au passage de l'A9, à l'aire de repos de Lespignan, et du parcours sportif pour les collines sud.

La ZNIEFF de type I Colline de l'Oppidum d'Ensérune (910030057) occupe 71,16 ha. La fréquentation du site, essentiellement limitée à l'Oppidum, provoque une déstabilisation locale du sol dans plusieurs secteurs de forte pente (risque d'érosion en marge). Les milieux ouverts de pelouses et de friches et le développement de la mosaïque de milieux naturels et culturels assurent la conservation du patrimoine du site. Elle est en dehors de la ZNIEFF de type II Collines de Nissan et Lespignan.

La ZNIEFF de type II Vignes du Minervois (910030635) occupe 9972,24 ha. Cette ZNIEFF englobe la ZNIEFF de type I suivante et est également couverte par une ZPS et un site inscrit.

La ZNIEFF de type I Plaine de Cazedarnes (910030333) occupe 1339,69 ha. Les espèces végétales et animales présentes dans le site sont liées aux zones de garrigues et de pelouses. Elles pourraient pâtir d'une fermeture partielle ou totale des milieux.

La ZNIEFF de type I Vallée de l'Orb (910030383) occupe 634,35 ha. Traversant le nord de la plaine agricole de Béziers, plusieurs stations d'épurations avoisinent le périmètre du site et l'aval est fortement marqué par l'extraction de matériaux. Les espèces animales présentes sur le site dépendent toutes directement du cours d'eau et/ou des ripisylves et de leur état de conservation. La modification dynamique de la rivière, ou les pollutions peuvent constituer une menace pour le maintien des espèces et de leurs habitats.

Les **Espaces Naturels Sensibles** définis par le département, ont pour but de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Le département y est compétent pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public. Ces espaces font l'objet de la part départementale de la Taxe d'Aménagement se substituant à la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels est un gestionnaire reconnu pour la gestion de sites passant par leur maîtrise foncière et d'usage s'appuyant sur une approche concertée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

- ⇒ Collines du Narbonnais (FR1502177) terrain géré par le conservatoire d'espaces naturels de l'ex-région Languedoc-Roussillon. 2,6 ha.

Le **classement ou l'inscription de certains sites** constituent des protections pour ceux dont les caractéristiques, notamment paysagères, justifient que leur soit portée une attention particulière, pour qu'ils ne soient pas dégradés, ou qu'ils ne perdent pas leurs atouts. Il peut s'agir sans distinction d'un site naturel ou bâti.

Avec le classement, tous les travaux susceptibles de modifier ou de détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits. Un site classé ne peut être modifié dans son état ou son aspect sans autorisation spéciale, préfectorale ou ministérielle.

L'inscription, moins contraignante, joue principalement un rôle d'alerte et de pédagogie, sur des sites tout de même emblématiques. Ils peuvent également compléter le classement d'un site majeur et former ainsi une zone tampon. Sur le territoire de la Domitienne, les sites classés et inscrits témoignent avant tout de la qualité paysagère, et en particulier du bâti (canal du midi, abbaye...).

- ⇒ Ensemble formé par l'abbaye de Fontcaude et ses abords (SC2008011601). 279 ha. Classé le 16 janvier 2008.
- ⇒ Ancien étang de Montady et ses abords (SC1974072601). 457,8 ha. Classé le 26 juillet 1974.
- ⇒ Les paysages de canal du Midi (SC2017092501). 18276,6 ha. Classé le 25 septembre 2017.

Le Canal du Midi traverse le territoire de la Domitienne (Colombiers, Nissan lez Ensérune). Il fait l'objet d'une inscription au **patrimoine mondial de l'UNESCO** (1996) et d'une **Opération Grand Site** sur une portion.

Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Le Canal du Midi répond aux critères :

- (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères).

Les **Grands Sites de France** labellisés ou en projet ont en commun d'être des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque", pour une partie significative de leur territoire. La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat et fait partie des missions du ministre de l'écologie et du développement durable. C'est le fondement qui justifie l'implication de l'Etat dans une politique nationale de protection et de valorisation de ces sites. Les objectifs sont :

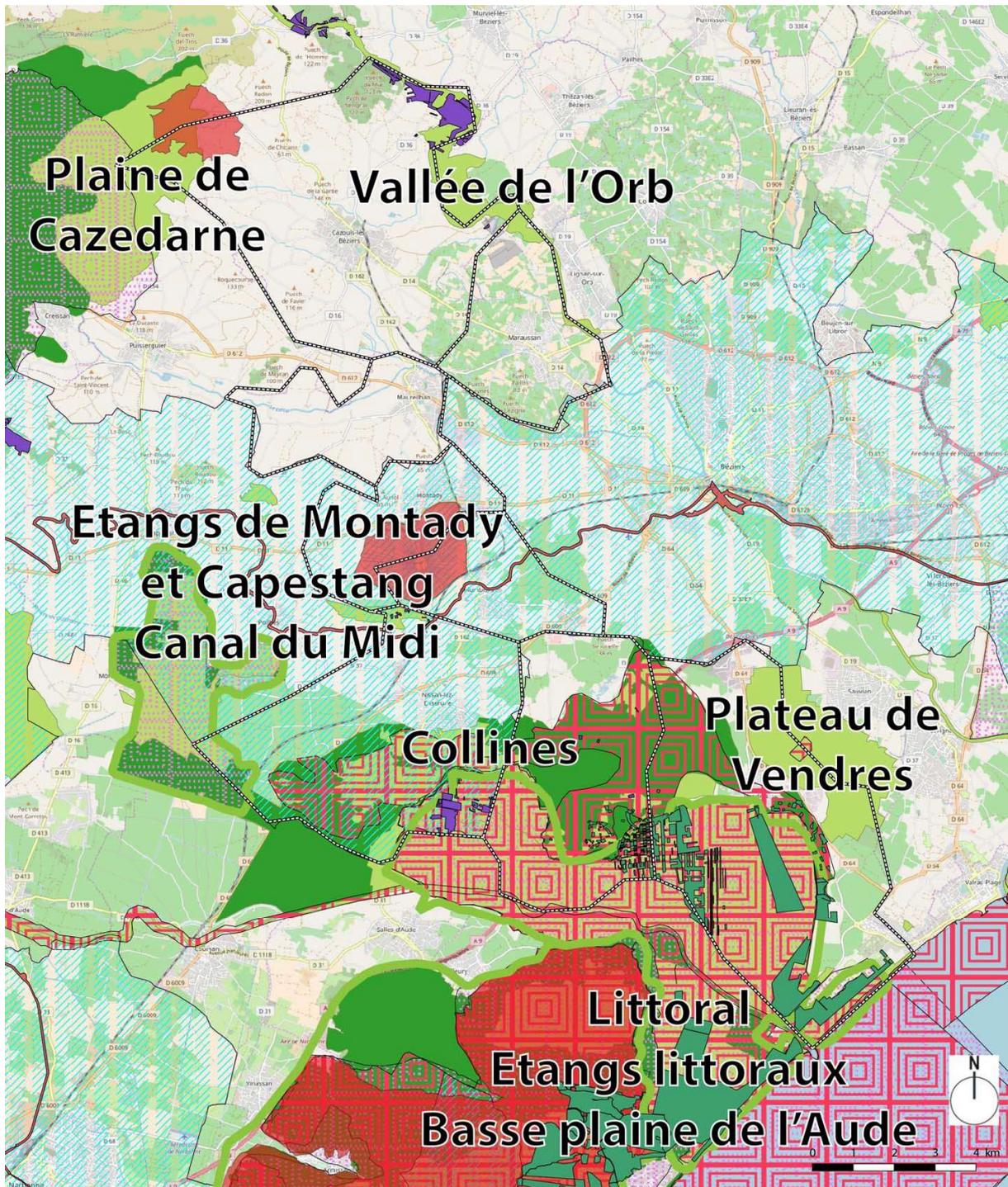
- ⇒ La préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs
- ⇒ L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser
- ⇒ La promotion des valeurs du développement durable

Le Conservatoire du littoral a acquis des terrains sur plusieurs sites ayant fait l'objet de mesures de gestion des espaces naturels remarquables, en particulier soumis à la loi littoral, protégés par des réserves etc. Aussi la politique du Conservatoire prolonge-t-elle les autres mesures de gestion en permettant une meilleure protection.

- ⇒ Basse plaine de l'Aude (FR1100783) terrain acquis par le conservatoire du littoral. Créé le 24 juillet 1986. 56,4 ha à Lespignan et 200 ha à Vendres.
- ⇒ Etang de Vendres.

Le principe de la préservation ou de la restauration des **zones humides** est par ailleurs fixé par la loi sur l'eau de 1992. Aucune des 11 zones humides recensées sur le littoral de l'Hérault n'est protégée au titre de la convention internationale sur les zones humides, dite Convention Ramsar. Cependant, le Département a réalisé en 2006 un inventaire des zones humides présentes sur son territoire les classifiant dans un Système d'Information

Géographique dédié : ainsi l'étang de Vendres est référencé comme marais saumâtre de la basse plaine de l'Aude. Les cours moyens de l'Orb et de ses affluents, constituent des zones humides de bordure de cours d'eau.



Les sites Natura 2000 pour évaluation d'incidences

Sources : Fiches Standard de Données et DOCOB des sites.

Le réseau **NATURA 2000** est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Plusieurs sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de la Domitienne :

- ⇒ **Mare du plateau de Vendres** (FR9101431), désigné ZSC par arrêté du 26 décembre 2008. DOCOB porté par le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, approuvé par arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2007.

Site inclus dans un des nombreux plateaux qui marquent la plaine agricole du Biterrois où la culture de la vigne domine très largement.	
Vulnérabilité	Qualité et importance
Ce site est sensible au drainage (actuellement en cours sur l'ensemble du plateau) et à ses effets immédiats sur les plantes amphibies. Les communautés des mares temporaires sont également sensibles aux effets de la concurrence végétale d'espèces mésophiles, accrue par le drainage.	Site extrêmement important pour la conservation de <i>Marsilea strigosa</i> . Ce site abrite une des trois seules populations de <i>Marsilea strigosa</i> de France. Il s'agit d'une cuvette inondable sur un plateau siliceux, installée au milieu des vignes. Ce secteur a été mis en culture dans le passé mais les modes culturels de l'époque et les conditions stationnelles (permanence de l'eau, mauvais drainage) ont permis à <i>Marsilea strigosa</i> et à d'autres espèces rares des mares temporaires méditerranéennes de subsister et de prospérer.
Habitats IC	Espèces IC
Mares temporaires méditerranéennes (3170)	Fougère d'eau à poils rudes (<i>Marsilea strigosa</i>)

- ⇒ **Basse plaine de l'Aude** (FR9101435 – FR911018), désigné ZSC par arrêté du 16 novembre 2015 et ZPS par arrêté du 26 octobre 2004. DOCOB commun porté par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2009.

Ensemble (ZSC) présentant une intéressante diversité de zones humides en fonction du degré de salinité. Le site englobe les plaines inondables de part et d'autre du fleuve Aude qui correspondent en fait pour partie au cours ancien du fleuve, avant sa canalisation. Il accueille une grande diversité d'activités humaines (viticulture, élevage ovin et bovin, chasse) et subit dans sa partie littorale une forte fréquentation du fait de la proximité des stations littorales (Valras et Vendres dans l'Hérault, Saint-Pierre-la-Mer, Narbonneplage, dans l'Aude).	
Vulnérabilité	Qualité et importance
Site sensible à la gestion de l'eau (arrivées d'eau douce et entrée d'eau marine).	Ensemble de zones humides du littoral méditerranéen avec des milieux dunaires de faible étendue et des sansouires en arrière plage. L'étang de Vendres représente un stade avancé dans l'évolution des lagunes de la côte du littoral narbonnais et roussillonnais. Il est privé de communication naturelle avec la mer et l'absence de coordination dans la gestion de la vanne qui permet de gérer l'alimentation en eau salée pose un problème en cours de résolution. De plus, l'alimentation en eau douce est rendue difficile par l'absence d'entretien du réseau de canaux.

	Les zones les plus à l'intérieur des terres sont constituées d'habitats bocagers plus ou moins submergés et plus ou moins soumis à l'influence de la nappe salée avec des cultures extensives, des friches, des zones de pâture et des prairies humides et des prairies de fauche.
Habitats IC	Espèces IC
Végétation pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310) Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) (1410) Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>) (1420) Steppes salées méditerranéens (<i>Limonietalia</i>) (1510) Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Mlnioptère de Schreiber (<i>Miniopterus schreibersii</i>) + des espèces végétales remarquables.

Le site (ZPS) comprend un complexe de milieux liés au cours aval du fleuve Aude : d'une part un ensemble bocager où alternent vignobles et prairies humides autour d'un réseau de canaux permettant de gérer une inondation temporaire des terres pour lutter contre la remontée du sel, d'autre part de vastes ensembles d'étangs (Vendres, Pissevaches) plus ou moins saumâtres où se développent l'ensemble des milieux caractéristiques des zones humides méditerranéennes. Le site inclut aussi une zone de dunes littorales. L'ensemble présente un grand intérêt tant ornithologique que paysager, qui a longtemps été menacé par des projets touristiques aujourd'hui abandonnés. Les multiples conflits d'usage qui se sont développés au fil du temps (chasse, élevage, viticulture, tourisme, gestion des crues...) sont en bonne voie de résorption grâce à un travail conduit par les collectivités locales en partenariat avec l'Etat.	
Vulnérabilité	Qualité et importance
<p>Concernant la Pie grièche à poitrine rose et les autres oiseaux insectivores :</p> <p>Sensibilité aux changements d'occupation des terres et des habitats (suppression des haies, des vieux arbres). Il y a nécessité de conserver le bocage et de maintenir des friches avec un pâturage afin qu'elles ne s'embroussaillent pas. Une agriculture extensive a une action plutôt favorable par les mises régulières en jachères et en friches. Une agriculture de type intensif a une action négative sur le maintien de ces oiseaux.</p> <p>Les traitements sanitaires contre le virus de la vigne ne doivent se faire que sur les zones de vignes atteintes car il y a un risque majeur pour l'entomofaune avec des répercussions graves pour la Pie grièche, notamment en cas de traitements préventifs sur de grandes surfaces.</p> <p>Concernant les oiseaux de la roselière et des zones humides :</p> <p>Sensibilité de la roselière aux modifications de qualité de l'eau par salinisation. Il est nécessaire de gérer les apports d'eau douce et les entrées d'eau marine ou saumâtre. Il est important de réguler les niveaux d'eau de certains espaces lagunaires afin d'assurer les conditions d'accueil pour de nombreuses espèces de passage, et d'installation et</p>	<p>Étangs saumâtres à doux entourés de marais et de vastes étendues de roselières. En périphérie des zones humides, présence de bocages, de vignes et de vergers, de haies avec de vieux arbres et de friches post-culturelles.</p> <p>Site majeur pour la Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>) qui a des effectifs voisins de la moitié des effectifs nationaux.</p> <p>Site important également pour des espèces nicheuses dépassant le seuil des 1% de leur population nationale : Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>), Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>), Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>), Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>) et Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>).</p> <p>En outre de nombreuses espèces migratrices fréquentent ce site soit pour s'y reproduire, soit pour hiverner ou comme lieu de halte migratoire.</p>

de réussite des nichées pour les oiseaux marins reproducteurs.	
Espèces IC	
71 espèces d'oiseaux différentes résidentes ou migratrices (reproduction, hivernage, concentration).	

⇒ **Collines du Narbonnais** (FR9101439), désigné ZSC par arrêté du 29 août 2016. DOCOB porté par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 mai 2011.

<p>À l'ouest du département de l'Hérault, le site Natura 2000 s'étend sur les communes de Vendres, Lespignan et Nissan-lez-Enserune. Il est formé par une succession de reliefs qui surplombent et délimitent la plaine de la basse vallée de l'Aude. Sur les sols secs et peu fertiles se sont développés, en sus de la viticulture, une végétation typique méditerranéenne de garrigue et de pelouses sèches ainsi qu'un boisement de pins d'Alep. L'élevage ovin, redéployé sur le territoire depuis 2007, permet le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire grâce au pâturage sur environ 20% de la surface du site, limitant ainsi la dynamique de fermeture des milieux à l'œuvre sur le territoire. Avec le déclin continu des activités agricoles traditionnelles, c'est aujourd'hui la menace d'un embroussaillage massif et d'une fermeture croissante du paysage qui pèse sur les milieux ouverts, et par conséquent sur le patrimoine faunistique et floristique.</p>	
Vulnérabilité	Qualité et importance
La vulnérabilité des pelouses est liée à l'abandon des activités pastorales et à la fermeture des milieux notamment par la pinède de Pin d'Alep.	Les pelouses des collines de ce site accueillent des éléments floristiques très thermophiles. De nombreuses espèces végétales de répartition ibérique y trouvent leur limite d'extension vers le nord.
Habitats IC	Espèces IC
<p>Eaux stagnantes, oligotrophe à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorea</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)</p> <p>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140)</p> <p>Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)</p> <p>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyssosedion albi</i> (6110)</p> <p>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietae</i> (3220)</p> <p>Prairies humides méditerranéennes à grands herbes du <i>Molinio Holoschoenion</i> (6420)</p> <p>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) (7220)</p> <p>Forêt-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)</p>	<p>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</p> <p>MInioptère de Schreiber (<i>Miniopterus schreibersii</i>)</p> <p>Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)</p> <p>+ des insectes, chiroptères (autres), reptiles, végétaux remarquables.</p>

⇒ **Cours inférieur de l'Aude** (FR9101436), désigné ZSC par arrêté du 1^{er} avril 2016. DOCOB porté par le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2016.

<p>Le site est axé sur le cours inférieur du fleuve Aude, à l'intérieur du système de digues qui le canalise. Il englobe ainsi des lambeaux de la végétation rivulaire qui ne peut être qualifiée de ripisylve du fait de son importante dégradation sur la plupart du linéaire concerné.</p> <p>Le site inclut également un espace maritime délimité dans la bande des 3 miles.</p>	
Vulnérabilité	Qualité et importance

Vulnérabilité induite par la présence d'un barrage à sel. Les travaux prévus sur la partie amont du site pour assurer la sécurité des populations en cas d'inondations (plusieurs victimes en 1999) devront intégrer les enjeux liés à l'intérêt piscicole du cours d'eau.	<p>Ce site permet la reproduction d'espèces migratrices vulnérables (Alose feinte, Lamproie marine), en forte régression depuis la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau.</p> <p>Ce site permet de faire le lien entre l'affluent Orbieu et la mer et de disposer ainsi pour les poissons d'un système fluviatile complet (sur deux sites) depuis le haut du bassin versant jusqu'à la mer.</p> <p>L'extension en mer permet également d'intégrer les zones de regroupement avant la remontée des poissons vers leurs frayères.</p>
Habitats IC	Espèces IC
-	<p>Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>)</p> <p>Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)</p> <p>Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)</p> <p>Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)</p> <p>Grande Alose (<i>Alosa fallax</i>)</p> <p>Toxostome (<i>Paracondrostoma toxostoma</i>)</p>

⇒ **Étang de Capestang** (FR9112016), désigné ZPS par arrêté du 7 mars 2006. DOCOB en cours d'élaboration, porté par le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

<p>Le complexe des étangs de Capestang et de Poilhes forme une vaste cuvette submersible située à une vingtaine de kilomètres de la mer. Cette cuvette appartient au chapelet de zones humides situées dans la basse vallée de l'Aude et qui résultent de la divagation du fleuve au cours des temps. L'étang de Capestang est l'un des rares étangs intérieurs qui n'ait pas été asséché.</p> <p>Il est régulièrement alimenté en eau par son propre bassin versant qui est très important et qui donne naissance à plusieurs ruisseaux dont le plus important est la Quarantaine. De manière plus sporadique l'alimentation en eau se fait également par les crues de l'Aude dont l'excédent se déverse dans l'étang.</p>	
Vulnérabilité	Qualité et importance
<p>Les conflits d'usage (agriculture, chasse, loisirs...) et le rôle important que joue ce complexe d'étang en tant que zone d'expansion des crues de l'Aude les plus importantes rendent difficile un consensus sur la gestion des niveaux d'eau.</p> <p>C'est en effet par un règlement d'eau adapté aux enjeux écologiques que passe la conservation des habitats d'oiseaux du site, en particulier de la roselière.</p>	<p>L'étang de Capestang est d'un intérêt écologique exceptionnel notamment en ce qui concerne l'étang et sa phragmitaie (roseaux). L'avifaune est particulièrement riche et intéressante en raison du type de végétation en place (grande étendue de roseaux) et de l'isolement des lieux. Cet étang accueille de très nombreuses espèces nicheuses dont certaines justifient plus particulièrement la proposition de ce site en tant que site d'intérêt communautaire : le Butor étoilé, le Rollier d'Europe, la Pie-Grièche à poitrine rose.</p> <p>L'étang de Poilhes est, quant à lui, une zone particulièrement intéressante en période de migration pour les limicoles.</p>
16 espèces d'oiseaux différentes résidentes ou migratrices (reproduction, hivernage, concentration).	

Les milieux et la biodiversité

Sources : SRCE, SCOT 2013 et études de 2017.

Plusieurs types de milieux se rencontrent sur le territoire

Les milieux aquatiques

Le littoral est composé de zones humides regroupant les étangs et marais d'eau douce et d'eau salée. Ces espaces sont peuplés par une végétation hygrophile (roselière, sansouire) et les sols sont inondés au moins une partie de l'année.

Ces zones humides abritent des milieux naturels et des communautés biologiques très spécifiques, marqueurs précis des conditions écologiques complexes. Leur localisation entre zones d'eau douce et zones d'eau salée marine en font des milieux écologiquement très riches, mais très fragiles.

Notons, l'importance de l'étang de Vendres, zone humide sensible au débouché de l'Aude. Il héberge 80 espèces nicheuses, dont 15 sont menacées. Il est le 4^e en France pour la nidification du héron pourpré.

Des mares temporaires et étangs forment des dépressions humides fermées à l'intérieur des terres. Des sols peu filtrants favorisent la submersion (étang des Mattes)

Le capital biologique des zones humides est très important, abris et relais pour les oiseaux, elles offrent souvent une relative protection naturelle.

Les espaces de ripisylve font également partie des milieux humides sur le territoire. Elles sont plus particulièrement identifiées sur les bords de l'Orb et de plusieurs de ses affluents dans la partie aval. Les cours inférieurs ont été canalisés et ne présentent plus les mêmes caractéristiques.

De nombreuses espèces (poisson, libellule, oiseaux= sont inféodée au fleuve de l'Orb, à sa ripisylve et à leur état de conservation. Mais le fleuve est menacé par des pressions (rejets de stations d'épuration et extraction de matériaux, pollutions d'origine agricole, modification de la dynamique de la rivière ou travaux d'entretien / d'exploitation des zones riveraines).

Les espaces aquatiques et humides contribuent :

- ⇒ **A l'atténuation des crues et de la sécheresse,**
- ⇒ **Aux loisirs,**
- ⇒ **A l'épuration des eaux.**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ Développement de l'urbanisation et des infrastructures : destruction de zones, modification du fonctionnement hydraulique (apport, circulation d'eau, ...), fragmentation d'espace, pollutions accidentelles ou diffuses.
- ⇒ Aménagement des cours d'eau : modification du fonctionnement hydraulique (débits, assèchement des zones humides riveraines, entrave à la dynamique fluviale, modification de la salinité des milieux), rupture des continuités, endommagement, destruction de milieux, dégradation ou disparition de la ripisylve.
- ⇒ Extractions de matériaux : disparition de prairies humides, abaissement de la nappe phréatique, modification de la dynamique des flux (solides, liquides) perturbant le fonctionnement général de l'écosystème alluvial.
- ⇒ Prélèvement d'eau : altération du fonctionnement hydrologique des zones humides, modification du niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques.
- ⇒ Arrivée d'espèces exotiques envahissantes par le biais des jardins, espaces verts ou zones agricoles ou transports de matériaux : compétition avec les espèces indigènes, fragilisation des milieux, gêne pour certaines activités humaines (pêche, baignade, nautisme, agriculture, chasse).

Ces milieux présentent une forte richesse écologique mais également une forte vulnérabilité, nécessitant une attention et une gestion particulière.

Les milieux boisés

Territoire très viticole, les milieux boisés sont très limités en nombre et en extension. Ils s'inscrivent en continuité des grands massifs boisés de la Montagne Noire.

Ils sont localisés sur les puechs (abandonnés par l'agriculture – landes et garrigues en cours de fermeture) dans la plaine de l'Orb et au pied des Avants-Monts dans le nord du territoire.

Les ripisylves (évoquées précédemment) représentent également ce type de milieux.

Les éléments bocagers, haies, alignements d'arbres, peuvent être intégrés à cette sous trame en tant qu'éléments supports de déplacements.

Ces milieux abritent tout de même de nombreuses espèces, dont certaines y sont inféodées comme certaines chauves-souris ou des oiseaux.

Les espaces boisés contribuent :

- ⇒ **Au maintien des terres sur les pentes et les berges et à la prévention des inondations, des coulées de boues,**
- ⇒ **A la régulation des ressources en eau,**
- ⇒ **A la production de bois de chauffage ou d'œuvre et d'autres ressources (cueillettes de champignon, petits fruits, essences aromatiques... production de liège, production mellifère, chasse...),**
- ⇒ **A la vie et à l'équilibre biologique de la faune,**
- ⇒ **Au stockage de carbone et à l'amélioration de la qualité de l'air,**
- ⇒ **Au bien-être de la population (intérêt des massifs boisés pour le fractionnement des espaces urbanisés, pour leur intérêt paysager, pour les loisirs).**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ Impacts du changement climatique : sécheresse, changement de la répartition des essences, vulnérabilité des écosystèmes (propagation de maladies).
- ⇒ Proximité des zones urbanisées : risque incendie lié à l'enrichissement autour de ces zones.

Les milieux ouverts et semi-ouverts

La culture et les vignes se développent dans les plaines sur une large partie du territoire, jusqu'à l'approche du littoral aux sols plus humides.

L'arrachage des vignes a laissé la place à des cultures de remplacement ou à des enrichissements, notamment dans la périphérie proche des villages et des bourgs.

La garrigue est également caractéristique de la région. Elle est présente sur des petits espaces comme vers Nissan lez Ensérune. Ces espaces accueillent une faune (aigle de Bonelli, chiroptères, reptiles) et une flore remarquables.

Notons également les autres cultures comme à Montady avec une forme particulière en parcelles rayonnantes soulignées par les canaux qui convergent vers un drain central.

L'activité agricole (culture, élevage) participe grandement au maintien de ces espaces (entretien et évitement de l'enrichissement et de la fermeture du milieu) qui accueille une faune riche (avifaune, reptiles, insectes).

Les espaces ouverts et semi-ouverts contribuent :

- ⇒ **Au maintien de la qualité des sols,**
- ⇒ **Au maintien de l'activité agricole : support de culture d'alimentation, de fourrage, de combustible ou plantes médicinales.**
- ⇒ **A la richesse faunistique et floristique (ce sont souvent des espaces complémentaires d'autres milieux pour certaines espèces : zone de chasse, de reproduction...).**
- ⇒ **A la beauté des paysages.**
- ⇒ **A la chasse de petite faune sédentaire ou gibier migrateur.**
- ⇒ **A la protection contre les inondations (terres agricoles dans les zones d'expansion de crue).**

- ⇒ **A la régulation des interactions biologique. Rôle important des auxiliaires de cultures dans la régulation des parasites et agents pathogènes.**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ Déprise agricole (arrachage de vignes) : crée une dynamique d'embroussaillage, développement de friches voire de forêts, perte de milieux de chasse pour certaines espèces, diminution de la biodiversité.
- ⇒ Changement des pratiques agricoles : diminution de la biodiversité.
- ⇒ Gestion des milieux agricoles et utilisation de produits phytosanitaires pouvant être une pression sur la qualité des milieux naturels (pas qu'ouvert et semi-ouvert).
- ⇒ Forte empreinte humaine concentrée sur quelques territoires (urbanisation, projet d'énergie renouvelables, infrastructures).
- ⇒ Impact du changement climatique sur les pratiques agricoles : périodes de sécheresses prolongées, pluviosité favorisant les parasites, décalage phénologique, pression sur la ressource en eau, ...

La nature en ville

La nature en ville se manifeste dans chaque ville et village par :

- ⇒ Les jardins privés en cœur d'îlots dans les villages ou en interface avec l'espace agricole ou naturel.
- ⇒ Aligement de platanes le long de voiries.
- ⇒ Les espaces verts publics au sein de l'espace urbanisé (centre bourgs, lotissements...).

Les espaces urbanisés peuvent constituer des lieux attractifs pour certaines espèces de par la présence de nourriture et de chaleur. Mais globalement, ils restent pauvres en biodiversité.

La nature présente en milieu urbain offre de nombreux services :

- ⇒ **Espaces de loisirs.**
- ⇒ **Amélioration du cadre et de la qualité de vie.**
- ⇒ **Contribution à la qualité de l'air.**
- ⇒ **Réduction de l'effet îlot de chaleur (participation à l'adaptation de la ville aux changements climatiques).**
- ⇒ **Gestion plus efficace des aléas liés à l'eau.**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ La rupture des continuités écologiques traversant la zone urbaine.
- ⇒ La dégradation de ces milieux par leur fréquentation ou des pollutions liées à l'usage urbain voisin (déchets, eaux de ruissellement polluées...).

Espèces faisant l'objet d'un PNA

Plusieurs aires de Plans Nationaux d'Action sont présentes sur le territoire :

- ⇒ PNA Aigle de Bonelli – domaines vitaux : Est Minervois – Saint-Chinianais.
- ⇒ PNA Aigle de Bonelli – zones d'erratisme : Basse Vallée de l'Aude / Capestang.
- ⇒ PNA Faucon Crécerellette – domaines vitaux : Basse plaine de l'Aude.
- ⇒ PNA Butor étoilé : Etang de la Matte, Etang de Vendres, Etang de Capestang.
- ⇒ PNA Outarde - domaines vitaux : Basse plaine de l'Aude.
- ⇒ PNA Pie-grièche méridionale : Basse plaine de l'Aude héraultaise, Plateau de Vendres, Etang de Capestang – Nissan.
- ⇒ PNA Pie-grièche à tête rousse : Basse plaine de l'Aude.
- ⇒ PNA Pie-grièche à poitrine rose : Basse plaine de l'Aude.

- ⇒ PNA Lézard ocellé : Cazouls lès Béziers, Nissan lez Ensérune, Lespignan, Vendres.
- ⇒ PNA Odonates : Cazouls lès Béziers, Mauraussan, Lespignan.
- ⇒ PNA Chiroptères : Vendres.
- ⇒ PNA Loutres : cours d'eau Orb.
- ⇒ PNA Emide Lepreuse : Orb.

Les orientations nationales et le SRCE

Portée juridique

Le SRCE n'est pas une « couche » supplémentaire de l'arsenal réglementaire – il ne crée d'ailleurs aucune nouvelle réglementation – C'est un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des Trames vertes et bleues locales.

Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

Le SRCE a pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire. Il s'adresse à toute personne susceptible de pouvoir œuvrer en faveur des continuités écologiques : l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les aménageurs, les acteurs socio-économiques ainsi que les structures de gestion et de protection des espaces naturels. Le SRCE permettra donc d'appuyer les initiatives déjà à l'œuvre en Midi-Pyrénées et de mobiliser plus largement en faveur de la préservation et restauration des continuités écologiques.

Le SRCE cadre et oriente les stratégies et projets de l'Etat et des collectivités territoriales. Il intègre les critères de cohérence nationaux et les éléments des SDAGE. Il doit être « pris en compte », au sens juridique du terme, par l'Etat et les collectivités territoriales.

La prise en compte du SRCE au niveau local doit traduire les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE.

Le SRCE prévu par le code de l'environnement est un appui à la mise en œuvre de ces dispositions du code de l'urbanisme. C'est le plan d'actions stratégique du SRCE, dont le caractère est incitatif, défini en réponse aux objectifs et aux enjeux du territoire, qui va alors constituer le cadre de référence régional pour la mise en œuvre de mesures de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations nationales

La Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité.

10 grandes lignes directrices sont fixées pour sa mise en œuvre :

- ⇒ La TVB contribue à stopper la perte de biodiversité et à restaurer et maintenir ses capacités d'évolution ;
- ⇒ La TVB est un outil d'aménagement durable des territoires ;
- ⇒ La TVB tient compte des activités humaines et intègre les enjeux socio-économiques ;
- ⇒ La TVB respecte le principe de subsidiarité et s'appuie sur une gouvernance partagée, à l'échelle des territoires ;
- ⇒ La TVB s'appuie sur des enjeux de cohérence nationale ;
- ⇒ La TVB implique une cohérence entre toutes les politiques publiques ;
- ⇒ La TVB repose sur une mobilisation de tous les outils et sur une maîtrise d'ouvrage adaptée ;
- ⇒ La TVB se traduit dans les documents d'urbanisme ;
- ⇒ La TVB se traduit dans la gestion des infrastructures existantes et dans l'analyse des projets d'infrastructures ;
- ⇒ La TVB nécessite de mobiliser les connaissances et d'organiser le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

SRCE ex-Languedoc-Roussillon

Le SRCE du Languedoc Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après approbation par le Conseil Régional le 23 octobre 2015.

Les 6 thèmes suivants répondent aux enjeux de la trame verte et bleue régionale :

- Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques.
- Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement.
- Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques.
- Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques.
- Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides.
- Des milieux littoraux uniques et vulnérables.

Enjeux généraux de la Trame Verte et Bleue :

- ⇒ De conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et de garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages, notamment sur le grand axe entre le Massif Central et les Pyrénées ;
- ⇒ D'accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- ⇒ D'assurer la fourniture des services écologiques ;
- ⇒ De favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières ;
- ⇒ De maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes.
- ⇒ Préserver les réservoirs de biodiversité.
- ⇒ Préserver les zones humides.
- ⇒ Préserver et remettre en bon état les continuités latérale et longitudinale (cours d'eau)
- ⇒ Remettre en bon état les continuités écologiques dans la plaine et les vallées.

La trame verte et bleue locale

Sources : SRCE, SCOT du Biterrois 2013 et étude de 2017.

L'analyse de ces trames doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il identifie des éléments des sous trames vertes (boisée de plaine, ouvert et semi-ouvert de plaine) et de la trame bleue (zones humides et cours d'eau).

SRCE L-R : Trame verte et bleue

Trame verte

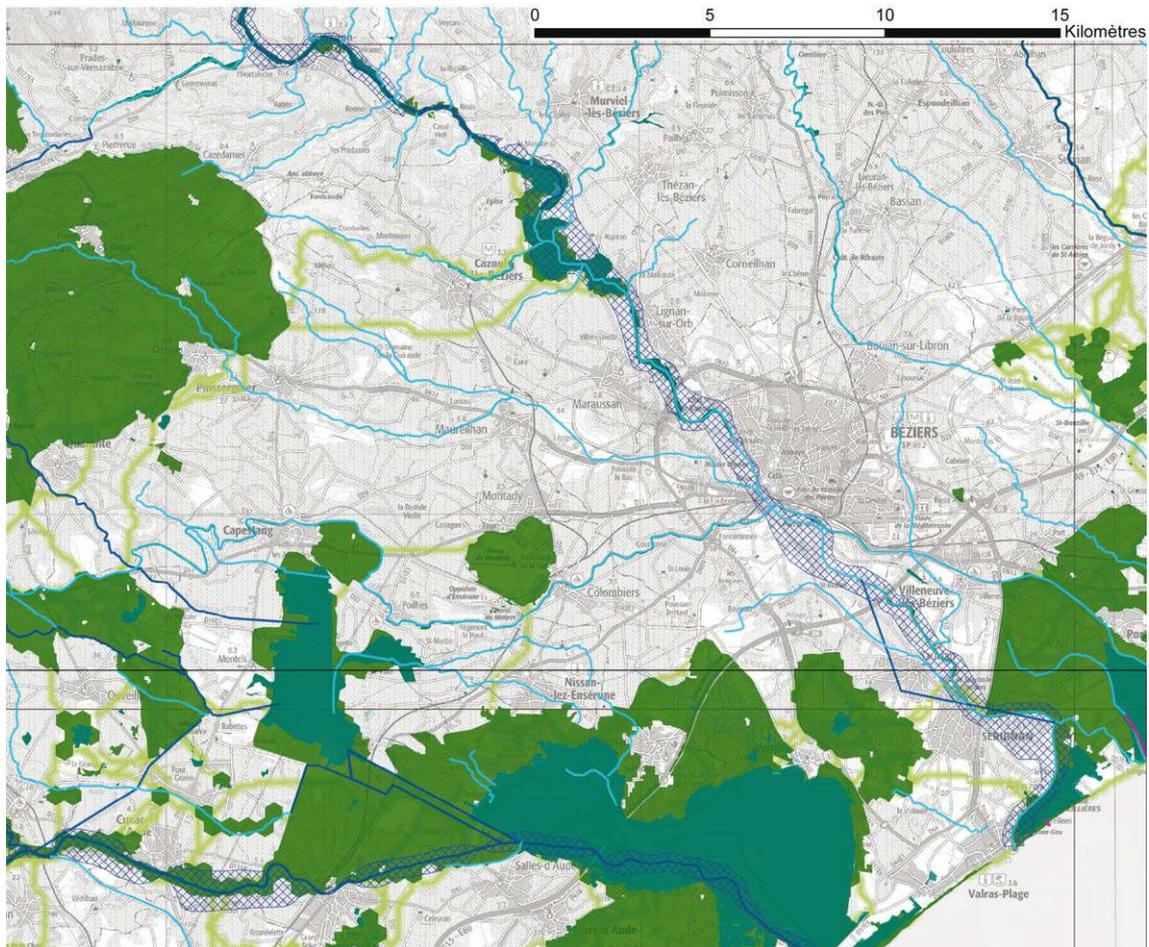
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

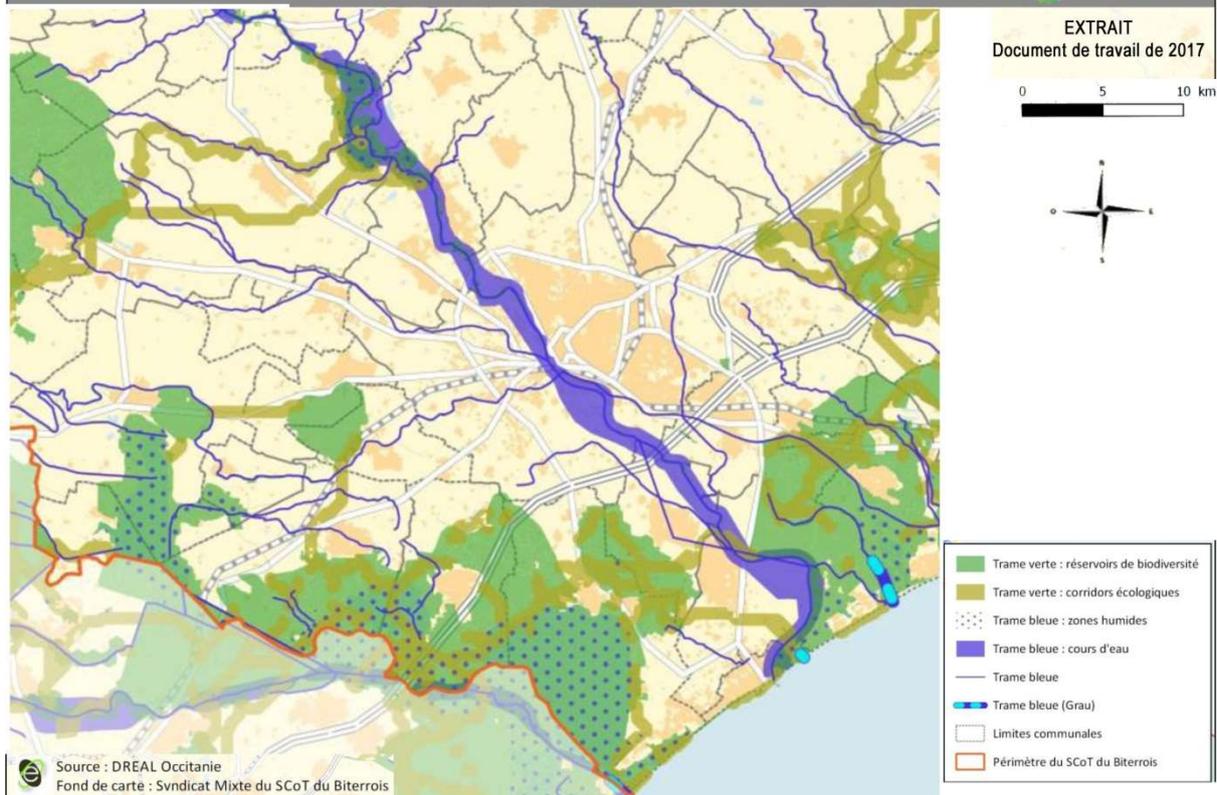
NB : La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identification des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale.

Trame bleue

- Graus
- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides, plans d'eau et lagunes

Espaces de mobilité





Réservoirs écologiques sur le territoire :

- ⇒ Espace littoral avec le cordon dunaire des Montilles, étang de Vendres et zones humides connexes.
- ⇒ Étang de Montady.
- ⇒ Collines (Nissan, Lespignan, Plateau de Vendres) d'intérêt pour une mosaïque de milieux ouverts et milieux boisés d'intérêt pour l'avifaune notamment.
- ⇒ L'Orb, sa ripisylve et ses milieux humides.
- ⇒ Plaine de Cazedarnes.

Corridors écologiques recensés sur le territoire :

- ⇒ Successions de Puech au Nord de Cazouls lès Béziers entre la plaine de Cazedarnes et la vallée de l'Orb.
- ⇒ Espace agricole entre les collines et l'étang de Montady.
- ⇒ Trame bocagère relictuelle reconnue comme sur Nissan lez Ensérune ou Lespignan.

Obstacles aux continuités écologiques sur le territoire :

- ⇒ De type linéaire :
 - A9 et les principales départementales (RD 14, RD 612, RD 162, RD 609, RD 11 – la Minervoise, RD 19, RD 64).
 - Canal du Midi.
 - Voie ferrée (Ligne Montpellier – Perpignan).
- ⇒ De type surfacique
 - Extension d'urbanisation / cabanisation.
 - Intensification des pratiques agricoles (perte en fonctionnalité écologiques des milieux).

LE CONTEXTE SANITAIRE

Plans Santé Environnement

Portée juridique

Ces plans découlent de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Ce document fournit des éléments de cadrage pour l'étude.

Plan national

Ce 3^e plan vise à répondre aux interrogations des français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement et témoigne de la volonté du gouvernement de réduire autant que possible et de façon la plus efficace les impacts des facteurs environnementaux sur la santé afin de permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé. Ce plan est planifié sur la période 2015-2019.

Il s'articule autour de 4 catégories d'enjeux pour lesquels se déclinent plusieurs actions (celles concernant les collectivités sont indiquées ci-dessous) :

- ⇒ Enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement,
 - Promouvoir et accompagner des actions territoriales de gestion intégrée du risque lié au radon dans l'habitat.
 - Inciter les collectivités à réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants et inciter à la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés.
- ⇒ Enjeux de connaissance des expositions et des leviers d'action,
 - Réduire les émissions liées aux secteurs résidentiel et agricole.
 - Mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses.
 - Résorber les points noirs du bruit.
- ⇒ Enjeux de recherche en santé environnement,
- ⇒ Enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation.
 - Donner aux communes et aux intercommunalités le pouvoir de mettre en œuvre des zones de restriction de circulation sur leur territoire.
 - Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

Plan régional

Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2014-2019 a été approuvé par arrêté préfectoral en novembre 2014. Ce plan comprend 107 actions regroupées en quatre axes : répondre aux enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement ; les enjeux de connaissance des expositions, de leurs effets et les leviers d'action ; recherche en santé environnement ; **renforcer la dynamique en santé environnement dans les territoires, l'information, la communication et la formation** et, en annexe, la feuille de route du groupe de travail ad hoc transports.

Enjeux santé-environnement

- ⇒ Promouvoir et accompagner des actions territoriales de gestion intégrée du risque lié au radon dans l'habitat.
- ⇒ Inciter les collectivités à réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants et inciter à la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés.
- ⇒ Réduire les émissions liées aux secteurs résidentiel et agricole.

- ⇒ Mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses.
- ⇒ Résorber les points noirs du bruit.
- ⇒ Donner aux communes et aux intercommunalités le pouvoir de mettre en œuvre des zones de restriction de circulation sur leur territoire.
- ⇒ Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

La qualité de l'air

Les données relatives à la qualité de l'air ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « qualité de l'air ». Se reporter à ce document.

La qualité du sol

Sources : bases de données BASOL et BASIAS, Registre Français des émissions polluantes, base de donnée ICPE.

La base de données **BASOL du ministère de l'écologie** ne recense aucun site au sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs de l'Etat à titre curatif ou préventif :

La base de données **BASIAS du BRGM** recense **50 sites susceptibles d'engendrer une pollution dont 27 encore en activité**, répartis sur le territoire.

Les activités concernées sont :

- ✓ L'extraction de matériaux (carrière).
- ✓ La fabrication de boisson.
- ✓ Des activités de garages, ateliers, mécanique, soudure.
- ✓ Le démantèlement d'épaves, la carrosserie.
- ✓ La construction de locomotives et autre matériel ferroviaire roulant.
- ✓ Le sciage et rabotage de bois.
- ✓ La fabrication d'engrais et stockage de produits chimiques.
- ✓ Les commerces de carburant et dépôt de liquides inflammables.

Le **registre français des émissions polluantes** recense 4 sites :

- ✓ SITOM du Littoral à Vendres, usine de traitement des déchets non dangereux d'une capacité de 50 tonnes par jour (pollution de l'air, production de déchets).
- ✓ Recup Auto ETS Huffscmitt à Vendres, Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (production de déchets).
- ✓ Société TILT Auto à Nissan lez Ensérune, démantèlement d'épaves (production de déchets).
- ✓ Unisource à Nissan lez Ensérune, Préparation de jus de fruits et légumes (pollution du sol, prélèvements d'eau).
- ✓ Claude (Ets) à Colombiers, Réparation et maintenance d'autres équipements de transports (rejets dans l'eau et production de déchets).
- ✓ Léreau à Colombiers. Démantèlement d'épaves (productions de déchets).

A noter que plusieurs sites sont également recensés sur la commune voisine de Béziers.



28 ICPE sont présentes sur tout le territoire (sauf Montady). Aucune n'est classée SEVESO et certaines ont cessé leurs activités. 12 sites sont soumis à autorisation (carrières, distillerie, maintenance automobile...) et 10 soumis à enregistrement (liés à l'activité viticoles principalement), état inconnu pour les 6 autres.



En l'absence de sous-sol granitique, il n'y a **pas de risque lié au gaz radon** sur le territoire communal.

Les autres nuisances et pollutions

Sources : AVEX, cartoradio ANFR, RTE France, SCOT 2013 et études de 2017

* Voir annexe environnementale, généralités.

Le bruit

Le territoire communautaire possède quelques zones d'activités économiques (dont les carrières) susceptibles de générer du bruit. Le regroupement en zones d'activités permet de concentrer la nuisance et de la tenir éloignée des zones sensibles (habitations, écoles, crèches...). A noter que ces zones d'activités sont installées le long ou à proximité des principaux axes de circulation (faisant objet de classement sonore, voir après).

Plusieurs infrastructures terrestres sont classées selon leur impact sonore sur le territoire de la Domitienne. Le classement détermine les distances à prendre en compte pour la délimitation des zones de bruit ainsi que des niveaux d'isolement acoustiques que devront respecter les constructions nouvelles.

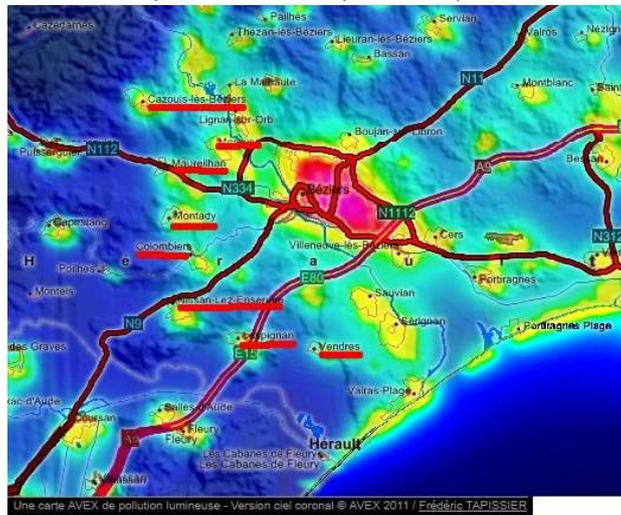
Sont concernées par un classement « bruit » :

- ✓ A9 : catégorie 1 (300 m).
- ✓ Voie ferrée Nîmes/Narbonne : catégories 1 (300 m).
- ✓ RD609 : catégories 2 (250 m) et 3 (100 m).
- ✓ RD612 : catégories 2 (250 m), 3 (100 m).
- ✓ RD 14 : catégories 3 (100 m).
- ✓ RD11 : catégories 3 (100 m) et 4 (30 m).
- ✓ RD64 : catégories 3 (100 m) et 4 (30 m).



Les pollutions lumineuses

Le territoire intercommunal est sous l'influence lumineuse de l'agglomération de Béziers et du Littoral. Les principales villes du territoire, ont également un impact lumineux (pollution lumineuse forte dans les secteurs jaunes sur la carte jusqu'au secteur cyan : « Voie Lactée visible la plupart du temps mais sans éclat » et même très forte pour Grissoles et Montech : « la pollution est omniprésente »).



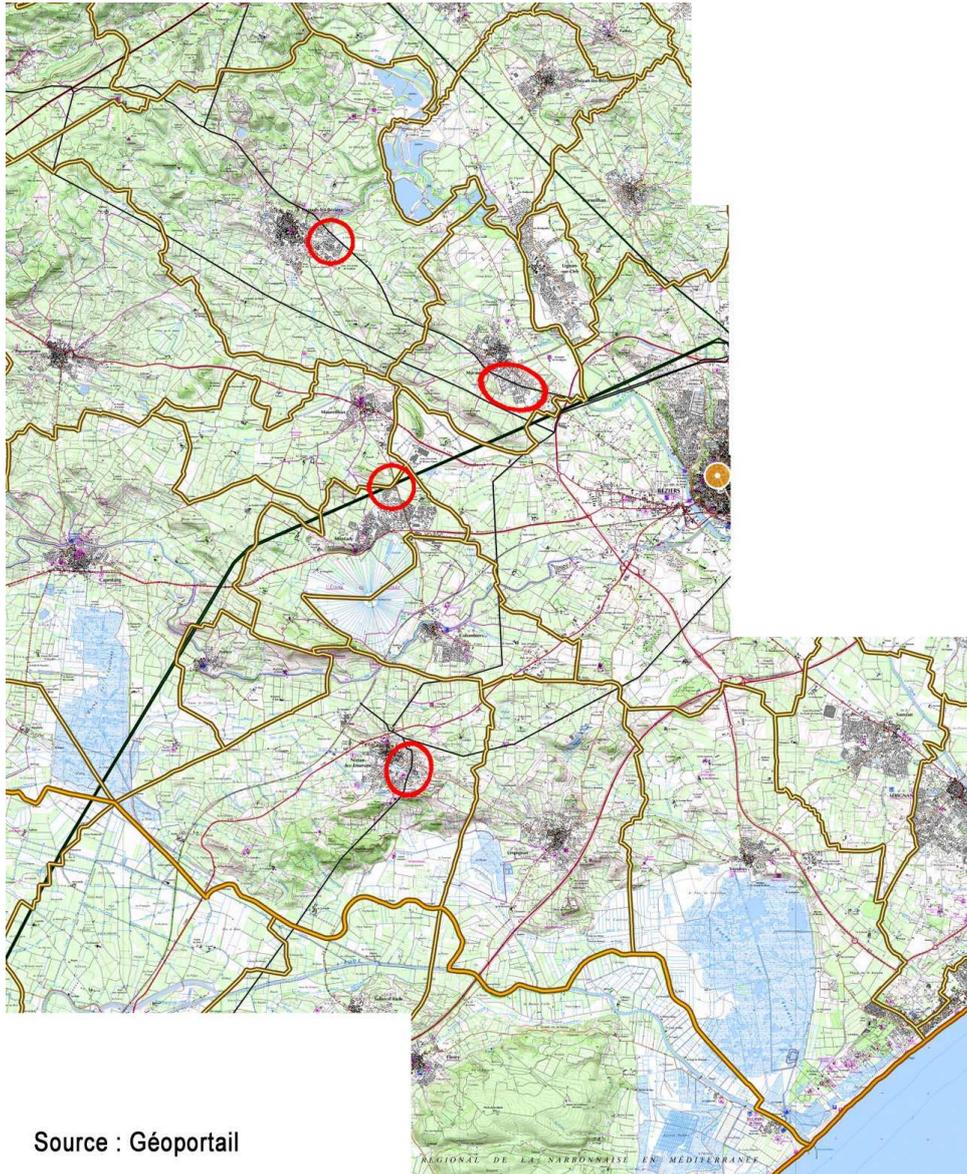
Pollution lumineuse (source Avex)

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) édite un certain nombre de prescriptions techniques pour limiter, voir éviter, la dégradation du ciel nocturne. Bon nombre d'entre elles se penchent particulièrement sur la question de la lumière émise au-dessus de l'horizontale par les luminaires. Cette association est, par ailleurs, à l'origine d'une Charte d'engagements volontaires destinée aux communes désireuses de s'engager dans une démarche de réduction de leurs émissions lumineuses.

Les champs électromagnétiques

Plusieurs lignes hautes et très hautes tensions passent par le territoire (5 ouvrages). Au vu des champs électriques et magnétiques émis par ces lignes et des recommandations européennes de limites d'exposition (1999/519/CE/12.07.99), une distance de « prévention prudente » est proposée à 100 m à 250 m de part et d'autre de la ligne selon son champs électrique (en bleue sur la carte suivante). La ligne Haute Tension N°1 Saint Vincent-Piquage Réals (63 kV) passe en limite d'urbanisation de Cazouls lès Béziers et à travers une extension d'urbanisation récente de Maraussan. Les lignes Haute Tension N°1 Livièrè – Saint Vincent et N°1 La Gaudière – Saint Vincent (225 kV) passent à proximité de l'extension d'urbanisation nord de Montady. La ligne Haute Tension N°1 Ensérune – Lunes (63 kV) passe à travers les extensions d'urbanisation Est de Nissan lez Ensérune.

Plusieurs supports de radiofréquence sont présents sur les communes du territoire et des communes voisines. Les fréquences employées (plusieurs MHz, voire GHz), ne correspondent pas à celles les mieux absorbées par le corps humain (60-70 hz). Certains de ces pylônes sont situés dans les villages ou à proximité d'habitations. Une campagne de mesure a été faite sur la commune de Cazouls lès Béziers (au sein du village) et a montré un niveau global d'exposition en deçà des limites fixées par décret du 3 mai 2002.



Source : Géoportail

Lignes électriques (source IGN- Géoportail)

Les déchets

Sources : SCOT 2013 et études de 2017, rapport annuel « Déchets » 2016 – La Domitienne.

La dynamique touristique induit une forte production de déchets, qui est de plus variable selon la saison. La production de déchets est un enjeu pour la Région (ex-Languedoc Roussillon), parce qu'elle est importante, mais aussi parce qu'elle évolue rapidement, augmentant l'impact sur l'environnement et nécessitant une adéquation des équipements de collecte et de traitement.

Les priorités fixées par le Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Hérault pour le secteur de Béziers portent sur :

- ⇒ Le développement des collectes sélectives.
- ⇒ La fermeture rapide des décharges brutes.
- ⇒ Le développement du réseau de déchetteries et de Centre d'Enfouissement Techniques de classe 3 (déchets ultimes inertes).

- ⇒ Création de nouvelles plateformes de compostage.
- ⇒ Recherche de sites d'enfouissement de déchets ultimes.
- ⇒ Communiquer davantage pour améliorer les quantités de déchets valorisés.

Les déchets du BTP sont également un enjeu pour le département de l'Hérault du fait de la forte dynamique de constructions, engendrant des déchets.

La communauté de commune a en charge la collecte des déchets et le traitement des déchets.

La commune de Vendres dépend du SITOM du Littoral pour le traitement des déchets. Depuis 2013 le SITOM du Littoral ne traite plus que les ordures ménagères résiduelles et la déchèterie sur son site. Il n'assure plus la collecte et le traitement des recyclable en point d'apport volontaire.

Il y a 2 déchèteries sur le territoire : Cazouls lès Béziers et Nissan lez Ensérune.

Flux collectés	CC la Domitienne				Hérault	
	Tonnages 2016 (t)	Variation 2015/2016	Variation 2014/2015	Tonnages 2015(t)	Tonnages/habitant 2016 (kg/hab)	Tonnages / habitant 2015 (t/hab)
OMR	7970	+1%	+2.2%	7891	290	279
Emballages recyclables	1340	-8,7%	+4.6%	1468	49	80
Verre	939	-0,95%	+0.6%	948	34	
Déchèterie (gravats compris)	7276	+0,09%	-4.0%	7269	265	203 (sans gravats)
DMA totaux	17525	-0,3%	-0.2%	17576	637	561

Rappel de la variation de la population entre 2016 et 2015 (DGF) : + 1,38%

Mode de traitement et valorisation		2016	2015
Valorisation matière et organique	Organique par compostage	16 %	31 %
	Matière par recyclage	33 %	34%
Valorisation énergétique	Energétique par incinération	13 %	4%
	Enfouissement	38 %	32%

Le SITOM du Littoral est équipé d'une usine de tri-compostage (UVOM de Vendres) comprenant une installation de Stockage de Déchets Non dangereux, une déchèterie et une ancienne décharge municipale réhabilitée en Installation de Stockage de Déchets inertes.

- **Bilan du traitement de déchets ménagers et assimilés en 2015**

En 2015, l'usine a traité, 15 966 t (18 047 t en 2014) d'ordures dont :

- 11 808 t (provenant des collectivités adhérentes au SITOM du Littoral,
- 89 t en provenance de la CABEME (convention),
- 4 069 t en provenance du SICTOM de Pézenas-Agde,

A ces 15 966 t d'ordures ménagères, s'ajoutent 3 196 t de déchets verts provenant des déchetteries ou des collectes municipales.

Ces 19 162 t (15 966 t + 3 195 t) ont généré 280 t de déchets recyclables, 3 727 t de compost, 6 605 tonnes de refus de tri, 2 578 t de refus d'affinage et 5971 t ont été consommées par les phénomènes de réduction bactériologique et d'évaporation.

(source : étude du SCOT 2017)

La collecte sélective semble porter ses fruits avec une diminution légère des Ordures Ménagères Résiduelles au profit des filières de valorisation. L'incinération connaît également une baisse alors que le taux d'enfouissement est en augmentation en 2012 et 2015, ce qui va à l'encontre des objectifs de la loi TECV. Et cette augmentation pourrait provenir des déchets non traités par l'incinération.

4.3.3 Adéquation avec les objectifs Loi Grenelle II / Loi TECV

	Objectifs Loi Grenelle II / Loi TECV	SCoT du Biterrois
DMA	35% de valorisation en 2012	Oui (42 %)
	45% de valorisation en 2015	Non (43%)
	55 % de valorisation en 2020	Non
	65 % de valorisation en 2025	Non
	75% de valorisation en 2012 pour les emballages ménagers et DIB	?
OMA	-7% de production entre 2009 et 2014 soit 1.4 % par an	?
Déchets non dangereux non inertes	55 % de valorisation matière et organique en 2020	Non
	65 % de valorisation matière et organique en 2025	Non
	- 10 % de production entre 2020 par rapport à 2010	?
	Réduction du taux d'enfouissement : - 30 % en 2020 par rapport à 2010	?
	Réduction du taux d'enfouissement : - 50 % en 2025 par rapport à 2010	?

(source : étude du SCOT 2017)

LES RISQUES MAJEURS

Les documents de gestion des risques

Le territoire est soumis à 5 risques naturels et 1 risque technologique :

- ⇒ Inondation.
- ⇒ Feu de forêt.
- ⇒ Erosion et submersion marine.
- ⇒ Mouvement de terrain et retrait et gonflement d'argiles.
- ⇒ Risque sismique.
- ⇒ Transport de matières dangereuses (gaz, voie ferrée et axes routiers).

Plan de Prévention des Risques et autres

Plan de Prévention des risques

- ⇒ Inondation « Orb moyenne vallée », approuvé le 15 mai 2002.
- ⇒ Inondation « Lirou », approuvé le 15 avril 2009.
- ⇒ Inondation Basses plaines de l'Aude, prescrit le 7 mars 1996.
- ⇒ Inondation Lespignan, approuvé le 1^{er} mars 2017.
- ⇒ Inondation Nissan lez Ensérune, approuvé le 4 avril 2013.
- ⇒ Inondation Vendres, approuvé le 10 juillet 2017.

Plan des Surfaces Submersibles :

- ⇒ Lespignan, approuvé le 2 décembre 1949.
- ⇒ Nissan lez Ensérune, approuvé le 2 décembre 1949.
- ⇒ Vendres, approuvé le 2 décembre 1949.

Plans Communaux de Sauvegarde :

- ⇒ Lespignan, 07/04/2011, mis à jour le 19 avril 2011. Bassin Aude (Feu de forêt, Inondation, TMD).
- ⇒ Nissan lez Ensérune, 28 janvier 2010, mis à jour le 21 mars 2011. Aude (Feu de forêt, Inondation, TMD).
- ⇒ Vendres, 28/01/2010, mis à jour le 20 mars 2012. Aude et Mer (Feu de forêt, Inondation, TMD).

Programme d'Action de Prévention des Inondations

- ⇒ PAPI de l'Orb et du Libron porté par le Syndicat Mixte des vallées de l'Orb et du Libron.

Portée juridique

Le **PGRI** est une concrétisation de la directive européenne « inondation » 2007/60/CE traduite dans la loi Grenelle 2.

En application des articles L.566-7 et L.562-1 du code de l'environnement les PPR inondation doivent être compatibles avec le PGRI. En application des articles L122-1-13, L.123-1-10 et L124-2 du code de l'urbanisme les PLU et cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs du PGRI et ses dispositions vis-à-vis de la prévention des inondations et de la réduction de la vulnérabilité des territoires.

Plan de Gestion des Risques inondation du bassin Rhône Méditerranée

Le PGRI du bassin Rhône Méditerranée, approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2015, fixe pour la période 2016-2021 5 objectifs complémentaires pour traiter de manière générale la protection des biens et des personnes et 52 dispositions (sont indiquées celle ayant des interactions avec le document d'urbanisme) :

1. Le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation.

- ⇒ (1-6) Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque.
- ⇒ (1-8) Valoriser les zones inondables et les espaces littoraux naturels.
- ⇒ (1-9) renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement.
- 2. La gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
 - ⇒ (2-1) Préserver les champs d'expansion des crues.
 - ⇒ (2-2) Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues. Le territoire de la Domitienne fait partie des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations
 - ⇒ (2-3) Eviter les remblais en zones inondables.
 - ⇒ (2-4) Limiter le ruissellement à la source.
 - ⇒ (2-5) Favoriser la rétention dynamique des écoulements.
- 3. L'amélioration de la résilience des territoires exposés.
 - ⇒ (3-12) Rappeler les obligations d'information préventive (DICRIM, PCS)
- 4. L'organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation.
 - ⇒ (4-1) Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI.
- 5. Le développement et le partage de la connaissance.

Son contenu est en partie lié au SDAGE 2016-2021 sur les volets gestion de l'aléa, gouvernance et accompagnement de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), mais apporte une plus-value sur la sécurité des ouvrages hydrauliques et la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, la prévision, la gestion de crise et la culture du risque.

31 Territoire à risque important d'inondation (TRI) sont définis sur le bassin (arrêté du 12 décembre 2012) et sur lesquels une ou plusieurs stratégie(s) locale(s) de gestion des risques d'inondation doit(vent) être élaborée(s).

Territoire à Risque Important (TRI)

La commune de Maraussan est incluse dans le périmètre du Territoire à Risque Important (TRI) Béziers-Agde d'inondation défini au PGRI. Le type d'aléa concerné est le débordement de cours d'eau pour l'Hérault, l'Orb et le Libron et la submersion marine (ne concerne pas Maraussan).

Selon les études du TRI, Maraussan présente un risque de population inondée dans le cas d'un scénario extrême.

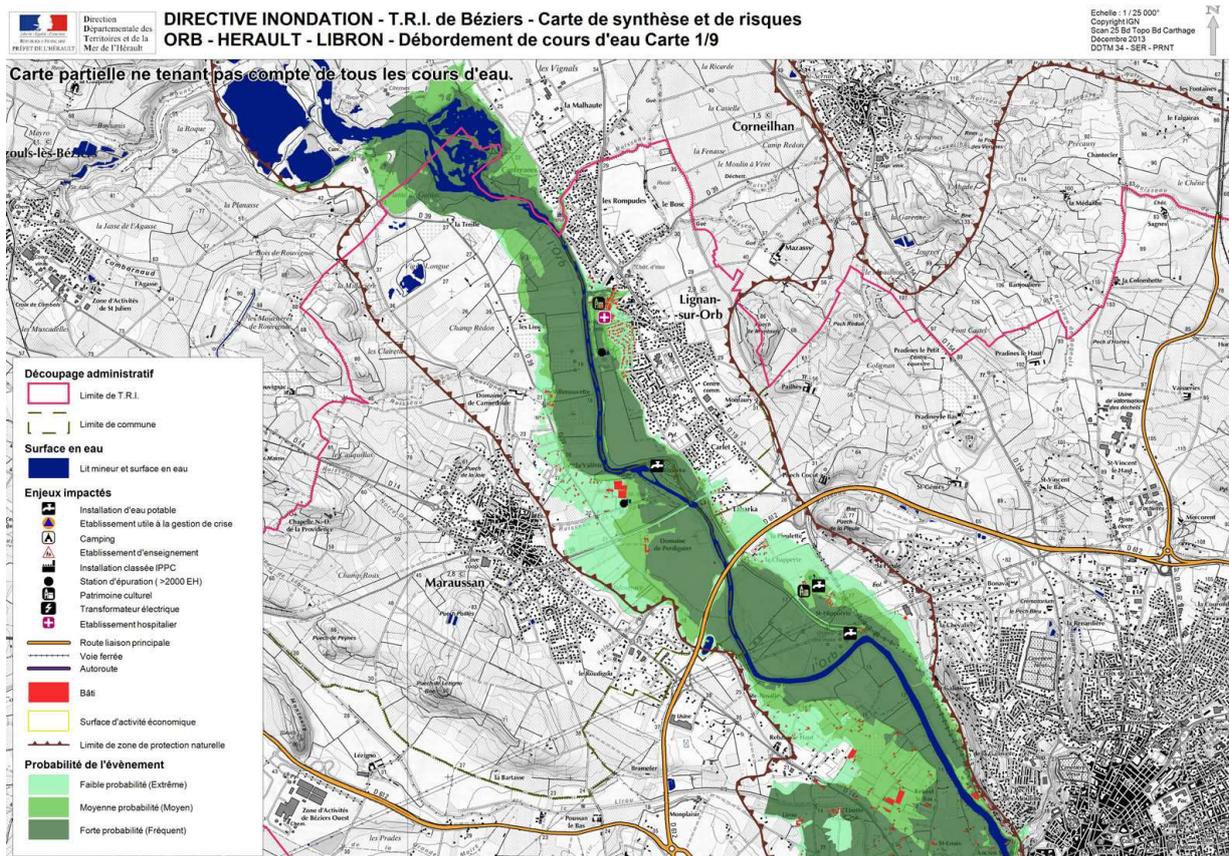
Le PGRI est cadré par une stratégie nationale (SNGRI) qui vise trois objectifs prioritaires :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser puis réduire le coût des dommages causés
- Raccourcir le délai de retour à la normal après inondation

Cette politique affiche sa volonté d'intégrer la gestion des risques inondation au cadre plus global de la gestion des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Le PGRI Rhône Méditerranée comporte les dispositions applicables à l'ensemble du bassin articulées autour de 5 priorités et les dispositions communes aux Territoires à risques important d'inondation identifiés :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- Améliorer la résilience des territoires exposés,
- Organiser les acteurs et les compétences,
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.



Carte de Risque (source TRI Béziers-Agde)

PAPI Orb Libron

Ce bassin versant a fait l'objet d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations Orb-Libron établi sur la période 2012-2015. Porté par le Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb et du Libron, il a fait l'objet d'un avenant jusqu'en 2016.

Enjeux de la gestion du risque :

- ⇒ Prise en compte des risques inondation, mouvements de terrain et technologiques.
- ⇒ Réduire la vulnérabilité et augmenter la sécurité des populations exposées.
- ⇒ Ne pas aggraver le risque inondation (imperméabilisation, ruissellement).

Le risque inondation et rupture de barrage

Sources : SCOT 2013 et études de 2017

Le secteur le plus exposé est celui de la basse vallée de l'Orb. A ce titre, Maraussan fait partie du Territoire à Risque d'Inondation de Béziers.

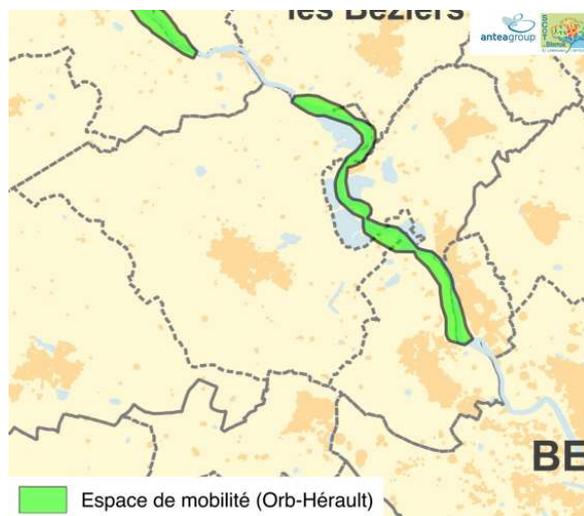
Le bassin versant du Lirou est également exposé aux risques.

Dans l'arrière-pays, la présence d'urbanisation enserrant les cours d'eau les expose au ruissellement des talwegs en cas de fort orage.

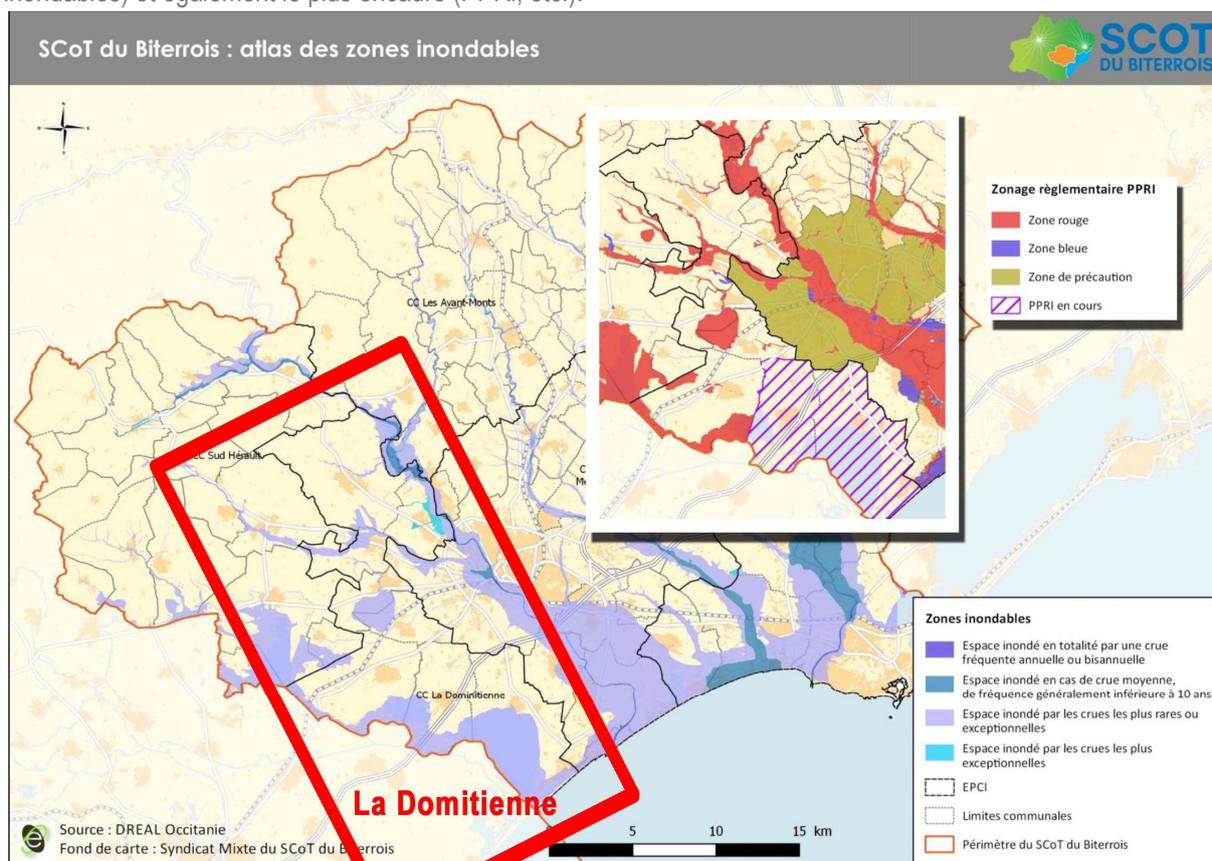
Les inondations méditerranéennes sont particulièrement violentes et rapides (type Cévenol). Le temps de réaction des bassins versants est généralement très bref (parfois moins d'une heure), ce qui rend primordiale et délicate la gestion de l'alerte et la prévention.

Ce risque de crues est fortement aggravé par la diminution ou la suppression des zones naturelles d'expansion, l'imperméabilisation des sols, le remembrement des parcelles agricoles.

Des espaces de mobilités ou espaces de liberté des cours d'eau sont identifiés par le SDAGE Rhône Méditerranéen. Ces espaces correspondent au lit majeur, à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux se déplacent latéralement pour permettre la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimal des écosystèmes aquatiques et terrestres.



Ce risque est le plus important sur le territoire (nombreux arrêtés de catastrophe naturelle, Atlas des zones inondables) et également le plus encadré (PPRi, etc.).



Deux communes du territoire sont également soumises au risque rupture des barrages suivants :

- ⇒ Mont d'Orb. Barrage situé sur la commune d'Avène, mise en eau en 1961, géré par Bas-Rhône Languedoc, présence d'un Plan Particulier d'Intervention (Cazouls lès Béziers, Marausan).

Le risque érosion et submersion marine

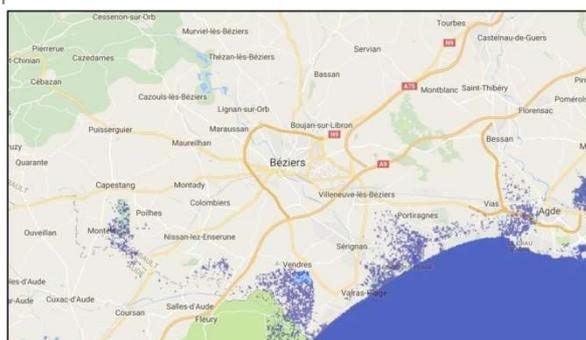
Source : SCOT 2013 et études de 2017

Le territoire, en présence de la commune de Vendres, est concerné par le risque de submersion marine moyen.

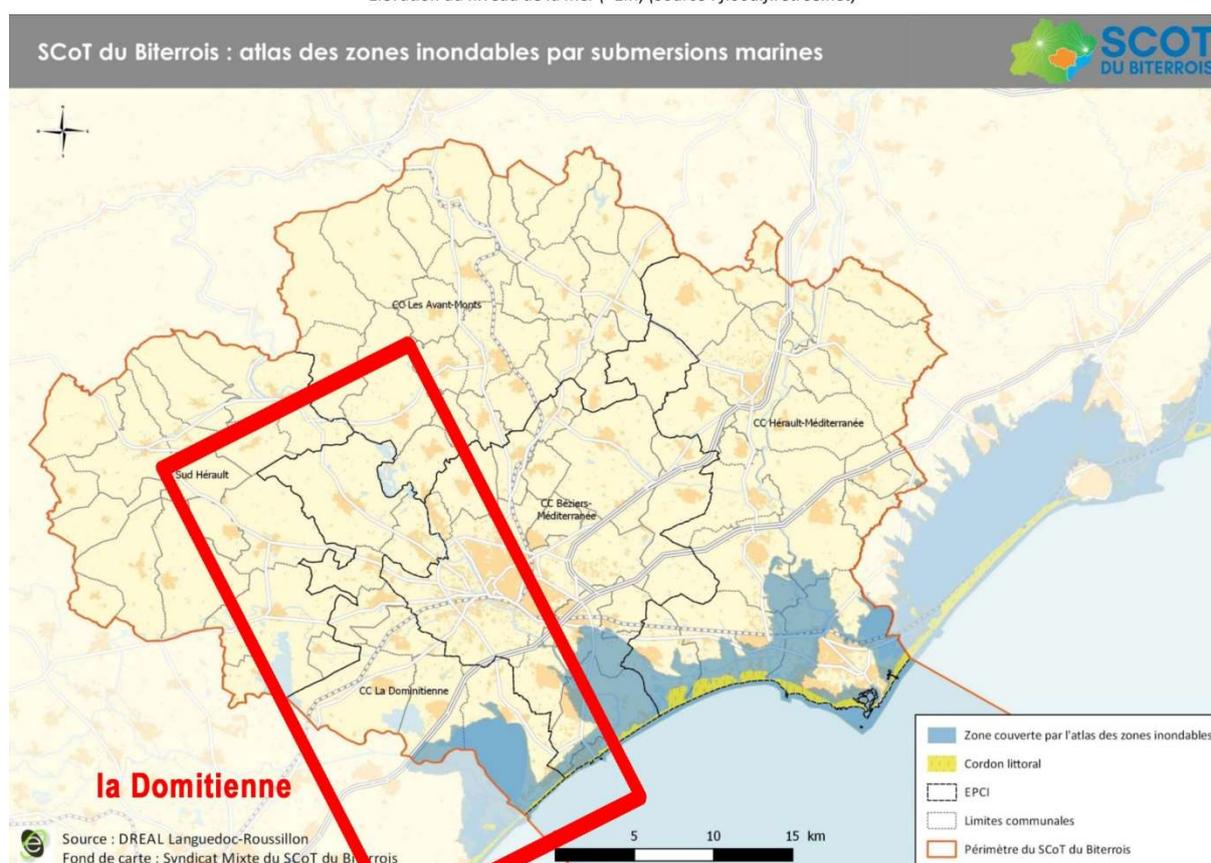
La commune a fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle pour chocs mécaniques liés à l'action des vagues (1997 et 2013).

Ce risque est couplé à l'érosion du trait de côte lié. Le risque d'érosion est très fort sur la commune de Vendres.

Le territoire est très menacé par la montée du niveau de la mer.



Élévation du niveau de la mer (+1m) (Source : flood.firetree.net)

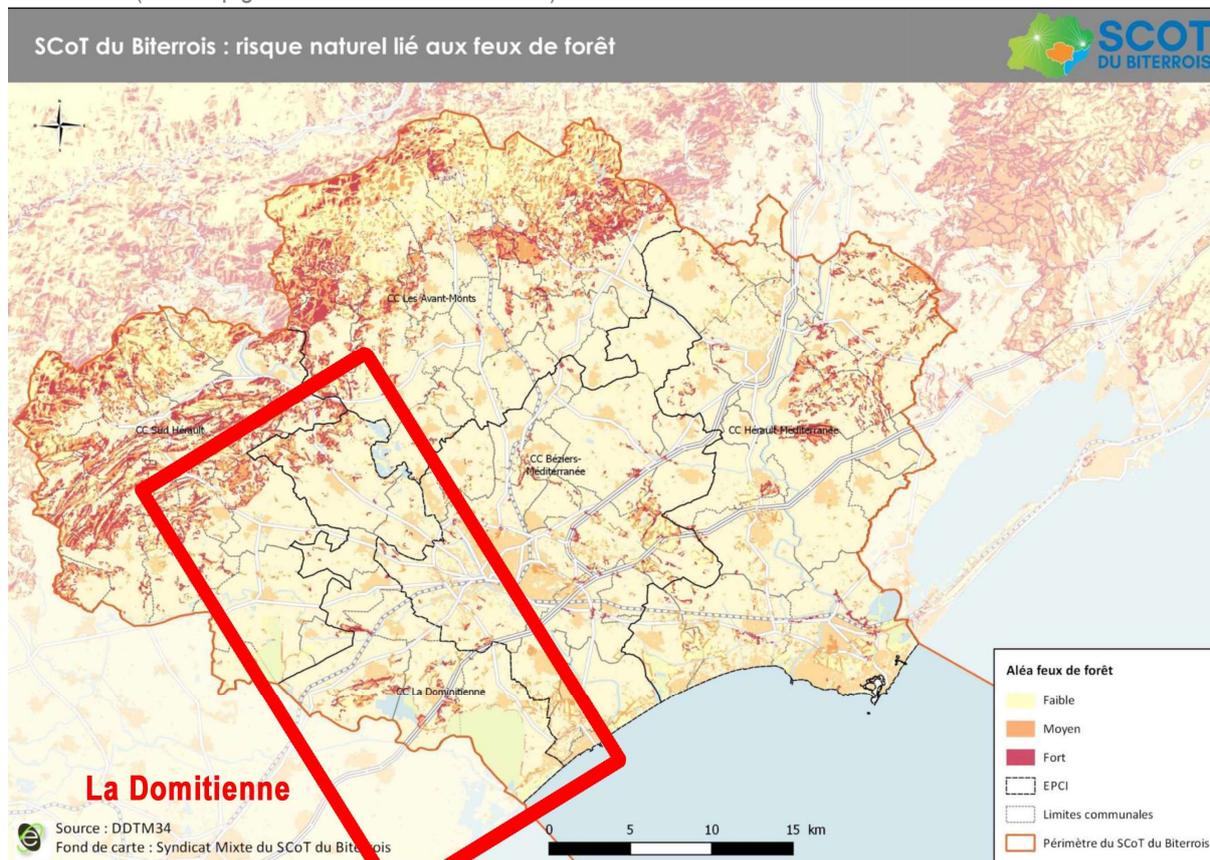


Le risque incendie

Sources : SCOT 2013 et études de 2017, Géorisques.

Un feu de forêt est un incendie qui atteint une formation forestière ou sub-forestière dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à 1 hectare.

Dans l'ensemble sur le périmètre, l'aléa feu de forêt est faible pour une bonne partie du territoire et moyen sur des secteurs spécifiques. Cependant, des zones d'aléa fort se distinguent plus particulièrement à l'est de la commune de Vendres (sur Lespignan et Nissan lez Ensérune) et au Nord de Cazouls lès Béziers.



Le risque sismique

Sources : Sisfrance

Le plan séisme (www.planseisme.fr) a été initié en 2005 et a reçu son corpus réglementaire le 22 octobre 2010. La nouvelle carte de risque sismique ainsi définit, soumet le territoire à un risque faible (zone de sismicité $2 - 0,4 \text{ m/s}^2 \leq 0,7 \text{ m/s}^2$). Dans ce type de zone des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans certaines conditions (réglementation européenne EUROCODE 8 pour les bâtiments de catégorie III et IV).

3 séismes ont pu être ressentis jusque sur la commune de Cazouls lès Béziers, ils sont tous très anciens (1903, 1909, 1932).

Les risques mouvements de terrain et « argiles »

Sources : SCOT 2013 et études de 2017, Géorisques.

L'ensemble des communes du territoire est soumis au risque retrait et gonflement d'argiles, mais en aléa faible. Seules quelques poches d'aléas moyen à fort sont présent sur certaines communes :

- ⇒ Cazouls lès Béziers, Maraussan, aléa moyen (marnes).
- ⇒ Nissan lez Ensérune, Lespignan, Vendres, aléa fort (terrain Oligocène calcaire et limon).

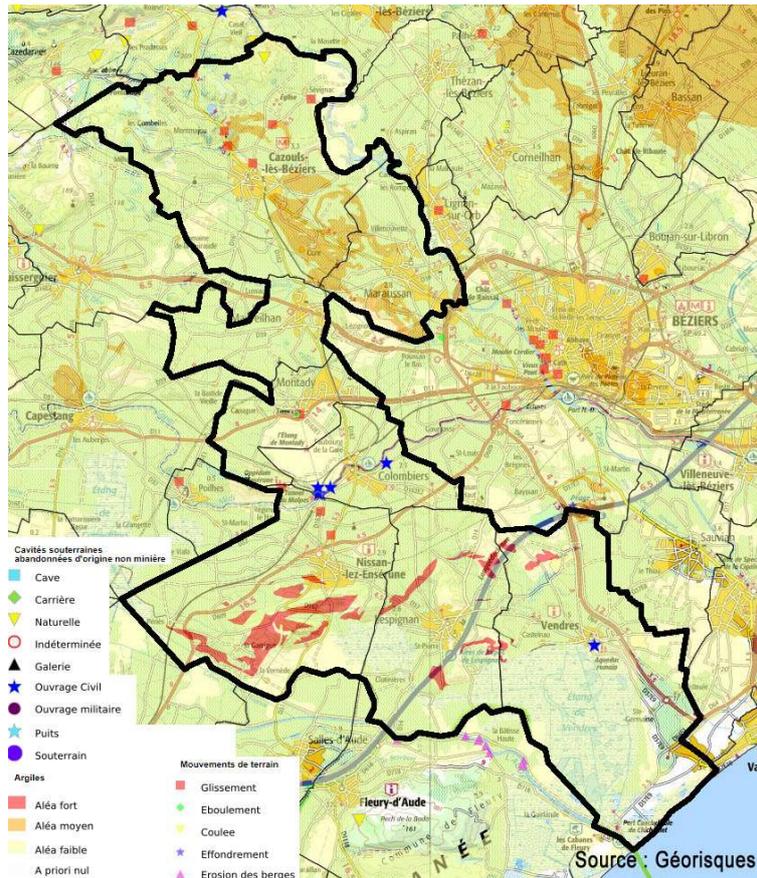
Le principal impact visuel du risque « argiles », sur le bâti est la fissuration en façade, le décollement d'éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), la distorsion des portes et fenêtres, la dislocation des dallages et des cloisons et parfois la rupture de canalisations enterrées. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène (structure plus légère et moins ancrée que les immeubles collectifs et absence d'études géotechniques préalables). Ce risque lié à la nature du sous-sol est également fortement lié aux conditions climatiques (épisode pluvieux et de sécheresse).

La base de données du ministère de l'environnement sur les cavités souterraines recense des cavités naturelles sur la commune de Cazouls lès Béziers et des ouvrages civiles sur Colombiers et Vendres.

Commune	Type cavité	Nom cavité
Cazouls-lès-Béziers	Naturelle	ROUGEAS (aven du)
Colombiers	Ouvrage civil	Ancien tunnel ferroviaire
Colombiers	Ouvrage civil	Tunnel-aqueduc d'évacuation des eaux de Montady
Colombiers	Ouvrage civil	Assèchement étang de Bernat
Colombiers	Ouvrage civil	Assèchement aqueduc de Mailhac
Colombiers	Ouvrage civil	Arrosage de l'étang de Montady
Vendres	Ouvrage civil	Ancien aqueduc romain
Cazouls-lès-Béziers	Naturelle	GALIBERTE (trou de la)
Cazouls-lès-Béziers	Naturelle	FEES (trou des)
Colombiers	Ouvrage civil	Ancien tunnel ferroviaire
Colombiers	Ouvrage civil	Tunnel-aqueduc d'évacuation des eaux de Montady
Colombiers	Ouvrage civil	Assèchement étang de Bernat
Colombiers	Ouvrage civil	Assèchement aqueduc de Mailhac
Colombiers	Ouvrage civil	Arrosage de l'étang de Montady
Vendres	Ouvrage civil	Ancien aqueduc romain

La base de données du ministère de l'environnement sur les mouvements de terrain (autres qu'argiles) recense plusieurs glissements de terrain, des effondrements et des éboulements sur le territoire répartis sur les zones de collines et puechs (Cazouls lès Béziers, Montady, Nissan lez Ensérune).

Commune	Date début	Lieu dit	Type mouvement de terrain
Cazouls-lès-Béziers	01/04/1995	Entre le domaine de Thézanel et la croix de fer, en face le Devois.	Effondrement
	01/01/1994	RD14 PR 56,650 entre Cazouls et Cessenon	Glissement
	01/01/1993	RD 14 au PR 57,200 et PR 57,700	Glissement
	01/01/1988	RD16, sortie du village, avant pont en direction de Savignac/Thézan les Béziers	Glissement
	01/01/1994	RD16 à l'est de Sévignac le haut et au Sud Est de sévignac le bas	Glissement



Mouvement de terrain et risques « argiles » (source : géorisques)

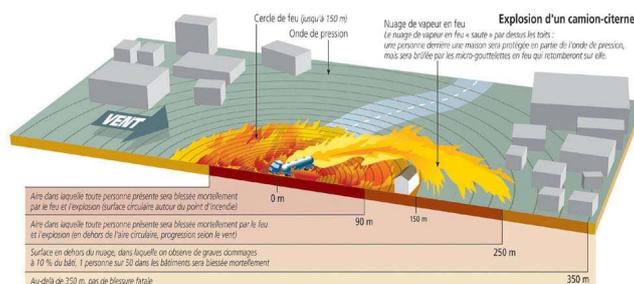
Les risques technologiques

Sources : SCOT 2013 et études 2017.

Plusieurs ICPE sont réparties sur le territoire de la Domitienne. Aucune n'est SEVESO.

Le risque Transport des matières dangereuses est porté par :

- ⇒ Les axes routiers : A9, A75, RD 14, RD 2, RD 609, RN 112, RD 64.
- ⇒ La voie ferrée (ligne Bordeaux-Sète).
- ⇒ Des conduites de gaz



Schématisation du risque TMD explosion de camion-citerne

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Climat

Sources : SCOT 2013 et études de 2017.

Le territoire est soumis à un climat méditerranéen avec des étés chauds, des hivers doux et des précipitations fortes au printemps et à l'automne surtout, parfois très violentes (généralisant des inondations soudaines).

Les précipitations :

- ⇒ Sécheresse estivale (Béziers et environ, un des zones les plus sèches du Languedoc-Roussillon).
- ⇒ Concentration des pluies en automne et au printemps.
- ⇒ Variation de la pluviométrie entre le littoral et l'intérieur des terres (augmentation de la quantité d'eau et de l'intensité des pluies vers l'arrière-pays).

L'ensoleillement :

- ⇒ 2700 heures par an.

Les températures :

- ⇒ Douceur des saisons, mais excès en été.
- ⇒ La proximité de la mer atténue les températures (moins de gelées en hiver et moins de canicule en été).

Les vents :

- ⇒ Tramontane (sec) très fréquente en hiver et au printemps.
- ⇒ Marin et Grec, plus rares mais très violents, associés à des passages perturbés en Méditerranée (temps couvert et pluies importantes).

Le changement climatique

Les données relatives au changement climatique ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « Vulnérabilité au changement climatique ». Se reporter à ce document.

Les énergies renouvelables

Les données relatives au potentiel en énergie renouvelable ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « GES, énergie, énergies renouvelables ». Se reporter à ce document.

Les réseaux

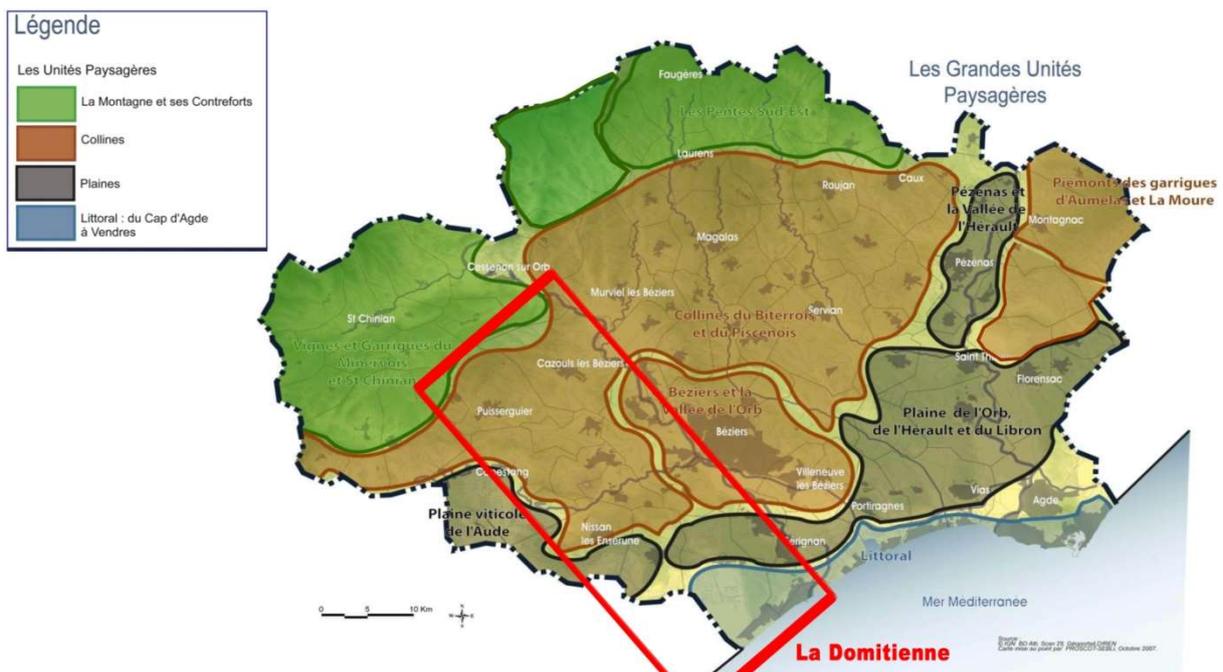
Les données relatives aux réseaux ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « Réseaux d'énergie ». Se reporter à ce document.

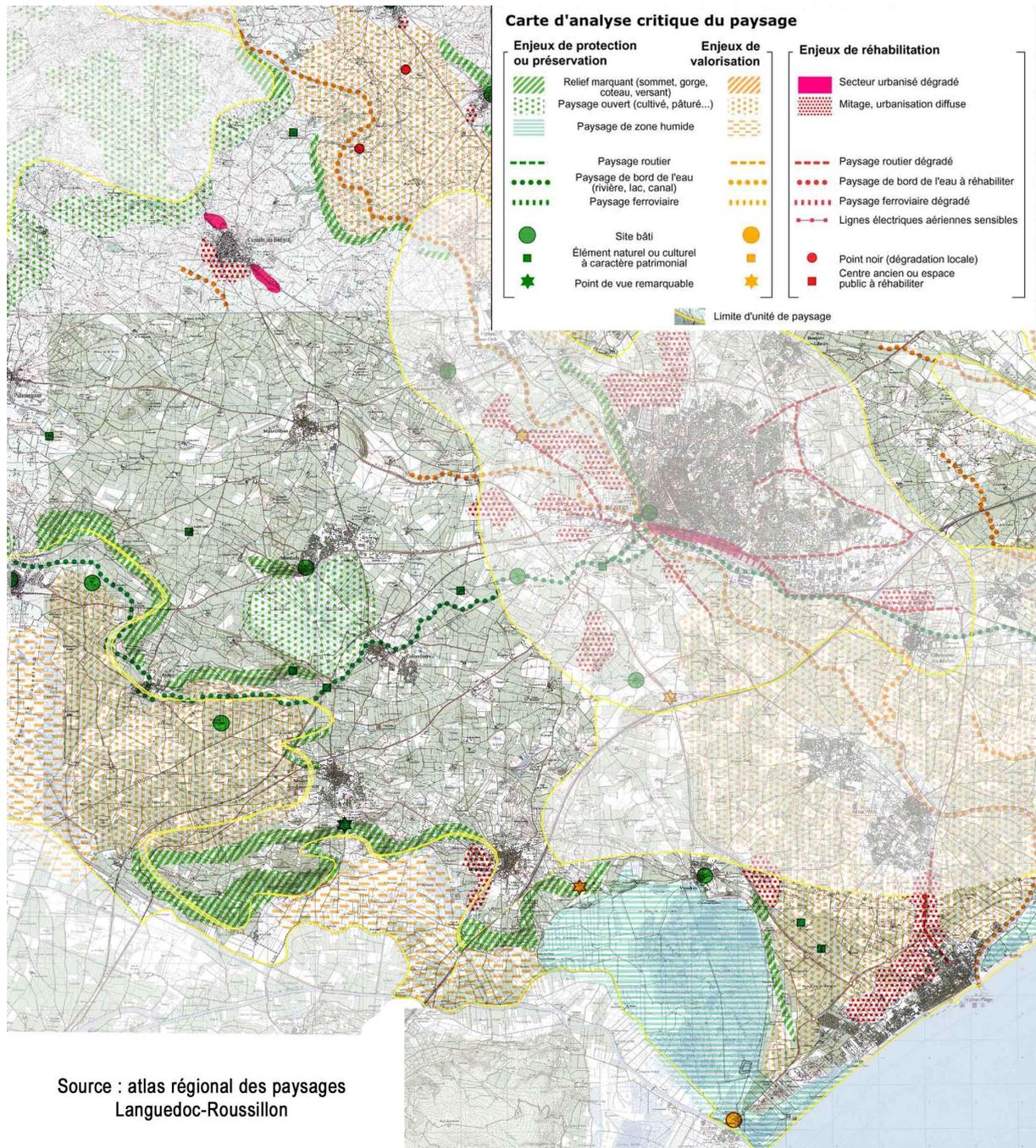
LE PAYSAGE

Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, SCOT 2013 et études de 2017.

Le territoire peut être découpé en 3 grandes unités des paysages naturels et ruraux qui suivent les étagements du relief sans pour autant les épouser complètement :

- ⇒ Littoral : développement de cet espace (démographique et touristique). Recul du trait de côte et érosion des dunes. Unité fragile mais essentielle dans le biterrois par son caractère emblématique, son attrait touristique et sa valeur écologique. Seul l'étang de Vendres compose encore une zone humide sensibles, épaississent le paysage littoral sur quelques kilomètres à l'intérieur des terres. Les reliefs autour de l'étang rendent le site bien lisible, ample amphithéâtre unique sur le littoral Héraultais.
- ⇒ Plaines de l'Orb et de l'Aude : Le fleuve façonne un paysage relativement plat qui a favorisé une importante implantation humaine et le passage des principales voies de communication (à commencer par l'antique Domitienne qui a donné son nom à la communauté de communes). La plaine est essentiellement occupée par la vigne. Cette entité est traversée par les axes structurants Est-Ouest : A9, RD 609, RD11, RD 612 et canal du Midi.
- ⇒ Collines et la vallée de l'Orb : issus de différentes formes d'érosion (par les cours d'eau ou le vent) formant des petites plaines ou des successions de puechs, appuyés sur les reliefs des Avants-Monts. La vigne domine largement ces sols de cailloutis drainants. Elle ne cède la place que dans les rares fonds humides (petites dépression ou anciens étangs asséchés) et sur les pentes (cultures difficiles).





Source : atlas régional des paysages
Languedoc-Roussillon

Enjeux de l'atlas régional des paysages – Languedoc Roussillon

Éléments patrimoniaux remarquables du territoire :

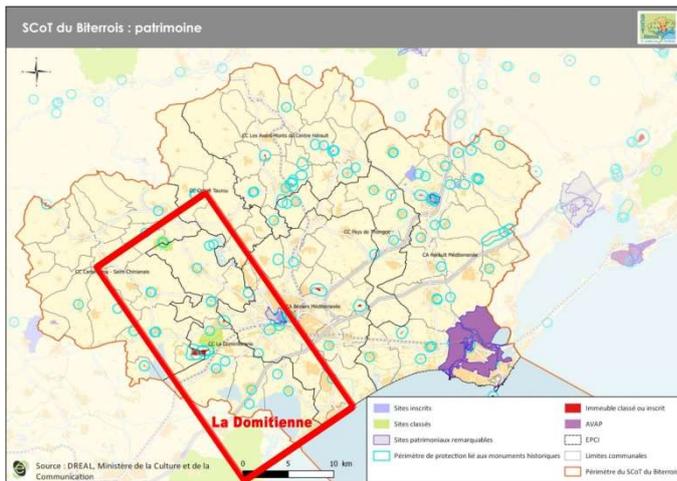
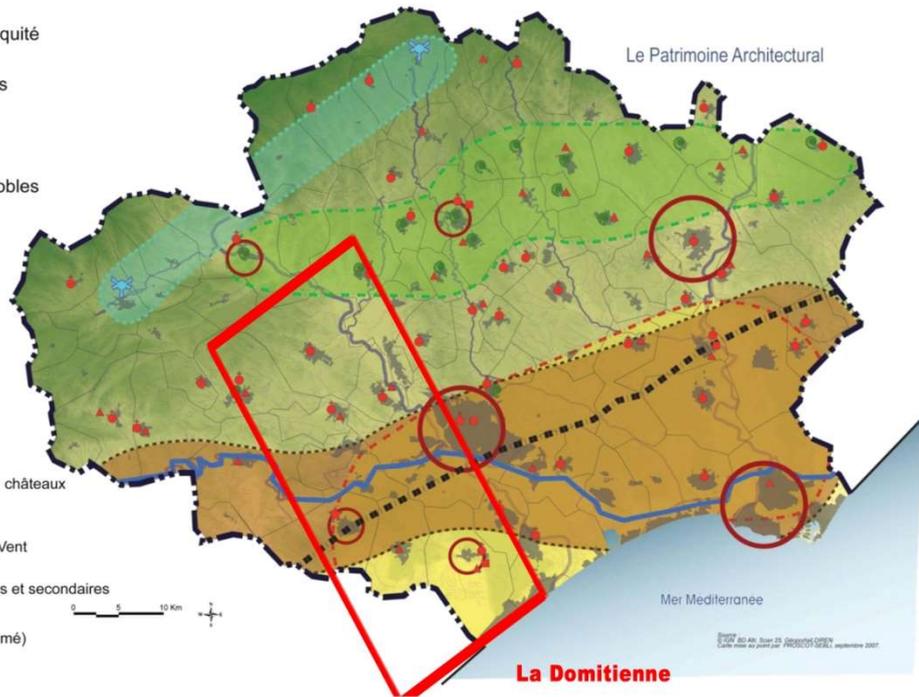
- ⇒ Site et musée archéologique sur la commune de Nissan lez Ensérunes, Oppidum et autres vestiges romains sur Nissan et Vendres.
- ⇒ Canal du Midi.
- ⇒ Voie Domitienne.
- ⇒ Etangs de Montady et de Vendres.
- ⇒ Paysage viticole historique.
- ⇒ Plusieurs monuments historiques sur le territoire (voir carte ci-après).
- ⇒ Plusieurs zones de présomption de prescription archéologique sur le territoire (voir carte ci-après).

Les Unités patrimoniales

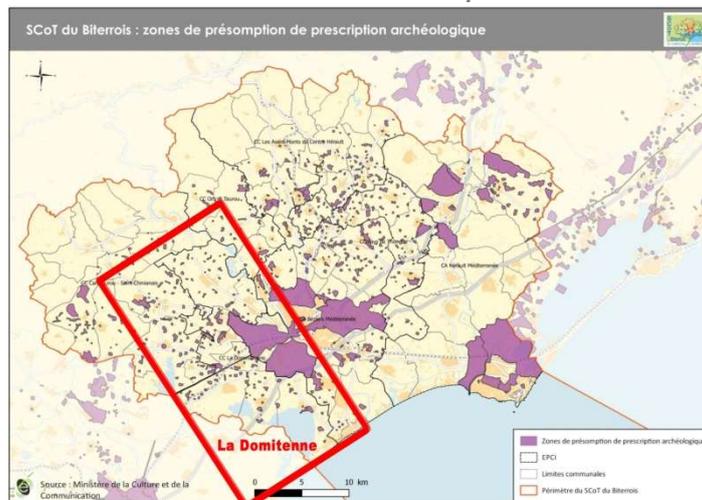
-  : Le Patrimoine lié à l'Antiquité
-  : Le Circuit des circulades
-  : Les Axes Historiques
-  : Les Moulins et les Vignobles

Les Éléments remarquables

-   Les Églises, bâtiments religieux, châteaux et édifices médiévaux, oppidum
-   Les Circulades et les Moulins à Vent
-   Les Pôles patrimoniaux primaires et secondaires
-   La Voie Domitienne (tracé présumé)
-  Le Canal du Midi



répartition des monuments historiques



Zone de présomption de prescription archéologique

Menaces :

- ⇒ Réchauffement climatique (augmentation du niveau de la mer).
- ⇒ Sur-fréquentation touristique du littoral.
- ⇒ Mobilité des substrats sableux du littoral (érosion côtière).
- ⇒ Enrichissement des zones agricoles (arrachage de vignes...).
- ⇒ Etalement urbain et banalisation des paysages, cabanisation sur le littoral et la plaine.

Enjeux paysagers généraux :

- ⇒ Protection et mise en valeur du rare linéaire de plages non urbanisées.
- ⇒ Marais : protection, gestion, lutte contre les implantations sauvages, requalification de leur relation avec l'urbanisation.
- ⇒ Protection contre l'érosion de la côte
- ⇒ Valorisation des bords des cours d'eau (ripisylve, circulations douces, cours d'eau dans les villages).
- ⇒ Protection et valorisation des hauteurs de l'amphithéâtre de l'étang de Vendres.
- ⇒ Protection du Canal du Midi et de ses abords.
- ⇒ Valorisation de l'ancienne Via Domitia.
- ⇒ Réhabilitation, requalification architecturales et paysagères des abords des routes (structures végétales, entrées de ville ...).
- ⇒ Valorisation des centres bourgs, sites bâtis. Lutter contre l'effet de mitage.
- ⇒ Puechs : gestion des espaces en friches, valorisation de ces espaces (circulations douces, points de vue, ...).

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Ces enjeux sont en partie tirés des études du SCOT du Biterrois qui porte en partie sur le territoire de la Domitienne. N'ont été conservés que les enjeux en lien avec la démarche de PCAET et le territoire.

L'eau et les ressources naturelles

Constats

Données générales : EAU

Documents de Gestion de l'eau	SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Basse vallée de l'Aude SAGE Orb et Libron SAGE Nappe Astienne Démarche « Aqua 2020 » L'Orb, le Lirou, le canal du Midi et l'Aude. La bande littorale.
Réseau hydrographique	7 masses d'eau superficielles 1 masse d'eau artificielle 1 masse d'eau de transition 6 masses d'eau souterraines
Classement de cours d'eau	Orb classé sur la liste 1 à Cazouls lès Béziers et sur la liste 2 en aval.
Sensibilité de la ressource en eau	Masse d'eau superficielle : <ul style="list-style-type: none">- Zone de répartition des eaux (Sauf Cazouls lès Béziers et Maraussan)- Zone sensible Masse d'eau souterraine : <ul style="list-style-type: none">- Zone de répartition des eaux (sables Astien et Aude aval)- Aquifère stratégiques pour l'alimentation en eau potable (sables Astien, alluvions de l'Orb et de l'Aude)
Gestion des eaux usées	Chaque commune équipée d'une STEU. Seule la station UNISOURCE de Nissan lez Ensérune est en sous-capacité. Différents modes de gestion des eaux et des boues. Le plus souvent compostage des boues et réseaux de collecte séparatif.
Eau potable	Captage Limbardie à Cazouls lès Béziers prioritaire au SDAGE. Captage AEP dans les alluvions de l'Orb et la nappe Astienne. Ressource présentant un déficit quantitatif. Bon rendement du réseau AEP.

Données générales : RESSOURCE NATURELLE

Relief et occupation du sol	Littoral et la mer / Plaine et vallée de l'Orb / Collines et piémonts Territoire très agricole (viticulture), dynamique de consommation de l'espace.
Géologie	Calcaire (collines nord de Cazouls lès Béziers et de Nissan lez Ensérune et Lespignan). Colluvions.

Exploitation minière

Etang de Montady, érosion éolienne.
Alluvions du littoral et des vallées.
Plusieurs anciennes exploitations (Cazouls lès Béziers, Vendres).
1 sablière (Maraussan) et 2 exploitations de calcaires (Vendres) en activité.

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Importance du réseau hydrographique.
- ⇒ Déficit de la ressource en eau reconnu et objet de plusieurs mesures de gestion (zone de répartition des eaux, évaluation des volumes prélevables globaux, plan de gestion quantitative de la ressource en eau, plan d'action sécheresse).
- ⇒ Géologie qui apporte des matériaux et une qualité des terroirs.
- ⇒ Proximité du littoral.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Objectifs de qualité de l'eau non atteints et une altération croissante de la qualité de l'eau par les pesticides, implication sur la santé public et l'économie (coût du traitement de l'eau).
- ⇒ Pressions saisonnière (tourisme) et économique (viticulture) sur la ressource en eau.
- ⇒ Fragilité du littoral sableux et de ses étangs.
- ⇒ Pressions identifiées : quantitative (prélèvement AEP et irrigation) et qualitative (STEU par rejet dans les masses d'eau soumises à pression ponctuelle urbaine).
- ⇒ Excès du climat méditerranéen / impact du changement climatique.
- ⇒ Ressources minérales (calcaires, granulats) limitées et forts enjeux environnementaux locaux.
- ⇒ Dynamique de consommation de l'espace lié à la proximité de Béziers et à l'attractivité du littoral.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de gestion de l'eau	
⇒ Economie maîtrisée de la ressource en eau (différents usages, respect du débit minimum biologique des cours d'eau).	SCOT
⇒ Préservation et sécurisation de la ressource en eau (masse d'eau stratégique pour l'AEP et zones de sauvegardes associées) / Anticipation de l'évolution des besoins.	SCOT
⇒ Equilibre des usages de l'eau et du bon état des cours d'eau (débits d'étiage)	SCOT
⇒ Gestion des eaux pluviales potentiellement polluées – le changement climatique impliquant des épisodes pluvieux de plus en plus conséquent.	SCOT
⇒ Préservation des zones humides face au développement urbain, dans leur fonctionnement hydraulique et en tant que zone d'expansion des crues.	SCOT

Enjeux de prise en compte des ressources (autre que l'eau)	
⇒ Intégrer le réaménagement des sites d'exploitation du sous-sol.	SCOT
⇒ Permettre la mise en place de filières de recyclage pour alimenter le territoire en fonction des besoins de construction.	SCOT

La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques

Constats

Données générales

Inventaires environnementaux

2 ZICO
13 ZNIEFF type I
3 ZNIEFF type II
8 Zones humides
1 ENS

Zone de protection environnementale

3 Sites classés
1 site UNESCO
1 Opération Grand site

Sites Natura 2000

2 ZPS
4 ZSC

Milieux

Aquatique

- Zones humides littorales
- Mares temporaires et étangs
- Cours d'eau et leur ripisylves

Ouverts et semi-ouverts

- Cultures et vignes, dont la forme particulière à Montady (étang drainé).
- Garrigues

Boisés

- Boisements sur les puechs
- Ripisylve
- Eléments bocagers résiduels

Nature en ville

- Jardins privés
- Alignement de platanes
- Espaces verts publics

Biodiversité

13 aires de PNA essentiellement pour des oiseaux, mais aussi des reptiles, mammifères ou insectes.
Réservoir autour de l'Orb, des étangs littoraux, le littoral et des collines.

TVB

Corridors reliant la plaine de Cazedarne et l'Orb et les collines entre elle à travers l'espace agricole.
Obstacles aux continuités :

- Linéaire (routier, canal du Midi, voie ferrée)
- Surfaique (urbain)

ATOUTS

- ⇒ Une grande richesse patrimoniale liée à la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides d'une part et des milieux ouverts des collines d'autre part.
- ⇒ La basse plaine de l'Aude appartient à un réseau d'espaces naturels importants et reconnus.
- ⇒ Forte reconnaissance de la richesse avifaunistique du territoire (ZICO, ZPS, PNA).

- ⇒ Site du Canal du Midi, patrimoine reconnu.
- ⇒ Multiplicité des acteurs en charge de la gestion des sites par la multiplicité des types d'inventaires et protection.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des espaces verts plutôt disséminés.
- ⇒ Fragilité écologique des zones humides et de l'espace littoral (surfréquentation, urbanisation).
- ⇒ Sensibilité à la fermeture des milieux (abandon pastoral) des landes et garrigues des collines à enjeux écologique.
- ⇒ Menaces sur les continuités écologiques liées à l'étalement urbain et à l'intensification des pratiques agricoles.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de protection de la biodiversité et des continuités écologiques.	
⇒ Relier les espaces naturels de qualité entre eux par des coupures écologiques préservées de l'urbanisation et proposition de mise en valeur de nouveaux espaces naturels.	SCOT
⇒ Porter une attention particulière à la zone littorale : protection des zones humides, préservation de l'érosion littorale, ...	SCOT
⇒ Préserver et pérenniser les espaces naturels remarquables (littoral, bocages, ripisylves, ...) et les fonctionnalités écologiques du territoire.	SCOT
⇒ Gérer la fréquentation des zones sensibles.	SCOT
⇒ Maintien d'une activité agricole en tant que support des zones de corridor écologique et qu'entretien des milieux ouverts (pastoralisme).	SCOT

Les nuisances, la pollution et la santé publique

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments du diagnostic de la qualité de l'Air réalisé dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

<p>Qualité du sol</p>	<p>50 sites Basias 4 sites au registre français des émissions polluantes 28 ICPE (aucune SEVESO) Activités diverses : extraction de matériaux, garages, activités agricoles, fabrication de boissons, dépôt de carburant, traitement des déchets, ... Pas de risques Radon</p>
<p>Qualité de l'air <i>(synthèse du diagnostic du PCAET)</i></p>	<p>Pas de suivi des concentrations de polluants atmosphérique sur la communauté de communes. Origines des pollutions :</p>

Bruit

- Oxydes d'azote : automobile.
- Composés volatils : Forêt, résidentiel, industrie.
- Ammoniac : agriculture.
- Particules fines (PM 10 et PM 2,5) : industrie, transport et résidentiel.
- Oxyde de soufre : industrie, résidentiel.

Plusieurs axes objets d'un classement (A9, voie ferrée, RD 609, RD 612, RD 14, RD11, R D64).

Pollution lumineuse

Influence de l'agglomération de Béziers et du littoral.

Impact lumineux des pôles urbains de chaque commune.

Champs électro magnétique

5 lignes à haute tension traversant le territoire

Plusieurs supports de radiofréquence

Déchets

2 déchèteries

1 usine de tri-compostage

ATOUPS

- ⇒ Une diminution de la production de déchets par habitant.
- ⇒ Une diminution de la production d'ordures ménagères au profit des filières de valorisation matière et organique.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Plusieurs sites potentiellement polluants répartis sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Territoire concerné par des dépassements probables des seuils NO₂ et des dépassements des seuils limite d'ozone, surtout en période estivale. Deux polluants essentiellement liés au trafic routier.
- ⇒ Axes de transports bruyants et une altération du bruit avec le développement du trafic sur ces axes.
- ⇒ Forte pollution lumineuse lié à la proximité de l'agglomération de Béziers et du Littoral et à l'impact de chaque centre bourg.
- ⇒ Une variabilité saisonnière de la production des déchets (tourisme).
- ⇒ Une diminution du recours à l'incinération mais probablement au profit de l'enfouissement.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux d'amélioration du contexte sanitaire sur le territoire.	
⇒ Faciliter la mise en place d'aménagements, installation et équipements de collecte, transports et de traitement des déchets à proximité des zones densément habitées afin de réduire les coûts et les impacts des transports tout en évitant l'exposition à de nouvelles nuisances / pollutions.	SCOT
⇒ Intégrer les sites BASIAS n'étant plus en activité dans la réflexion des zones de projet et favorables à la densification.	SCOT
⇒ Favoriser le rapprochement entre sites d'habitation, d'approvisionnement et d'emplois pour limiter les déplacements et le bruit qui en découle.	SCOT
⇒ Traiter les pollutions lumineuses des centres bourgs, tout en diminuant les consommations énergétiques liées.	
⇒ Limiter l'exposition des populations à la pollution de l'air. Explorer les leviers d'actions pour la diminution des émissions de polluants atmosphérique :	SRCAE

- Sobriété : isolation des bâtiments, modifier les pratiques de transport, arrêt des brûlages de végétaux (jardin, agricole).
- Substitution : cheminée et équipements de combustions, véhicules à motorisation alternative.

Les risques majeurs

Constats

Données générales

Inondation et rupture de barrage	6 PPRi 3 PSS 1 PAPI TRI de béziers – Agde (Maraussan) Risque autour de la vallée de l’Orb et du Lirou 2 barrages soumettant le nord du territoire au risque rupture de barrage
Submersion marine	Risque moyen (Vendres)
Incendie de forêt	Est de Vendres (Lespignan et Nissan lez Ensérune) Nord de Cazoul lès Béziers Risque sismique faible Poches d’aléa argile moyen sur Cazoul lès Béziers et fort sur Nissan lez Ensérune, Lespignan et Vendres
Séisme, mouvement de terrain, « argiles »	Plusieurs cavités souterraines sur Cazouls lès Béziers, Colombiers et Vendres. Plusieurs phénomènes de mouvement de terrain (glissements, effondrements, éboulements).
Transport de matière dangereuse	2 conduites de gaz 7 axes routiers La voie ferrée

ATOUS

⇒ Territoire bénéficiant d’une bonne couverture en matière de document de gestion des risques inondations (PPRi, TRI, PAPI, PSS,...).

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Risque important lié aux inondations sur la vallée de l’Orb auquel s’ajoute le risque rupture de barrage.
- ⇒ Aléa submersion marine sur la commune de Vendres.
- ⇒ Risque transport de matières dangereuses maillant le territoire.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu’il doit prendre en compte.

Enjeux de prise en compte des risques majeurs.	
⇒ Prendre en compte le risque d'inondation et submersion marine dans les aménagements, en limitant l'exposition des biens et des personnes, et en anticipant les effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Intégrer les dispositions des PPRi et autres documents de gestion de ces risques.	SCOT
⇒ Maintenir les espaces naturels et agricoles (en lien avec la trame verte et bleue) pouvant jouer le rôle de champs d'expansion des crues ou de coupe-feu. D'une façon générale préserver les zones de liberté des cours d'eau.	SCOT
⇒ Prendre en compte le risque « argiles » et mouvement de terrain lié à la géologie mais également à la météorologie.	SCOT
⇒ Poursuivre les efforts pour protéger le littoral de l'érosion	SCOT

La transition énergétique et les changements climatiques

Constats

NB : Cette partie inclut les éléments des autres diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Changement climatique régional (Occitanie)

Augmentation de la température moyenne d'1°C entre 1961 et 2010.
 Augmentation du nombre de journées chaudes.
 Petite tendance à des étés plus secs.
 Modification des répartitions des événements extrêmes.

Ressources naturelles

- Diminution des précipitations neigeuses (incidences sur les cours d'eau).
- Baisse des débits annuels des cours d'eau et étiages plus précoces et plus longs de mai à novembre.
- Prolifération d'algues bleues ou vertes.
- Un stock d'eau souterraine vulnérable, mais une tendance difficile à évaluer.
- Fragilisation de la biodiversité (évolution de l'aire de répartition et adaptation des palettes végétales), avec des outils de protection de la biodiversité peu développés et des répercussions sur l'économie liée et l'identité paysagère.
- Etat de conservation préoccupant des espèces et des habitats (INPN).

Population

- Population vieillissante. Vulnérabilité aux périodes de canicule.
- Accroissement des allergies, des maladies et développement de nouveaux vecteurs de maladies.

Risques naturels

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (inondation, mouvements de terrain, sécheresse et retrait-gonflement des argiles,

tempêtes, incendies). Vulnérabilité particulière du territoire pour les inondations (automne) et le retrait et gonflements d'argiles.

Secteurs économiques

- Modification sur les cultures (précocité, attaque de parasites, qualité des productions, répartitions. Stress thermique et hydrique pour les animaux et prolifération des vecteurs de maladies).
- Préservation du patrimoine naturel et paysage, facteur d'attractivité touristique (littoral, patrimonial – Canal du Midi,..., arrière pays - vignoble).

Emission GES du territoire: 128 000 tCO₂e.

Transport : premier poste d'émission (surtout lié à l'A62), devant l'élimination le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie.

Consommation d'énergie finale du territoire: 443 000 MWh.

Produits pétroliers premières sources devant l'électricité, les EnR puis le gaz.

Résidentiel premier poste de consommation énergétique (électricité) suivi par le transport (pétrole) et le secteur tertiaire (électricité), puis l'industrie (électricité) et l'agriculture (pétrole).

La majorité de l'énergie primaire consommée est de l'électricité, suivi par le pétrole puis les ENR et le gaz.

Production d'ENR : bois bûche, photovoltaïque, chaufferie bois. Couvrant 11% des consommations d'énergie du territoire.

Eolien : Zone de Développement Eolien ayant identifié un potentiel, mais projet à ce jour refusé, potentiel cependant maintenu.

Photovoltaïque : un potentiel en toiture (eau chaude ou photovoltaïque) et potentiel au sol (Maraussan, Vendres, Cazouls lès Béziers). Le projet de Vendres a été refusé du fait de l'application de la loi Littoral.

Bois énergie : potentiel mobilisable.

Méthanisation : potentiel existant (contexte viticole).

Géothermie : ressource exploitable localement (littoral et bande restreinte sur Cazouls et Maraussan).

Hydroélectricité : pas de potentiel de développement.

Récupération de chaleur : pas de potentiel.

Hérault énergie en charge de la distribution électrique et du gaz (pour les 5 communes desservies).

Opérateur de distribution : Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz

Opérateur de transport : RTE pour l'électricité et TEREKA pour le gaz.

1 poste source sur le territoire.

Plusieurs lignes moyenne et basse tension circulent sur le territoire.

Des conduites de gaz traversent le territoire.

Pas de réseau de chaleur ni de froid sur le territoire.

Les cultures représentent 56% du stock de carbone sur le territoire.

Emission de Gaz à Effet de Serre et consommation énergétique *(synthèse du diagnostic du PCAET)*

Potentiel en Energie Renouvelable *(synthèse du diagnostic du PCAET)*

Les réseaux *(synthèse du diagnostic du PCAET)*

Séquestration du carbone *(synthèse du diagnostic du PCAET)*

Importance des surfaces forestières (forte densité de carbone stocké à l'hectare), 13% du stock sur le territoire (5% de la surface).

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel-tertiaire, opportunité d'amélioration.
- ⇒ Plusieurs projets de production d'énergie renouvelable sont en cours (éolien, photovoltaïque).
- ⇒ Le territoire de la Domitienne stocke l'équivalent de 11 ans d'émission de GES sur son territoire.
- ⇒ L'évolution des pratiques agricoles est de loin un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone, devant l'arrêt de l'artificialisation du sol et les constructions « biosourcées ». Potentiel total maximum théorique de séquestration carbone estimé à 8% du bilan annuel.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Impact important du changement climatique sur la région avec une forte vulnérabilité de la ressource en eau (qualité, quantité) pour les usages agricoles-viticoles (vulnérables) et domestique, une sensibilité de la biodiversité sur le territoire (TVB peu fournie et enjeux sur le tourisme liés) et un risque d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels (inondation, retrait et gonflement d'argiles).
- ⇒ Dans la perspective du changement climatique, principal enjeu sur la sauvegarde des zones littorales protégées.
- ⇒ Le territoire présente une relative forte sensibilité de sa population au changement climatique qui sera accentuée par le vieillissement qui se poursuit.
- ⇒ Territoire soumis aux « épisodes cévenols » (fortes pluies d'automne) générant des crues très rapides que l'imperméabilisation des sols (urbanisation) accentue.
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire liée à la demande en eau pour les usages courants (pression démographique) et pour la filière agricole (réduire l'irrigation et maintenir la filière).
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire vis-à-vis du risque de perte de services écosystémiques (épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone).
- ⇒ Vulnérabilité du secteur agricole sur la question de l'adaptation des cultures et la gestion de la ressource en eau.
- ⇒ Impact important de l'A9 sur les émissions de GES.
- ⇒ Poste source sur le territoire (Nissan lez Ensérune) saturé demandant de se tourner vers les postes voisins (Béziers, cazedarne).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

La prise en compte du changement climatique recoupe plusieurs thématiques précédemment évoquées (eau, biodiversité, risques...). Ici la thématique énergétique vient compléter les actions possibles sur le territoire afin d'accompagner son adaptation à ces changements climatiques.
Enjeux transversal et objet du PCAET.

- | | |
|--|------|
| ⇒ Favoriser la qualité environnementale et énergétique de l'urbanisation et des constructions. | SCOT |
| ⇒ Potentiel pour l'énergie solaire et éolienne | SCOT |

<p>⇒ Explorer les différents leviers d'action sur la consommation énergétique et émission de GES des différents postes d'activité sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Déplacement de personnes : leviers technologiques, comportementaux, aménagement du territoire. ○ Transport de marchandises : leviers technologique, mutualisation et donc mobilisation des acteurs privés. ○ Résidentiel et tertiaire : leviers technologiques, comportementaux. ○ Agriculture : Agronomie, élevage, énergie, séquestration du carbone. ○ Industriels : optimisation énergétique des process et mise en place de production d'EnR. ○ Déchets : réduction des déchets, augmentation de la valorisation. ○ Construction : utilisation de matériaux biosourcés. ○ Bien de consommation : sensibilisation à la consommation responsable, labels, ..., ressourceries, économie circulaire et relocalisation des productions. ○ Alimentation : Diminuer la quantité d'alimentation carnée, privilégier les fruits et légumes locaux et de saison, privilégier l'agriculture biologique locale. 	<p>SRCAE SNBC</p>
<p>⇒ Explorer les différents leviers d'action pour augmenter ou limiter la diminution de la séquestration du carbone sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la consommation d'espaces notamment les forêts et prairies. ○ Augmenter la teneur en matière organique des sols cultivés qui peut être obtenue en réduisant le travail du sol. ○ Construction bas carbone. 	

Le paysage et le cadre de vie

Constats

Données générales

Entités paysagères

Le littoral.
Les plaines de l'Orb et de l'Aude.
Les collines et la vallée de l'Orb.

Caractéristiques principales

Une urbanisation liée à la proximité de l'eau.
Le passage de plusieurs axes de communication majeurs est-Ouest : voie domitienne, A9, RD 609, 11 et 612, Canal du Midi.
Fragilité paysagère et écologique de l'espace littoral.
Un paysage issu de l'érosion par les cours d'eau et par le vent.

Éléments identitaires remarquables

Site et musée archéologique sur la commune de Nissan lez Ensérunes, Oppidum et autres vestiges romains sur Nissan et Vendres.
Canal du Midi.
Voie Domitienne.
Étangs de Montady et de Vendres.
Paysage viticole historique.

Plusieurs Monuments Historiques.
Plusieurs zones de présomption de prescription archéologique.

ATOUS

- ⇒ Un patrimoine de plus ou moins grande renommée : Canal du Midi, les vestiges de l'antiquité.
- ⇒ Le maillage du territoire par un patrimoine historique de valeur ou un patrimoine viticole intéressant.
- ⇒ Une grande diversité d'unités paysagères entre littoral et piémont.
- ⇒ Des paysages agricoles et viticoles remarquables.
- ⇒ Le littoral de Vendres est peu dégradé comparé aux sites voisins, grâce à une végétation conservée au milieu de l'urbanisation et des campings.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Les excès du climat méditerranéen et le changement climatique impactant les paysages littoraux notamment.
- ⇒ La dégradation des paysages par l'urbanisation diffuse.
- ⇒ Les impacts de la fréquentation massive du littoral (déchets).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Richesse patrimoniale reconnue et à valoriser. Amélioration possible de la qualité du cadre de vie. Enjeu secondaire.	
⇒ Préserver la qualité des paysages du Biterrois. Préserver les identités locales, éviter la banalisation paysagère (urbanisation linéaire ou diffuse) et architecturale et mettre en valeur les divers patrimoines et points de vue remarquables.	SCOT
⇒ Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics et entrées de villes (<i>opportunité pour un végétalisation de ces espaces et un remaniement de l'éclairage public</i>)	SCOT
⇒ Préserver les paysages naturels, agricoles et viticoles. Favoriser l'intégration paysagère des différents projets d'aménagement.	SCOT
⇒ Favoriser le maintien et le développement des zones agricoles et viticoles, notamment celles dont les activités façonnent positivement le paysage	SCOT

SCoT du Biterrois Synthèse des enjeux

Enjeux urbain, touristique et patrimonial

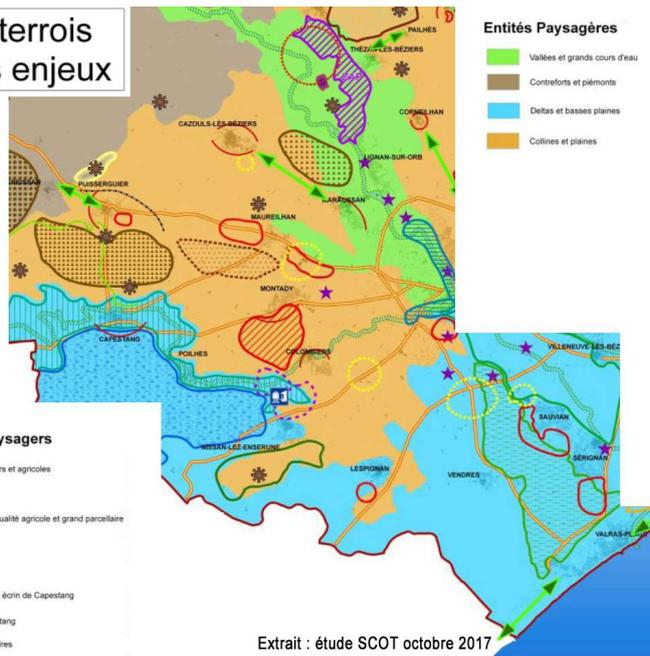
-  Développement urbain
-  Extension des zones d'activités économiques et commerciales
-  Projet de grand site d'Ensenune
-  Silhouette Villageoise
-  Château pinardier
-  Point de vue
-  Voie verte
-  Axe sur lequel les entrées de villes doivent être soignées
-  Emplacement future gare TGV

Enjeux agri-paysagers

-  Enjeux paysagers et agricoles
-  Coupure Verte
-  Vallée : bonne qualité agricole et grand parcellaire
-  ZAP
-  Ripisylve
-  Canal du Midi et écrin de Capestang
-  Etang de Capestang
-  Plateau de Vendres

Entités Paysagères

-  Vallées et grands cours d'eau
-  Contreforts et piémonts
-  Deltas et basses plaines
-  Collines et plaines



Extrait : étude SCOT octobre 2017

Synthèse

La thématique de l'eau est transversale, concernant la ressource nécessaire à l'homme et ses activités, la biodiversité en tant que corridor et réservoir biologique et facteur de risque (inondation, submersion marine, rupture de barrage).

La ressource subit de forte pression quantitative (prélèvement pour l'eau potable et l'irrigation) et qualitative (pollutions d'origine agricole et rejet des stations d'épuration). A ces pressions s'ajoute le facteur « saisonnalité » lié au tourisme (augmentation des besoins en eau potable et des rejets d'eau usée) et à l'activité viticole.

L'Orb, le Lirou et l'Aude forment le réseau hydrographique principal du territoire, sont des réservoirs et des corridors écologiques reconnus. S'y ajoutent les zones humides qui les accompagnent et celles autour des étangs (Vendres, Montady).

Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels impactant le territoire et bénéficiant d'une bonne prise en compte (PPRI, TRI, PAPI, PSS, ...). Dans la vallée amont de l'Orb ce risque est complété par un risque de rupture de barrage et sur le littoral (Vendres) par un risque de submersion marine.

En tant que thématique transversale et sensible, les enjeux liés à l'eau sont prioritaires sur le territoire, d'autant plus qu'elle est fortement liée au changement climatique (impact sur la disponibilité de l'eau, sur la fréquence des épisodes pluvieux/tempête et donc des risques inondation et submersion marine, impact sur la biodiversité).

En ce qui concerne l'exploitation des ressources sur le territoire, de fortes contraintes s'appliquent pour l'exploitation du sous-sol qui doivent être économisées et les anciens sites d'exploitation réhabilités. , Tandis que les boisements du territoire sont peu représentés et donc pas exploités, il faut cependant noter que l'activité agricole est un des principaux leviers d'actions pour le stockage de carbone sur le territoire et un secteur vulnérable face au changement climatique (disponibilité de la ressource, adaptation des essences cultivées, intempéries, nouvelles maladies...).

L'environnement naturel et paysager ne présente pas de dégradations majeures (hors dynamique de fermeture du paysage et d'urbanisation). Sa richesse est centrée sur les milieux aquatiques et humides (dont le littoral, écosystème très fragile), et sur les zones de collines aux milieux ouverts et boisés complétant l'offre de milieux pour une flore et une faune remarquable. On note une forte richesse avifaunistique, reconnue (ZICO, ZPS, PNA), sur le territoire.

A noter que parmi le patrimoine identifié sur le territoire, plusieurs sites naturels sont inventoriés (étangs de Montady ou de Vendres). De plus la préservation des milieux humides et du fonctionnement hydraulique des milieux aquatiques participe à la gestion du risque inondation sur le territoire.

L'activité touristique permet de mettre en valeur cet environnement naturel et paysager, mais est aussi une pression sur les milieux (notamment littoraux).

Les enjeux liés à la protection de la biodiversité et des continuités écologiques sont prioritaires sur le territoire, ayant un lien fort avec le changement climatique (risque de perte de services écosystémiques : épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone).

Le paysage est une composante formée des espaces naturels et des espaces façonnés par l'homme et ses activités (agriculture, occupation du littoral, développement de l'urbanisation). Ainsi les enjeux liés au paysage et au cadre de vie sont transversaux.

La présence et les activités humaines (agriculture, exploitation du sous-sol, tourisme...) du territoire, on l'a vu, est une pression sur la ressource en eau et l'environnement naturel et paysager. Elle implique également des nuisances et pollutions de l'environnement ayant aussi des effets sur la santé de l'homme.

Les axes de circulation (principalement d'axe Est-ouest, convergeant vers Béziers), sont des sources de bruit, de pollution de l'air, d'obstacle aux continuités écologiques et pour certains porteurs du risque transport de matières dangereuses.

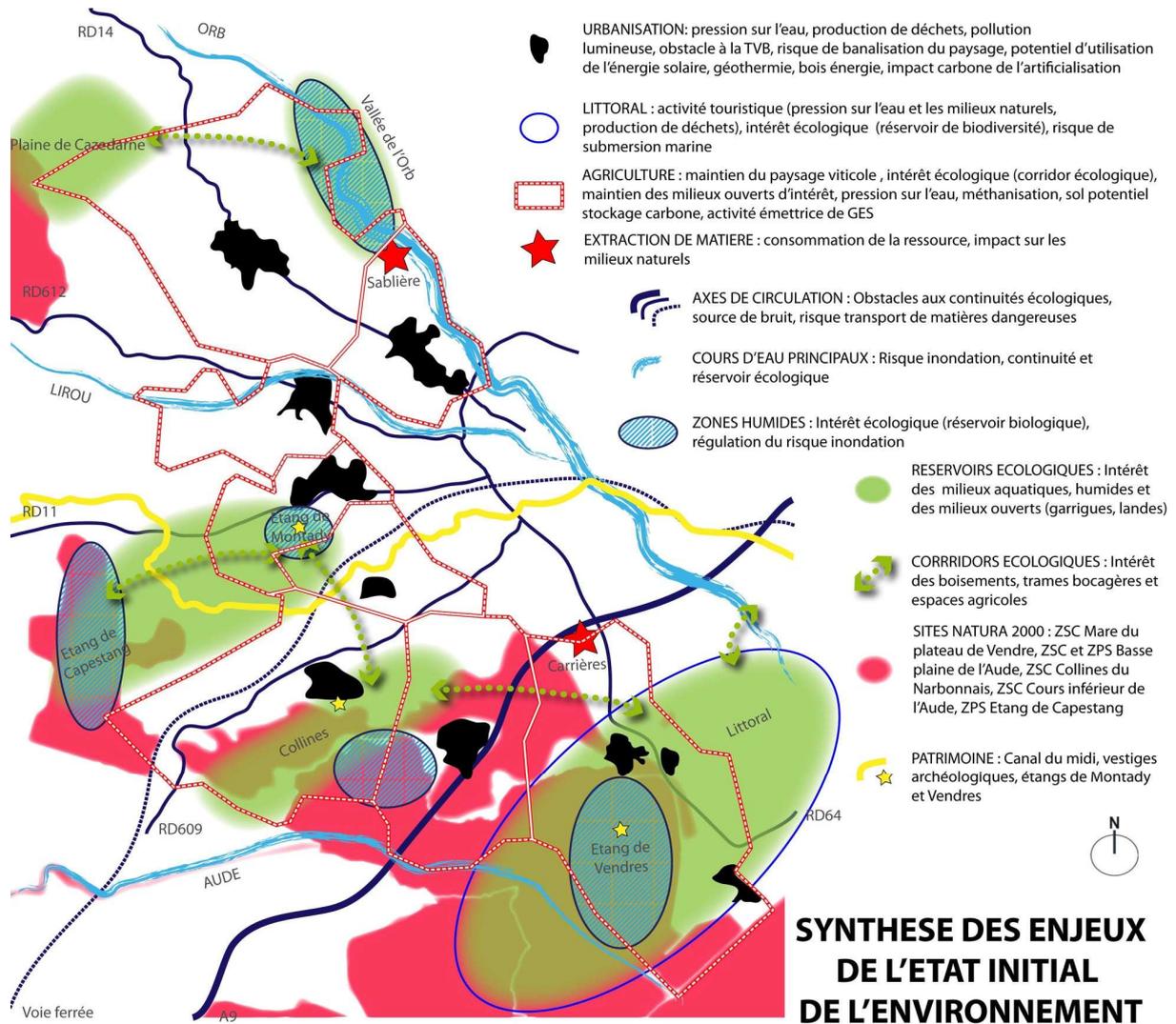
Du fait de la densité humaine présente (sur le littoral notamment) et de la proximité de l'agglomération de Béziers, la pollution lumineuse est significative sur le territoire et est donc un levier d'action possible pour le PCAET.

La gestion des déchets est également soumise à la saisonnalité de l'occupation du territoire (tourisme), mais on constate une dynamique allant dans le sens de la baisse des quantités collectées et d'une meilleure valorisation (matière, énergétique).

Plusieurs des composantes de cette thématique « pollution et nuisance » sont des leviers d'amélioration du contexte local dans le cadre du PCAET.

La prise en compte des risques majeurs est un enjeu transversal lié à la thématique de l'eau et des milieux aquatiques et humides et à la thématique des nuisances (transport routier).

D'un point de vue énergétique le territoire à profil périurbain, consomme beaucoup de produit pétrolier (déplacement et chauffage dans une moindre mesure) et d'électricité. Les énergies renouvelables ont également leur place dans ce mix énergétique avec l'exploitation du bois-énergie (chauffage individuel, chaufferie). Le potentiel de développement de ces énergies est important et diversifié (géothermie, bois-énergie, méthanisation, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien...).



EXPOSE DES MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN

DES ENJEUX TERRITORIAUX AUX OBJECTIFS NATIONAUX

Source : Présentation de la stratégie du PCAET

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	1 principal secteur émetteur (postes réglementaires hors transit A9) : transport (42%), suivi par 3 postes : résidentiel (22 %) construction (13 %) et tertiaire (11%).
Stockage de carbone	Un stock de 11 fois les émissions annuelles de GES du territoire. Mais un changement d'affectation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le Bilan territorial de GES de 1,3 % par an.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (40%), transport (36 %). Suivis par le secteur tertiaire (14%) et industriel (7%) et agricole (3%)
Production et consommation des ENR	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 65 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces) et 35% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air méconnue. De probables dépassements en matière de NO ₂ et d'Ozone. La principale source est de loin le transport routier (en particulier pour les NOx) suivi par le résidentiel et l'industrie.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	Enjeux principaux : La baisse de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte d'augmentation des besoins, notamment pour l'agriculture Une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles et en particulier viticoles, Un risque de contamination des étangs par l'eau salée pouvant détruire la richesse de la biodiversité existante. Ainsi que d'autres enjeux de 2 nd rang sur le territoire : l'augmentation des risques naturels et l'augmentation des épisodes caniculaires.

Face à ces enjeux dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative ou quantitative, La Domitienne a mis en œuvre une stratégie Air-Energie-Climat.

Il a ensuite été décidé de décliner sur le territoire :

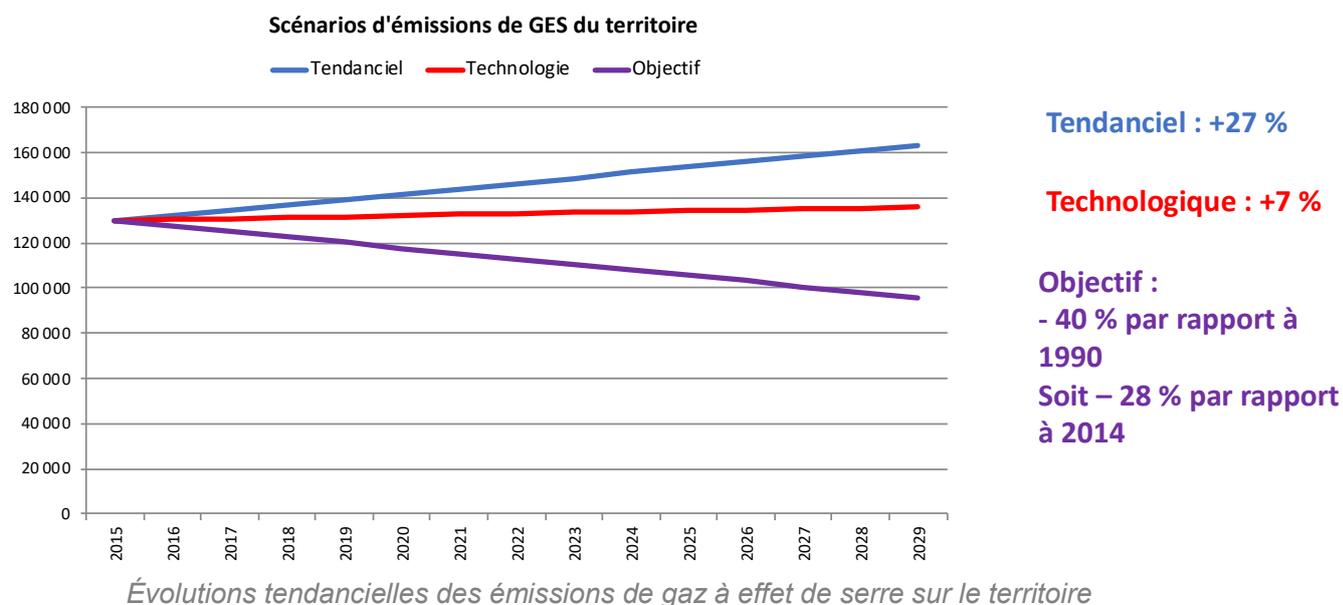
- **Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :**

- Réduire les émissions de GES de **-40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990. Il n'existe pas de données disponibles pour La Domitienne à cette date. Or au niveau national les émissions ont baissé entre 1990 et 2013, le chemin restant à parcourir est de -28 % entre 2014 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc de -28 % d'émissions de GES sur le territoire de la Domitienne entre 2015 et 2030.**
 - Réduire les consommations d'énergie de **20 % d'ici 2030 par rapport à 2012**. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2015. **L'objectif est donc de -20% entre 2015 et 2030.**
- **L'objectif Régional de la démarche Région à Energie Positive : être territoire à énergie positive avant 2050 afin de contribuer significativement à l'effort régional.**

La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- Scénario Tendanciel
 - Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- Scénario Technologie
 - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- Scénario Objectif LTECV
 - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.



Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une forte hausse des émissions en raison de la forte croissance démographique prévue sur le territoire (+27 %). Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions

réglementaires existantes ne permettront pas d'effacer cette évolution et les émissions continueront avec une tendance à la hausse (+7%).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe rouge à la courbe violette.

Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré, l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

DES OBJECTIFS NATIONAUX AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX

Source : Présentation de la stratégie du PCAET

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant d'une déclinaison des objectifs de la loi TECV et de la démarche régionale TEPOS. Sur cette base, un travail itératif, poste par poste, a été mené en concertation afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour La Domitienne et ainsi de définir le scénario souhaitable.

Au final, le scénario permet d'être proche des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et d'anticiper les objectifs régionaux en étant TEPOS dès l'horizon 2045.

Scénario retenu sur le territoire de la Domitienne :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2030	Objectif LA DOMITIENNE 2050
1	Emissions de GES	-40% soit -28% par rapport à 2014	-26% par rapport à 2015	-63 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-30% par rapport à 2015	- 70 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	x2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	X3 (de 11% en 2015 à 34% en 2030)	X 4,3
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-17%	

Sur les gaz à effet de serre, La Domitienne décline les objectifs nationaux à 2% près ce qui sur une prospective à 12 ans est inférieur aux marges d'incertitudes.

Sur les économies d'énergie, elle dépasse les ambitions nationales à horizon 2030 (-30%).

Sur les ENR, elle est conforme aux ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR et permettra de couvrir 34% des consommations. Ainsi **le territoire de La Domitienne vise le niveau Territoire à énergie positive dès 2045.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

DES LEVIERS D' ACTIONS CIBLES

Les leviers d'action qui permettent d'aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire ont été identifiés selon :

- La typologie négawatt : Sobriété, Efficacité, Renouvelable.
- Leur ambition : l'ampleur de mise en œuvre de ce levier pour aboutir au scénario désiré.
- Les gains énergétique (MWh) et environnementaux (tCO₂e) obtenus annuellement par leur mise en œuvre.
- Les dates envisagées de mise en œuvre.

Le programme d'actions aura donc pour objectif de rendre possible la mise en œuvre de ces leviers, à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario choisi par La Domitienne.

Cette ambition permet d'aboutir en 2030 et en 2050 aux objectifs présentés dans les pages précédentes.

UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L'AMELIORATION CONTINUE

Le diagnostic a fait l'objet de travaux de concertation spécifiques en avril 2018 :

- 6 ateliers menés dans le cadre de la démarche Cit'ergie ont permis d'identifier les actions déjà mises en œuvre par la collectivité,
- Un atelier spécifique à la question de la vulnérabilité du territoire a été organisé et a réuni des agents de La Domitienne et des partenaires experts.
- Un groupe citoyen spécifiquement composé d'habitants volontaires s'est réuni une première fois pour exprimer ses attentes.

Par la suite, la phase de stratégie s'est déroulée selon une co-construction progressive durant les mois de mai et juin 2018 :

- Suite à la réalisation des diagnostics, un séminaire d'élu a été animé le 15 mai 2018 afin de définir la Vision : à partir des éléments de diagnostic, définition d'un futur souhaité,
- Une 2ème réunion du panel citoyen, le 17 mai 2018 a été l'occasion de présentation du diagnostic et 1ères réflexions stratégiques

- Sur cette base, un Forum multi-acteur a été animé le 29 mai 2018. Ce dernier a réuni une trentaine de participants (élus, services, partenaires et membres du groupe citoyens). Ces derniers ont travaillé sur le chemin à parcourir : à partir de la Vision définie, quels leviers quantifiés et quels moyens pour les activer aujourd'hui.

Lors de cette phase ce sont plus de 180 participants qui ont contribué pour un total de 360 heures de travail. Ces travaux ont permis de partager les enjeux du territoire, de proposer des objectifs et d'identifier de premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

Sur cette base une pré-stratégie a été rédigée et quantifiée puis a été présentée au Comité de Pilotage qui l'a amendé.

Ainsi la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie attendus par poste correspond à une quantification des leviers identifiés lors d'un séminaire d'élus et d'un forum multi-acteurs, partagé en concertation et retravaillé dans le cadre des instances de pilotage afin de correspondre à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales (cf. ci-après paragraphe « les objectifs quantifiés »).

En septembre 2018, 6 ateliers partenariaux réunissant élus, services, partenaires et membres du groupe citoyen ont été animés afin de préciser les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs. Ces derniers ont travaillé à partir des propositions d'actions identifiées dans le cadre des réunions de la phase précédente et des pistes de progrès dégagées par la démarche Cit'ergie.

Par la suite, chaque directeur de pôle et des partenaires ont été rencontrés afin d'approfondir le contenu de leurs actions. Les communes ont été consultées d'une part dans le cadre d'une dernière réunion du groupe d'élus communaux référents et via un courrier.

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a permis de relever des points de vigilance appelant des améliorations ou précision du plan d'action pour en limiter ses effets sur l'environnement. Il a ensuite été progressivement amendé lors d'un comité de pilotage et d'un nouveau séminaire d'élus qui se sont tenus entre novembre et décembre 2018.

L'analyse des incidences sur l'environnement détaillée ci-après montre que la stratégie et le plan arrêté présente le moindre impact sur le contexte environnemental local et que les points de vigilance relevé bénéficie tous de mesures permettant de les éviter, réduire, compenser ou accompagner.

ANALYSE DE L'IMPACT ATTENDU DU PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS SUR LES OBJECTIFS TEPOS ET BAS CARBONE

Cette analyse cherche à vérifier si le programme d'actions prévues sur la période 2019-2024 place le territoire sur une trajectoire cohérente avec les objectifs fixés pour 2030 et 2050.

En l'état actuel, il n'est pas possible de réaliser une analyse fine action par action, la première étape de nombreuses actions étant de mener des études de faisabilité ou d'approfondissement afin de définir un objectif précis.

Il est néanmoins possible de vérifier de manière qualitative si les actions programmées sont cohérentes avec l'objectif retenu.

Légende

	Les conditions de réussite semblent réunies pour atteindre les objectifs
	Les objectifs semblent atteignables sous réserve d'une mise en œuvre ambitieuse des actions
	Les objectifs semblent difficilement atteignables en l'état sauf mise en œuvre très forte des actions ou mobilisation forte des partenaires et acteurs du territoire

Objectif annuel par leviers d'actions retenus pour fixer les objectifs à horizon 2030 et 2050	Actions mise en oeuvre	Evaluation du programme d'actions
Résidentiel		
120 ménages font des écoGESTES ou renouvellent leurs équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation des habitants au PCAET et aux enjeux climat air énergie - Formaliser et mettre en œuvre le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable de La Domitienne - Réaliser des manifestations ludiques et festives sur les enjeux énergie-climat-environnement et le PCAET - Développer le service de conseil en énergie pour les habitants - Distribuer un kit d'économie d'énergie - Vers une plateforme locale de lutte contre la précarité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition - Vigilance à maintenir sur les moyens engagés pour la mise en œuvre

<p>280 logements sont rénovés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le service de conseil en énergie pour les habitants - Impulser des actions collectives pour les habitants - Programme d'intérêt général départemental « Habiter mieux » - Renforcer la performance énergétique des logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions prévues sont cohérentes avec le niveau d'ambition - Le résultat dépendra de l'objectif fixé à chaque action, en particulier la PTRE
<p>Toutes les constructions utilisent une part de matériaux biosourcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la construction de bâtiments publics performants - Impulser des actions collectives pour les habitants - Favoriser des constructions neuves plus performantes que la réglementation dans l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect de la réglementation doit permettre d'atteindre l'objectif - Un travail avec les artisans permettrait de renforcer le rôle du PCAET pour une bonne application des textes
<p>Mobilité</p>		
<p>150 télétravailleurs en plus au moins 1 jour par semaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'installation de tiers-lieux notamment pour faciliter le télétravail aux habitants - Définir et animer un plan de déplacements de l'administration (dont télé-travail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions de pratiques individuelles participeront fortement à l'atteinte des objectifs - Une mobilisation des entreprises serait utile à l'accompagnement de cette tendance
<p>+ 175 conducteurs / an mobilisés (TC, déplacements doux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre la compétence transport - Réaliser une étude de mobilité et définir un plan global de déplacement à l'échelle de La Domitienne - Mener un programme d'information grand public sur l'offre en déplacement et les enjeux - Elaborer un schéma de développement des modes doux à l'échelle Domitienne et décliné pour les communes - Susciter et soutenir des offres d'activités de loisir et de tourisme autour des circulations douces 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition - Vigilance à maintenir sur la concrétisation des actions sur le développement TC et modes doux

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les services d'usages partagés de la voiture 	
150 covoiturages	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire des objectifs environnementaux dans les projets de développement des ZA (dont aire de co-voiturage) - Définir et animer un plan de déplacements de l'administration (dont co-voiturage) - Développer les services d'usage partagés de la voiture 	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions sociétales devraient permettre d'atteindre les objectifs - Le développement de places de co-voiturage ou d'outils facilitant le co-voiturage de courtes distances permettrait d'accompagner cette évolution
200 véhicules alternatifs par an	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des véhicules à énergie alternative pour les flottes communales et intercommunale - Déployer le GNV sur le territoire dans le cadre du projet SEVEN - Susciter l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers - Inscrire des objectifs environnementaux dans les projets de développement des ZA (dont bornes de recharge électrique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions programmées devraient permettre d'accompagner les évolutions sociétales constatées - Pourrait être renforcé sur le déploiement des bornes de covoiturage
Réduction de l'impact du Fret de 2% par an	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer le GNV sur le territoire dans le cadre du projet SEVEN 	<ul style="list-style-type: none"> - L'action programmée ne permettra d'atteindre l'objectif que si elle débouche sur des actions d'envergure et l'utilisation de bio-GNV pour une part importante de véhicules
Réduire le besoin et la portée des déplacements (urbanisme durable)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation à l'étalement urbain et à la qualité urbaine - Continuer d'élaborer des PLU qui intègrent des objectifs de densification et de qualité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition - Vigilance à maintenir sur la concrétisation des actions et de leur niveau d'ambition

	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les futures opérations d'aménagement (réhabilitation / construction) dans un souci maximal de densité et de qualité urbaine - Soutenir les commerces de proximité pour l'attractivité des centres-bourgs, dans le cadre du schéma de développement économique de La Domitienne - Réaliser une charte d'aménagement des centres-bourgs - Requalifier les zones d'activités existantes avec une approche environnementale et de développement durable - Inscrire des objectifs environnementaux dans les projets de développement des ZA 	
Tertiaire		
200 employés font des écogestes	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une démarche d'écologie industrielle territoriale - Sensibiliser et former les porteurs de projets d'entreprises suivis par les structures du territoire - Accompagner les TPE-PME sur les thématiques environnementales et énergétiques - Soutenir le développement d'entreprises du secteur de l'environnement, des énergies renouvelables, du développement durable - Démultiplier les actions de sensibilisation des agents et inciter à adopter des éco-gestes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions programmées ne permettront pas à elles seules d'atteindre l'objectif. - L'objectif reste atteignable au regard de l'intérêt des entreprises à réduire leurs coûts - La mobilisation de partenaires tels que les chambres consulaires est une piste de travail
1 000 m² tertiaire privés sont rénovés	<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier les zones d'activités existantes avec une approche environnementale et de développement durable - Accompagner les TPE-PME sur les thématiques environnementales et énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions programmées ne sont pas en mesure d'être un levier particulier sur cet enjeu dont le résultat dépendra de l'engagement des entreprises - L'objectif reste atteignable au regard de l'intérêt des entreprises à réduire leurs coûts

		- La mobilisation de partenaires tels que les chambres consulaires est une piste de travail
1 400 m² publics sont rénovés et tous les bâtiments publics neufs sont BEPOS Rénovation de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les plans de rénovation et de modulation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes et zones d'activités intercommunales - Réaliser une opération collective d'audits énergétiques - Mettre en place un système de suivi des consommations en eau et en énergie de tous les bâtiments - Réaliser des opérations collectives pour les travaux de rénovation - Renforcer le Conseil en Energie Partagé - Systématiser la construction de bâtiments publics performants 	- Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition
Industrie		
Démarches d'optimisations énergétiques (-1,3 % par an)	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une démarche d'écologie industrielle territoriale - Sensibiliser et former les porteurs de projets d'entreprises suivis par les structures du territoire - Accompagner les TPE-PME sur les thématiques environnementales et énergétiques - Soutenir le développement d'entreprises du secteur de l'environnement, des énergies renouvelables, du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact des actions programmées est difficile à évaluer - Les actions sont pertinentes mais les résultats dépendront à la fois des moyens engagés dans la mobilisation et dans les choix que réaliseront les entreprises
Agriculture		
Tous les agriculteurs sont mobilisés d'ici 2050	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les agriculteurs pour le développement de pratiques agricoles économes, autonomes et favorisant le stockage du carbone - Faire un diagnostic alimentaire territorial 	- Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition
Pratiques culturelles de stockage de CO₂ sur 2,3 % supplémentaire de la SAU	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les agriculteurs pour le développement de pratiques agricoles économes, autonomes et favorisant le stockage du carbone 	- Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des terres disponibles pour des projets d'agriculture préférentiellement biologique et accompagner les porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Un sujet en probable développement au niveau national dans les mois et années à venir.
Déchets		
<p>Réduire la production de déchets de 1 % par an Augmenter la part de déchets recyclés de 1 % par an</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les actions du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) relatives au gaspillage alimentaire - Soutenir les nouveaux modes de consommation : réparateurs, troc, échange... - Soutenir la création d'une ressourcerie sur le territoire - Promouvoir le broyage des déchets verts à domicile - Etudier les perspectives de mise en œuvre de la collecte et du traitement des biodéchets - Poursuivre les actions de sensibilisation au tri des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions programmées semblent cohérentes avec le niveau d'objectif visé et peuvent potentiellement permettre de les dépasser
ENR		
<p>5 GWh à installer chaque année Soit avoir en 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 éoliennes • 42 ha de PV • 1 méthanisation • 2 réseaux de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le déploiement des Energies renouvelables - Faire émerger et accompagner des projets coopératifs et citoyens - Mener une étude de potentiel Energies renouvelables et un schéma de développement sur l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux - Réaliser des projets opérationnels bois-énergie et autre chaleur renouvelable - Energies renouvelables sur tout nouveau projet (lotissements, zones d'activités) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions engagées doivent permettre d'atteindre l'objectif

SYNTHESE

Le programme d'actions contient pour l'essentiel les actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés. C'est particulièrement le cas en matière de gestion du patrimoine, de sensibilisation des habitants et de développement des énergies renouvelables

Mais le résultat dépendra essentiellement de l'ambition et des moyens qui seront mis en œuvre action par action, en particulier en matière de réhabilitation des bâtiments ou de développement d'une mobilité alternative.

Restent deux thématiques sur laquelle le programme d'actions ne semble pas en l'état en capacité de placer le territoire sur la bonne trajectoire :

- La réduction des émissions liées au Fret (enjeu fort sur le territoire)
- L'engagement des acteurs du tertiaire et de l'industrie (enjeu modéré sur le territoire)

Enfin notons que le programme prévoit également une série d'actions en lien avec les modes de consommation, et en particulier alimentaires. Celles-ci ne sont pas directement liés à une baisse des émissions sur le territoire mais contribueront à une baisse des émissions nationales (hors périmètre de calcul).

EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES

ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Ce chapitre est une synthèse des éléments à retenir des incidences sur l'environnement de la stratégie et du plan d'action du PCAET. Les grilles d'analyse détaillées par axes stratégiques sont mises en annexe de l'EES.

Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.

Axe 1 La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

Cet axe agit directement sur la préservation des qualités paysagères et l'identité biterroise par la préservation de ces espaces naturels et agricoles et la maîtrise de l'urbanisation, évitant la banalisation du paysage par l'étalement urbain.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

Cet axe participe également à la valorisation patrimoniale et du cadre de vie des bourgs par la redynamisation des centres (attractivité, tiers lieux) et une charte d'aménagement des centres bourgs. Elle est complétée par une orientation sur les zones d'activité requalifiée selon une approche durable.

En matière de déplacement le développement des mobilités douces pourra s'accompagner d'aménagement paysager autour des cheminements, participant au cadre de vie.

Axe 2 Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

Cet axe traite du risque d'érosion du trait de côte qui aura fait évoluer le paysage littoral. Limiter cette érosion participera à maintenir ce paysage emblématique du territoire.

Une orientation de l'axe vise à préserver les espaces naturels et agricoles, composantes du paysage local, par une préservation de l'activité agricole et une valorisation de la trame verte et bleue. Une attention particulière est portée au plateau de Vendres (PAEN).

Dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs, la végétalisation des villages participera à l'embellissement du cadre de vie.

Axe 3 La Domitienne, un territoire à énergie positive

La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur le territoire appelle surtout un point de vigilance.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre d'installations de production d'énergie renouvelable pouvant avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine

Axe 4 Un territoire de consommation et production bas carbone

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises (produits locaux dans la restauration collective, circuit courts). Ces points participent indirectement au maintien et à la valorisation du paysage agricole.

L'autre volet de cet axe est le développement des démarches durables dans le tourisme. Le paysage est un des atouts pour le développement de cette activité.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale des points de ventes (enjeu localisé).

Axe 5 Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

Cet axe a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.

Axe 1 La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

Cet axe agit sur la préservation des milieux naturels et agricoles participant à la diversité des milieux et aux corridors écologiques sur le territoire (maîtrise de l'urbanisation). L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

L'aménagement des centres bourgs pour une meilleure attractivité participera à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation. De la même façon l'intégration des principes du développement durable au sein des zones d'activités pourra apporter un végétalisation support de biodiversité.

La diminution des déplacements motorisés grâce à la promotion des déplacements doux et alternatifs est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Axe 2 Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

Cet axe traite du risque d'érosion du trait de côte qui aura fait évoluer les milieux littoraux. Limiter cette érosion participera à maintenir ces milieux remarquables (nombreuses protections environnementale) du territoire.

Dans le cadre de la gestion du risque inondation, les milieux aquatiques et leurs abords seront indirectement protégés en tant que zone d'expansion des crues.

Une attention particulière est portée sur les chauves-souris dans le cadre de la limitation de l'emploi d'insecticides en milieu viticole. L'installation d'abri pour ces espèces permettra une lutte biologique contre certains insectes qu'elles consomment.

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de son adaptation face aux effets du changement climatique. Au même titre que la valorisation paysagère, ce point participe indirectement au maintien de la trame verte lié à ces milieux agricoles ouverts et semi-ouverts.

Dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs, la végétalisation des bourgs participe à la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

⇒ Un point de vigilance est soulevé en ce qui concerne les plantations et autres végétalisations des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. La diffusion d'un dossier plantes méditerranéennes est évoquée pour les plantations.

Axe 3 La Domitienne, un territoire à énergie positive

L'amélioration du niveau de pollution nocturne est bénéfique pour la biodiversité retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit (trame sombre complétant la trame verte et bleue pour les espèces nocturnes).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable, dont écologique.

Axe 4 Un territoire de consommation et production bas carbone

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises. Au même titre que la valorisation paysagère, ce point participe indirectement au maintien de la trame verte lié à ces milieux agricoles ouverts et semi-ouverts.

Cette finalité porte sur les bonnes pratiques environnementales / durables des entreprises qui pourront indirectement participer à la trame verte et bleue ou à la nature en ville par un « verdissement » de leur site.

Le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le contexte environnemental est un des atouts pour le développement de cette activité.

Axe 5 Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

Cet axe a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces

Axe 1 La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

Cet axe participe directement à la limitation de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier par une maîtrise de l'étalement urbain. Cela permet également d'optimiser les réseaux en limitant les distances à desservir et en permettant le raccordement à l'assainissement collectif.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

Une attention est portée à l'amélioration des rendements des réseaux d'eau et d'assainissement.

Cet axe porte aussi sur la démarche environnementale / durable des entreprises qui pourront indirectement participer à l'économie de la ressource en eau et une limitation de la pollution des eaux par une gestion des flux sur leur site.

La diminution des déplacements en véhicules motorisés grâce à la promotion des déplacements doux et alternatifs induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

Axe 2 Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

Une orientation porte spécifiquement sur la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité. Elle prévoit notamment la mise en œuvre des SAGE et une gestion de l'eau (consommation et pollutions par les intrants) raisonnées dans les espaces verts et l'agriculture (économie de la ressource, label zéro Phyto, gestion des aires de lavages, optimisation des systèmes d'irrigation, ...).

Cette finalité participe au maintien ou développement d'une activité (agricole) source de pression sur l'eau, mais le plan climat formule dans un autre axe le souhait de développer une agriculture respectueuse de l'environnement.

De façon indirecte, une action porte sur le verdissement des centres bourgs dans une optique de réduction des impacts des fortes chaleurs, ce qui baissera les besoins en eau (boisson, arrosage, ...).

⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le risque de pollution des eaux par les pratiques de jardinage. Cet enjeu est localisé aux lieux des futurs projets de jardins collectifs sur les communes.

Axe 3 La Domitienne, un territoire à énergie positive

Des actions portent sur le suivi des consommations d'eau des bâtiments publics et dans le cadre de la distribution d'un kit d'économie d'énergie il est prévu d'ajouter un mousseur pour la douche (économie d'eau).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnemental des différentes techniques de production d'énergie renouvelable, dont sur la ressource en eau.

Axe 4 Un territoire de consommation et production bas carbone

Cet axe participe au maintien ou développement d'une activité (agricole) source de pression sur l'eau, mais elle formule le souhait de développer une agriculture respectueuse de l'environnement.

Cet axe porte sur les bonnes pratiques environnementales des entreprises et le tourisme durable qui pourront indirectement participer à l'économie de la ressource en eau et une limitation de la pollution des eaux par une gestion des flux sur leur site.

Axe 5 Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

Cet axe a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

Les risques majeurs

Axe 1 La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

Cet axe participe à la prise en compte du risque inondation par une préservation des espaces naturels et agricoles assurant la gestion de ce risque (infiltration, frein des flux, zone d'expansion des crues, stockage et écrêtage des crues, rôle des milieux humides ...) et une limitation de l'imperméabilisation au sein de bourg (limitation de l'étalement urbain). Elle s'accompagne par un principe de développement durable au sein des zones d'activités. L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

Axe 2 Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

Une orientation est consacrée à l'adaptation aux risques de submersion marine, érosion du trait de côte et inondation par application des SAGE et suivi des phénomènes.

La protection des espaces agricoles participe à la gestion du risque inondation comme vu dans l'axe 1.

Axe 3 La Domitienne, un territoire à énergie positive

Cette finalité n'a pas d'incidences spécifiques sur la thématique des risques majeurs.

Axe 4 Un territoire de consommation et production bas carbone

La pérennisation de l'agriculture (installation d'exploitant en bio,..) permet de préserver les espaces agricoles qui participe à la gestion du risque inondation comme vu dans l'axe 1.

Axe 5 Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

Cet axe a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

Les nuisances et pollutions, la santé humaine

Axe 1 La Domitienne, un territoire à l'aménagement économe en espace et limitant les déplacements

En maîtrisant l'étalement urbain le PCAET limite les interfaces entre l'espace urbain et agricoles, et la fragmentation de l'espace agricole source de nuisances de voisinage entre ces deux occupations du sol.

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphériques et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

Cet axe porte aussi sur la démarche environnementale / durable des entreprises qui pourront indirectement participer à la limitation des pollutions et nuisances générées par leur activité.

Axe 2 Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques

Par une diminution d'emploi de pesticides (espaces verts et agriculture), cet axe aura également un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la santé des habitants voisins (et de l'agriculteur).

En améliorant les rendements des réseaux d'eaux usées, l'axe évite la pollution du milieu récepteur (sol en cas de fuite, systèmes d'épuration recevant une moindre charge et pouvant être plus performant avant rejet dans l'exutoire).

⇒ Un point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation et végétalisation qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Les plantes méditerranéennes notamment préconisées peuvent être allergisantes (Cyprès, ...).

Axe 3 La Domitienne, un territoire à énergie positive

L'éclairage public est une source de pollution lumineuse localisée sur le territoire (bourg principaux surtout).

Les actions de modulation et rénovation technique seront l'occasion de le rendre moins « polluant ».

L'amélioration du niveau de pollution nocturne est bénéfique pour les riverains retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable, dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

Axe 4 Un territoire de consommation et production bas carbone

La réduction du gaspillage alimentaire, le recyclage et la valorisation des déchets permettent une diminution des besoins en transport de déchets et donc une diminution des émissions de pollutions atmosphériques et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

Le recours aux circuits courts (produits locaux dans la restauration collective, circuits courts sur le territoire) permettent également une diminution des déplacements.

Cet axe porte sur les bonnes pratiques environnementales des entreprises et le tourisme durable qui pourront indirectement participer à la limitation des pollutions et nuisances générées par leur activité.

Axe 5 Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne

Cet axe a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

On peut noter la proposition de mise en place d'un Plan de déplacement des administrations qui par le recours au vélo aura un impact indirect sur la santé des agents (pratique sportive). De plus l'optimisation des déplacements motorisé et le renouvellement du parc de véhicules participera à l'amélioration de la qualité de l'air.

La transition énergétique et le changement climatique

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présentent des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptible de s'intensifier.
- ⇒ L'économie de la ressource en eau (anticipation de sa raréfaction) dans l'agriculture et les activités publique ou privée.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autres modes de déplacement et la limitation de ces déplacements motorisés (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture plus vertueuse et respectueuse de l'environnement (moins d'émission de GES, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs du territoire pour rendre efficace et concrète ces mesures.
- ⇒ Favoriser un tourisme durable.

LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES

Intégration paysagère des équipements ENR

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rôle du conseiller en Energie partagé dans le rappel des obligations d'intégration paysagère de ces équipements.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ La pédagogie développée et les conseils / accompagnements techniques pourront intégrer une composante paysage-patrimoine. Chose que le CAUE ou l'Espace Info Energie peuvent porter / soutenir dans la mise en œuvre.

Intégration patrimoniale des points de ventes (produits agricoles)

Toute nouvelle construction peut avoir des incidences sur le paysage et le patrimoine. Les points de ventes au plus près des zones de production (logique de circuit courts) comme il y en a dans l'Hérault sont souvent des cabanes isolées en zones agricoles et donc à risque d'impact paysager forts.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rappeler l'obligation d'intégration paysagère de ces bâtiments lors de l'accompagnement des porteurs de projets.

Palette végétale locale sans invasives ni allergènes

Plusieurs axes préconisent la mise en œuvre de plantations, végétalisation, ... Ces plantations peuvent être source d'apport d'essences invasives et allergisantes.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Veiller à ce que la palette végétale proposée dans les projets de plantation soit bien adaptée au contexte local et réponde au non-apport d'essences invasives ou allergisantes. Il peut être utile de travailler cette palette avec des acteurs-experts.

Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR

Il est proposé de faire émerger des projets opérationnels d'ENR, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. La géothermie et la méthanisation peut avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleurs peuvent être source de bruit, et les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation peuvent rejeter des polluants dans l'air.

Mesures de réduction :

- ⇒ Intégrer l'anticipation des impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR lors des études de potentiels et les accompagnements de projets coopératifs et citoyens

Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)

L'activité « en amateur » de jardinage peut être une source plus importante de pollution localement que l'activité professionnelle par facilité d'usage des pesticides et manque d'information sur les conséquences environnementales.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation « zéro-pesticide » aux usagers des jardins collectifs de cœur de villages.

FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Comme il a été vu précédemment le plan d'action du territoire de la Domitienne participe à la préservation de la biodiversité locale, des continuités écologiques et des milieux qui les constituent. Et l'on peut noter la présence d'une action spécifique pour la gestion des espaces Natura 2000 dans l'axe 2 « un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques », orientation sur la préservation de la biodiversité et les espaces naturels et agricoles.

Plusieurs sites Natura 2000 ont été identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement dans le territoire.

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC Mare du Plateau de Vendres :

- ⇒ Intérêt des milieux humides dans un contexte agricole (viticole).

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC et ZPS Basse plaine de l'Aude :

- ⇒ Richesse avifaunistique et en chauves-souris.
- ⇒ Intérêt de la diversité des milieux humides du littoral (étang de Vendres, prairies humides).
- ⇒ Intérêt du bocage et de la mosaïque agricole.

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC Collines du Narbonnais :

- ⇒ Intérêt des garrigues (insectes, reptiles).
- ⇒ Richesse en chauves-souris.

Rappel des enjeux et richesses du site ZSC Cours inférieur de l'Aude :

- ⇒ Intérêt des milieux aquatiques (richesse piscicole et libellule) et des milieux humides.

Rappel des enjeux et richesses du site ZPS Etang de Capestang :

- ⇒ Richesse avifaunistique liée aux milieux aquatiques et humides.

Pour chacun de ces enjeux, il a été vu dans la stratégie climat du territoire la Domitienne les éléments suivants :

- ⇒ Milieux aquatiques et humides : préservation de la qualité des eaux (rendement des réseaux d'eaux usées, limitation de l'usage des pesticides, une agriculture respectueuse de l'environnement. De plus la gestion du risque inondation et submersion marine va tendre vers une préservation de ces espaces à risque et donc des milieux aquatiques et humides, dont les espaces littoraux à forts enjeux écologiques.
- ⇒ Bocage : Ce milieu est très intéressant dans le cadre de la Trame Verte et Bleue. Le PCAET rappelle la traduction de cette trame (SRCE et SCOT) dans les PLU et donc une application locale plus concrète.
- ⇒ Garrigues : Préservation des espaces naturels par une limitation de l'étalement urbain, Sous trame de la Trame Verte et Bleue (voir ci-dessus).

La préservation de ces milieux à enjeux participe par ricochet à la préservation de la biodiversité associée et identifiée dans les sites Natura 2000. A la lecture du plan d'action il n'y a pas d'action ayant un impact négatif directe sur une espèce.

On peut noter l'action en faveur des chauves-souris par l'installation d'abris dans les milieux viticoles pour limiter l'usage des produits phytosanitaires.

L'optimisation de l'éclairage public participera également à l'amélioration de la trame sombre, continuité écologique nocturne, à laquelle les chauves-souris sont particulièrement sensibles.

En ce qui concerne le risque de perturbation de ces milieux et de la faune par une fréquentation touristique, le plan d'action prévoit une sensibilisation des visiteurs aux enjeux environnementaux et les organismes de gestion des sites Natura 2000 en charge cette gestion de la fréquentation. Ils pourront être associés à la sensibilisation prévue dans le PCAET.

Bien que le plan d'actions prévoie de développer la production d'énergie renouvelable, il n'est pas possible de développer ce genre d'énergie en site Natura 2000 ce qui préserve donc réglementairement ces sites vis-à-vis de ces actions du PCAET.

Ainsi le plan d'action de la communauté de communes la Domitienne n'a pas d'incidence négative sur la préservation des sites Natura 2000. Il tend même à préserver voire renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminés sur ces sites Natura 2000 (diminution des pressions sur l'eau, préservation des zones humides, abri à chauves-souris, ...).

INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Après approbation du PCAET, la procédure d'évaluation environnementale se poursuit par la mise en œuvre d'indicateurs pour le suivi de l'état de l'environnement et une évaluation des actions et des mesures définies dans le PCAET ;

L'objectif est de fournir des informations fiables et actualisées sur la mise en œuvre des objectifs du projet et l'impact de ses actions, et de faciliter la prise de décisions pertinentes dans le cadre du pilotage du projet. Elles doivent aussi être l'occasion de mesurer des incidences éventuelles du PCAET sur l'environnement qui n'auraient pas été ou pu être identifiées préalablement et donc de réinterroger éventuellement le projet de territoire.

Le cadre de suivi et d'évaluation du PCAET s'exprime à travers deux principales dimensions, mises en regard des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement :

- Les éléments de contexte, afin de suivre globalement la situation de l'état environnemental du territoire et les évolutions de certains paramètres extérieurs ;
- Les résultats et les incidences (positives et négatives) des actions et mesures définies par le PCAET.

Elles pourront intégrer un dispositif d'observation local, qui viendra compléter un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions.

Variable quantitative ou qualitative qui peut être mesurée ou décrite, l'indicateur répond à plusieurs objectifs :

- Mesurer le niveau de la performance environnementale du projet,
- Etablir des valeurs « seuils » ou « guide »,
- Détecter les défauts, les problèmes, les irrégularités, les non conformités afin d'effectuer des ajustements si nécessaires,
- Apprécier les progrès réalisés et ceux qui restent à faire.

L'indicateur doit renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple des données à surveiller.

Il doit pour cela satisfaire un certain nombre de qualités, parmi lesquelles ont été privilégiées :

- La pertinence : la mesure doit parfaitement décrire le phénomène à étudier. Elle doit être significative de ce qui est mesuré et garder cette signification dans le temps,
- La simplicité : l'information doit être obtenue facilement, de façon la plus directe possible,
- L'objectivité : l'indicateur doit être calculable sans ambiguïté à partir de grandeurs observables,
- La pérennité : les fournisseurs-producteurs de données, ainsi que leur capacité à suivre la donnée dans le temps, doivent être parfaitement identifiés et garantis.

Indicateur	Données	Echelle	Sources	Fréquence
Etalement urbain	Rapport entre coefficient d'évolution de la tache urbaine et le coefficient d'évolution de la population pour une période donnée. Si taux inférieur à 1 = densification, si supérieur à 1 = étalement	La Domitienne	Document d'urbanisme / recensement de la population	3 ans.
Suivi naturaliste	Comptage de chauves-souris sur quelques projets pilotes d'installation d'abri en milieu viticole.	La Domitienne	Nature Occitanie ou autres naturalistes	3 ans

En l'absence de station de suivi de la qualité de l'eau sur l'Orb, le Lirou ou l'Aude (pas de station pertinente), il n'a pu être proposé d'indicateur de suivi sur cette thématique, qui aurait pu suivre la pression sur ces milieux sensibles du territoire.

Ces indicateurs seront complétés par ceux pour le suivi du PCAET repris ci-dessous et les mesures proposées dans les plans d'actions : consommation d'eau, suivi du trait de côte.

Indicateur (type)	Données	Echelle	Sources	Fréquence
Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2) (Résultats)	L'indicateur, issu d'un diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre mesure la quantité totale d'émissions annuelle des différents secteurs d'activités et des habitants du territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), à savoir : les émissions directes produites par le secteur résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation). Il ne s'agit pas du bilan GES "Patrimoine et compétences".	La Domitienne	OREO	3 ans.
Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	Cet indicateur estime la consommation énergétique finale annuelle du territoire, selon les exigences réglementaires	La Domitienne	Données consommation gaz et électricité plus solides à	3 ans

(Résultats)	des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial).	demander auprès du Syndicat ou d'ERDF et GRDF	
Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh) (Résultats)	Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable totale sur le territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants. Préciser l'année de référence en commentaire.	La Domitienne	3 ans
Surface annuelle artificialisée (ha/an) (Résultats)	L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation réglementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).	La Domitienne	Document d'urbanisme / mairie Annuel
Part des surfaces agricoles et naturelles (%) (Résultats)	Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO2, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité. La valeur obtenue doit être comparée avec l'indicateur issu de la précédente version du document d'urbanisme de la collectivité.	La Domitienne	3 ans

<p>Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an) (Résultats)</p>	<p>Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries (y compris déchets et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public. Les déchets produits par les services municipaux (déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché, ...) ne relèvent pas de ce périmètre. Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>La valeur limite est issue des chiffres-clés déchets de l'ADEME, édition 2016, basé sur l'enquête Collecte 2013 et la valeur cible des 47 territoires pionniers en France.</p> <p>Valeur limite : 573 kg/hab.an Valeur cible : 480 kg/hab.an</p>	<p>La Domitienne</p>	<p>Syndicat en charge de la collecte et traitement des déchets</p>	<p>Annuel</p>
<p>Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) (Résultats)</p>	<p>L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte. Pour la France métropole, la valeur limite est basée sur la valeur moyenne française des surfaces labellisées AB en 2016 (5,7% - Agence bio) et la valeur cible est basée sur l'objectif 2020 fixé dans la loi Grenelle I (20%).</p>	<p>La Domitienne</p>	<p>3 ans</p>	

DESCRIPTION DE LA METHODE

DESCRIPTION DE LA METHODE

Etat Initial de l'Environnement

La méthodologie utilisée pour élaborer l'état initial de l'environnement et évaluer les effets du projet intercommunal est fondée sur la connaissance du territoire, la consultation de documents, et des personnes ressources. Elle s'appuie également sur des photos d'illustrations et l'élaboration de cartes.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET, la description de l'articulation du plan avec les plans ou programmes, soumis à évaluation environnementale avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte, est faite en entrée du document. Les autres plans, schémas et programmes de portées supérieures pouvant alimenter l'état initial de l'environnement sont directement cités / intégrés dans les chapitres de cet état initial.

Il faut noter que l'essentiel de l'état initial de l'environnement a été repris du diagnostic en cours pour le SCOT du Biterrois couvrant entièrement le territoire de La Domitienne. Quelques éléments ont été analysés spécifiquement pour le PCAET quand les informations n'ont pu être tirées du SCOT en cours.

En ce qui concerne les thématiques climat, air, énergie, vulnérabilité du territoire, il est fait renvoi dans l'EIE aux diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET. Seuls les constats, atouts/faiblesses et enjeux dégagés dans ces diagnostics ont été repris pour une synthèse exhaustive des enjeux environnementaux (base de l'analyse d'incidences réalisées ensuite).

Evaluation des incidences

L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issues de l'EIE. 5 types d'impact ont été analysés :

- ✓ Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- ✓ Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- ✓ Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- ✓ Incidences sur les risques majeurs.
- ✓ Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.
- ✓ Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique

L'exhaustivité suffisante de l'état initial de l'environnement joue un rôle primordial dans cette justification des incidences du projet communal.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action.

- ✓ La stratégie du PCAET a été croisée avec la liste des enjeux environnementaux, sous la forme d'une grille d'analyse dans lequel seront qualifiés pour chaque orientation et chaque enjeu les impacts attendus sur chaque thématique environnementale (grilles de cotation de l'incidences et case de commentaire pour préciser la cotation). Cette analyse a fait l'objet d'un regard croisé entre l'environnementaliste et le prestataire du PCAET. Elle identifie dans une colonne « vigilance sur les actions », communiquée au

prestataire du PCAET, les points d'attention particuliers qui sont à intégrer aux programmes d'action en cours de finalisation.

- ✓ La même technique est employée pour l'analyse du plan d'action avec réajustement de la cotation des orientations concernées si les actions précises l'incidence. En effet, les actions déclinées de la stratégie ont permis d'affiner les incidences de l'orientation concernée en apportant une précision sur sa mise en œuvre concrète sur le territoire.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

	impact positif
	impact positif sous condition ou indirect
	impact neutre
	impact négatif sous condition ou indirect / point de vigilance
	impact négatif

Evaluation des incidences Natura 2000

Pour l'évaluation des incidences Natura 2000, les informations des DOCOB (cartographie, fiches espèces et habitats). Une première attention a été portée aux sites Natura 2000 lors de l'évaluation de la stratégie puis du plan d'action pour anticiper des incidences et les corriger le plus en amont possible avant la rédaction finale de l'évaluation d'incidences.

L'analyse des incidences sur les sites Natura 2000 passe par une évaluation du lien fonctionnel (zone d'influence) entre le PCAET, sa stratégie et surtout son plan d'action (point de vigilance sur les projets planifiés) et les sites.

Il a été identifié les éventuels habitats d'intérêt communautaires (notamment prioritaires) et habitats d'espèces d'intérêt communautaires (dont prioritaires) susceptibles d'être impactés par le plan. L'évaluation se base sur la connaissance apportée par le DOCOB sur ces milieux et ses espèces et leurs sensibilités.

L'analyse est faite en fonction de l'état de conservation des habitats et espèces identifiés dans le Formulaire Standard des Données et/ou le DOCOB avec une attention particulière pour les habitats et espèces prioritaires.

Proposition de mesures et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET

L'EES doit permettre de rappeler de façon synthétique les mesures d'évitement et de réduction environnementales directement intégrées dans le PCAET et de présenter des mesures compensatoires éventuelles. Pour cela, les incidences positives identifiées constituent ces mesures prises par le Plan en faveur de l'environnement.

Les indicateurs sont mis en place en concordance avec les mesures proposées préalablement.

Le bureau d'étude s'est créé et alimente une base de données d'indicateurs possibles. Il a ainsi pu proposer un choix d'indicateurs parmi les plus adaptés aux enjeux du territoire.

Leur but est de renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple de données à surveiller et l'identification d'impacts négatifs imprévus pour une correction à la prochaine modification du PCAET. Les données recherchées pour les indicateurs doivent être fiables, disponibles facilement et avoir une périodicité de mise à jour suffisante.

L'objectif est de rendre le plus facile possible le suivi environnemental de la mise en œuvre de la démarche pour ne pas l'alourdir la mise en œuvre du plan, l'essentiel étant de ne pas perdre de temps au suivi au détriment de leur réalisation.

Ces éléments ont fait l'objet d'un regard croisé entre l'environnementaliste et le prestataire du PCAET. L'objectif étant d'être mutualisé avec les indicateurs du PCAET pour ne pas alourdir inutilement la procédure de suivi pour la collectivité et garantir sa meilleure efficacité.

BIBLIOGRAPHIE

Sources documentaires

La bibliographie suivante a été consultée pour l'élaboration de l'état initial de l'environnement :

Sites web cartographique

- ☞ Cartographie et fiches disponibles sur le serveur PICTO de la DREAL, Géoportail et OpenStreetMap (inventaire du patrimoine géologique, zone de protection environnementale, risques, ...).
- ☞ Info-terre, site du BRGM (carte géologique, base de données sous-sol).
- ☞ Carte Corine Land Cover (2006), occupation du sol.
- ☞ Inventaire forestier national (IFN, BD Forêt version 1, 1986-2006 / version 2, depuis 2007).
- ☞ Site Cartoradio de l'Agence National des Fréquences.
- ☞ Site Avex.org sur la pollution lumineuse du ciel français.

Bases de données, inventaire locaux, sites web

- ☞ Banque Hydro, données des stations hydrométriques / Eau France.
- ☞ Observatoire national des services d'eau et d'assainissement / Eau France.
- ☞ Portail d'information sur l'assainissement communal / ministère en charge de l'environnement.
- ☞ Gest'eau : information sur les documents de planification sur l'eau.
- ☞ Site de l'ONF
- ☞ Fiches descriptives des zones de protections environnementales (ZNIEFF, ZICO, N2000 [Fiche Standard de Données], PNA, sites classés), entre autres disponibles sur l'INPN.
- ☞ Site de l'UNESCO pour le Canal du Midi.
- ☞ Documents d'Objectifs disponibles pour les sites Natura 2000.
- ☞ Bases de données BASIAS (BRGM) et BASOL (Ministère de l'environnement).
- ☞ Registre Français des émissions polluantes (Ministère de l'environnement)
- ☞ Base de données des ICPE du ministère de l'environnement.
- ☞ Site RTE France
- ☞ Base de données Sisfrance sur les séismes survenus en France.
- ☞ Site Géorisques sur les risques majeurs de la commune.

Etudes et documentations spécifiques

- ☞ Cartes géologiques, Saint Chinian (n°1014), Béziers (N°1039), Agde (N°1040) et de leur notice, site Infoterre du BRGM.
- ☞ Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, La Domitienne.
- ☞ Rapport annuel « déchets » 2016 – La Domitienne

Plan, programmes et schéma

- ☞ SRADDT Languedoc-Roussillon, septembre 2009.
- ☞ Stratégie Nationale bas carbone, novembre 2015.
- ☞ SCOT du Biterrois approuvé en juin 2013 et documents de travail pour la révision en cours du SCOT.
- ☞ Document du SDAGE 2016-2021 Rhône Méditerranée, adoptés le 21 décembre 2015 et Système d'Information sur l'Eau du bassin.
- ☞ SAGE Basse vallée de l'Aude, validé par arrêté le 15 novembre 2007, révision approuvée par arrêté le 23 mai 2017.
- ☞ SAGE Orb et Libron validé le 15 décembre 2016.
- ☞ SAGE Nappe Astienne Validé le 17 novembre 2016.
- ☞ Schéma Départemental des Carrières de l'Hérault, Arrêté préfectoral du 22 mai 2000.
- ☞ Profil environnemental régional de Languedoc-Roussillon de 2015.
- ☞ SRCE LR, adopté en novembre 2015.
- ☞ Plan National Santé Environnement (3^e), 2015-2019.
- ☞ Plan Régional Santé Environnement Occitanie (3^e) 2014-2019.
- ☞ Plan Gestion des Risques Inondation du bassin Rhône Méditerranée 2016-2021 approuvé par arrêté préfectoral le 7 décembre 2015.
- ☞ SRCAE de Languedoc-Roussillon, approuvé en avril 2013.
- ☞ Stratégie Nationale bas carbone, novembre 2015.
- ☞ Atlas régional des Paysages de Languedoc-Roussillon.

Personnes ressources

Des échanges réguliers ont été faits avec les ingénieurs en charge de l'élaboration du PCAET (Mathieu Bertrand Eco2 Initiatives) ainsi qu'avec Emmanuelle Halm chargée de mission PCAET, interlocuteurs privilégiés pour le déroulé de la procédure.

Il n'y a pas eu besoin de contacter d'autres personnes ressource pour l'élaboration de cette évaluation environnementale stratégique.

DIFFICULTES RENCONTREES

L'objectif a été de définir les impacts de façon aussi complète que possible et de ne rien laisser dans l'ombre. Cependant, il convient de noter une difficulté majeure rencontrée, celle concernant la distinction à faire entre les impacts directs et les impacts indirects. L'environnement est un système complexe de composantes en interaction. Cette organisation en boucles d'interaction implique toujours un jeu complexe d'impacts indirects, qui ne se déduisent pas simplement des impacts directs. Il est difficile de reconnaître ces impacts et surtout d'en fixer les limites spatiale et temporelle. Par ailleurs, les différentes sciences concernées ne permettent pas toujours de faire des projections parfaitement objectives.

Les difficultés ont concerné également la quantification des impacts, pas forcément possibles selon les données disponibles (de contexte et de projet) et les analyses raisonnablement réalisables. Le PCAET étant principalement un document de planification, les incidences évaluées le sont plutôt de manière qualitative. Les projets évoqués ne peuvent pas à ce stade être connus précisément et leurs incidences quantifiées.

De la même manière, de par la méthode d'élaboration d'un PCAET, la présentation de solutions de substitution raisonnable et l'exploité des motifs pour lesquels le plan a été retenu sont des chapitres délicats à rédiger. Il y a donc été rapporté les éléments de traçabilité sur le processus d'élaboration du plan et les choix effectués.

LISTE DES ACRONYMES

AEP = Alimentation en Eau Potable
ANFR = Agence National des Fréquences
ANPCEN = Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ARS = Agence Régionale de Santé
AVEX = Astronomie du VEXin

BASIAS = Banque de données d'Anciens Sites Industrielles et Activités de Service
BASOL = Base de données sur les sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
BD = Base de Données
BRGM = Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BRL = Bas-Rhône Languedoc
BTP = Bâtiments et Travaux Publics
CEN = Conservatoires d'Espaces Naturels
CLE = Commission Locale de l'Eau

DCE = Directive Cadre sur l'Eau
DICRIM = Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOCOB = Document d'Objectifs (Natura 2000)
DOG = Document d'Orientations Générales (SCOT)
DOO = Document d'Orientation et d'Objectif (SCOT)

EES = Evaluation Environnementale Stratégique
EIE = Etat Initial de l'Environnement
EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GEMAPI = GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GES = Gaz à Effet de Serre

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IFN = Inventaire Forestier National
IGN = Institut Géographique National
INPN = Institut National de la Protection de la Nature

ONF = Office National des Forêts

PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAGD = Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAPI = Programme d'Action et de Prévention des Inondations
PCAET = Plan Climat Air Energie Territorial
PCS = Plan communal de Sauvegarde
PDU = Plan de Déplacement Urbain
PGRE = Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau
PGRI = Plan de Gestion des Risques Inondation
PLH = Plan Local de l'Habitat
PLU = Plan Local d'Urbanisme (i = intercommunal)
PPA = Plan de Protection de l'Atmosphère
PPR : Plan de Prévention des Risques (i = inondation / n = naturel / t = technologique)
PNA = Plan National d'Action
PNSE = Plan National Santé-Environnement
POS = Plan d'Occupation des Sols
PSS = Plan des Surfaces Submersibles
PREPA = Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
PRPGD = Plan Régional du Prévention et de gestion des déchets
PRSE = Plan Régional Santé Environnement
PUQA = Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

RTE = Réseau de Transport d'Electricité

SAGE = Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux
SCOT = Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux
SDC = Schéma Départemental des Carrières
SIC = Sites d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
SITOM = Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères
SIE = Système d'Information sur l'Eau
SIVOM = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMVOL = Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron
SNBC = Stratégie Nationale Bas carbone
SNGRI = Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondations

SRADDT = Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRADDET = Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCAE = Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRI = Schéma Régional de l'Intermodalité

SRIT = Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

STEU = Station de Traitement des Eaux Usées

TECV = Transition énergétique pour la Croissance Verte

TMD = Transport de Matières Dangereuses (risque)

TRI = Territoire à Risque Important (inondation)

TVB = Trame Verte et Bleue

UNESCO = United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UVOM = Unité de Valorisation des Ordures Ménagères

ZICO = Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPS = Zone de Protection Spéciale (Natura 20000)

ZSC = Zone Spéciale de Conservation (Natura 20000)

ANNEXES ENVIRONNEMENTALES

DEFINITIONS / PROTECTION DE L'EAU

Les **zones de répartition des eaux** sont des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Tous les prélèvements y sont soumis à autorisation administrative dans la perspective de régulation de la ressource.

Les **zones sensibles** sont des bassins versant, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

Une **zone vulnérable** est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

La préservation des capacités d'accès à une eau potable de qualité, actuelle et future, est au cœur de l'aménagement et du développement du territoire. Elle s'appuie notamment sur la délimitation de zones de sauvegarde, au sein des masses d'eau souterraines ou des **aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable**, conformément au code de l'environnement.

Les **zones à protéger pour le futur** (ZPF) ont vocation à centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaire à la production d'eau potable, en vue de la préservation ou de la récupération de la qualité. Les documents d'urbanisme prévoient des zonages compatibles avec les enjeux de protection de ces zones.

L'inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de tout polluant dans les eaux souterraines résultant de l'impact de l'activité humaine est un des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau. Les Etats membres doivent mettre en place les mesures nécessaires (L212-21-1 Code environnement) pour répondre à cet objectif spécifique aux eaux souterraines. Ainsi, les **masses d'eau dont les tendances significatives à la hausse des teneurs en nitrates** pourraient à terme les dégrader ont été identifiés par le SDAGE.

La gestion de crise sur la ressource en eau prévue dans le SDAGE vise à maintenir des débits les plus proches possible des **DOE (débit d'étiage)** et à éviter le franchissement des **DCR (débit de crise)**. Des mesures effectives de limitation d'usages ou d'activité sont prises par arrêté préfectoral en application des règles définies dans les documents-cadres de sous-bassins, pilotés par les préfets coordonnateurs de sous-bassins. Conformément à la définition du DCR, les usages pour l'agriculture, l'industrie (hors sécurité civile), les loisirs et sports nautiques, etc. sont interdits selon les modalités des plans de crise de l'État lorsque le seuil est franchi.

GENERALITES ET REGLEMENTATIONS / LES NUISANCES

Les nuisances auditives peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine (trouble du sommeil, stress, pertes auditives, etc.). Les sources de nuisances auditives peuvent être de plusieurs sortes (trafic, bruit industriel, commerciale de voisinage [sous la responsabilité du maire]).

Selon le code de l'environnement, il y a pollution odorante si l'odeur est perçue comme « une nuisance olfactive excessive », ce qui n'est a priori pas le cas sur la commune pour les sources potentielles citées.

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à

l'artificialisation de la nuit. Cette pollution se perçoit principalement sous 3 formes : halo lumineux, lumière éblouissante et lumière envahissante. Ce phénomène représente également un gaspillage énergétique considérable.

En l'absence de certitude scientifique sur les effets sur la santé humaine des expositions aux champs magnétiques, le principe de précaution est appliqué à ce sujet.

Le radon est un gaz d'origine naturelle qui provient essentiellement des sous-sols granitiques et volcaniques. Des études de la fin des années 1980, ont montré une certaine corrélation entre l'exposition sous certaine concentration au radon et un risque accru de cancer du poumon pour l'Homme. Par application du principe de précaution ce risque sanitaire n'est pas à négliger dans les études urbaines.

GRILLE D'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR AXE STRATEGIQUE

L'analyse d'incidences a été réalisée au regard des enjeux environnementaux dégagés par l'Etat Initial de l'Environnement articulés autour des 6 thématiques environnementales :

- | | |
|--|---|
| (1) Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie. | (4) Les risques majeurs |
| (2) La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques. | (5) Les nuisances et pollutions, la santé humaine |
| (3) L'eau et les ressources naturelles | (6) La transition énergétique et le changement climatique |

L'analyse d'incidences a été réalisée en deux temps. D'abord l'évaluation préalable de la stratégie ce qui a permis de dégager des points de vigilance pour certaines orientations opérationnelles permettant d'ajuster les actions proposées par la suite. Ensuite l'évaluation d'un plan d'action type regroupant les variantes par intercommunalité, afin de faire une analyse globale des incidences éventuellement cumulées d'une intercommunalité à l'autre.

Plusieurs questions ont structuré la grille d'analyse :

- ⇒ Les actions présentent-elles des incidences positives, négatives ou neutres sur l'environnement et la santé humaine ?
- ⇒ Ces incidences sont-elles directes ou indirectes sur l'environnement et la santé humaine ?
- ⇒ Ces incidences portent-elles sur un enjeu du territoire ?
- ⇒ Des points d'alerte, de vigilance sont-ils à signaler ?

Cette analyse est restituée sous la forme d'une grille d'analyse par axe stratégique du PCAET déclinée en orientations stratégiques et opérationnelles et en actions. Les orientations opérationnelles et actions font l'objet d'une cotation d'incidences par thématiques environnementales : 6 colonnes avec cotation par un code couleur repris ci-après.

 impact positif	 impact négatif sous condition ou indirect / point de vigilance
 impact positif sous condition ou indirect	 impact négatif
 impact neutre	

Afin d'affiner la description de l'incidence, une colonne « commentaires » explicite les incidences identifiées et permet de justifier les cotations appliquées, ils ne sont complétés pour les actions (colonne « incidences complémentaires liées aux actions ») que si ces commentaires apportent des compléments à ceux émis pour l'orientation opérationnelle concernée. Ces compléments ont pu faire varier la cotation de l'orientation. Enfin la grille identifie dans la colonne « point de vigilance » les points d'attention particuliers identifiés à l'évaluation préalable de la stratégie et qui ont été à intégrer aux programmes d'actions. Cette colonne permet une traçabilité de la démarche en précisant dans quelle mesure le point de vigilance stratégique a été levé et d'identifier les nouveaux points de vigilance éventuellement soulevés par les actions proposées.

1. La Domitienne, un territoire à l'aménagement économique en espace et limitant les déplacements

1.1. Maîtriser l'extension urbaine tout en développant l'attractivité des centres-bourgs

1.1.1. Maîtriser l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique	Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions
	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation			
	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Accompagnement par la sensibilisation et l'information. Eviter la banalisation du paysage par l'étalement urbain.		
Mettre en place un programme de d'information et de sensibilisation à l'étalement urbain et à la qualité urbaine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.		
Continuer d'élaborer des PLU qui intègrent des objectifs de densification et de qualité environnementale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Optimisation des réseaux par la limitation des distances à desservir et permettre le raccordement à l'assainissement collectif. Limitation de l'imperméabilisation.		
Réaliser les futures opérations d'aménagement (réhabilitation / construction) dans un souci maximal de densité et de qualité urbaine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Limitation de l'extension des franges urbaines avec l'espace agricole et les possibles nuisances de voisinage. Limitation des déplacements et des distances de déplacement.		Enjeux localisés aux secteurs des futures opérations d'aménagement.

1.1.2. Encourager l'attractivité des centres-bourgs

	1	1	1	1	1	1	L'attractivité passera par l'embellissement du cadre de vie dans les centres bourg et passera peut être par une végétalisation ou une valorisation des espaces végétalisés participant à la nature en ville.		
Soutenir les commerces de proximité pour l'attractivité des centres-bourgs, dans le cadre du schéma de développement économique de La Domitienne.	1	1	1	1	1	1	Limitation des déplacements et des distances de déplacement pour certains usages offerts par les centres bourg (alimentation, services, loisirs...).		Enjeux localisés aux centres bourg Amélioration du cadre de vie (commerces). Limitation des déplacements hors des bourgs pour certains usages. Bonus équipements économes en énergie.
Réaliser une charte d'aménagement des centres-bourgs	1	1	1	1	1	1	Amélioration de la qualité de l'air et diminution de l'émission de GES.		Enjeux localisés aux centres bourg. Circulation douces, végétalisation, patrimoine, qualité urbaine, ...

1.1.3. Réaliser des zones d'activités intégrant les principes du développement durable

	0,5	1	1	0,5	1	1	Enjeux localisés aux ZA existantes et futures.		
Requalifier les zones d'activité existantes avec une approche environnementale et de développement durable	0,5	1	1	0,5	1	1	Volet environnemental du DD pouvant avoir des impacts (+/-) sur le paysage selon leur modalité de mise en œuvre.		
Inscrire des objectifs environnementaux dans les projets de développement des ZA	0,5	1	1	0,5	1	1	Volet environnemental du DD : biodiversité, ressource en eau, pollution et nuisances, transition énergétique.		
	0,5	1	1	0,5	1	1	Nouveaux paysagère participant à la gestion des eaux de ruissellement.		

1.2. Réduire les déplacements grâce au développement d'une offre complète et coordonnée de solutions alternatives

1.2.1. Se doter d'une stratégie globale pour la mobilité alternative

	0,5	0,5	0,5	1	1	1	Réduction du nombre de véhicule en circulation... : réduction des risques de collisions avec la faune sur les routes et ainsi améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuité écologique), limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau.		
Prendre la compétence transport	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	limitation des déplacements "seul dans sa voiture".		Soutien à la démarche par la prise de compétence.
Réaliser une étude de mobilité et définir un plan global de déplacement à l'échelle de La Domitienne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Amélioration de la qualité de l'air et diminution de l'émission de GES.		
Mener un programme d'information grand public sur l'offre en déplacement et les enjeux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			Dynamiser la démarche par l'information.

1.2.2. Développer les déplacements doux

	1	0,5	0,5	1	1	1	Accompagnement paysager possible des cheminements doux participant au cadre de vie. Cheminement support d'une trame verte au sein des espaces urbains (nature en ville) ou en dehors.		
Elaborer un schéma de développement des modes doux à l'échelle Domitienne et décliné pour les communes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Limitation des déplacements en véhicule à moteur. Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.		
Susciter et soutenir des offres d'activités de loisir et de tourisme autour des circulations douces	1	0,5	0,5	1	1	1	Impact indirect sur la santé des habitants (pratique sportive).		Amélioration de la qualité de l'air et diminution de l'émission de GES.
	1	0,5	0,5	1	1	1			Valorisation du paysage local via le tourisme.

Stratégie et plan d'action V12.2

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique			
	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions
1.2.3. Développer les nouveaux services à la mobilité									
Développer les services d'usages partagés de la voiture	1		0,5		1	1	Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation. Limitation des déplacements "seul dans sa voiture". Amélioration de la qualité de l'air et diminution de l'émission de GES.		
Développer le transport solidaire			0,5		1	1			
Encourager l'installation de tiers-lieux notamment pour faciliter le télétravail aux habitants	1		0,5		1	1			
1.2.4. Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative									
Acquérir des véhicules à énergie alternative pour les flottes communales et intercommunale			0,5		1	1	Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation. Limitation des besoins en déplacement. Amélioration de la qualité de l'air et diminution de l'émission de GES.		
Déployer le GNV sur le territoire dans le cadre du projet SEVEN			0,5		1	1			
Subventionner l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers			0,5		1	1			
2. Un territoire adapté aux évolutions et aux nouvelles contraintes climatiques									
2.1. Anticiper les risques inondations, submersion, érosion du trait de côte									
2.1.1. Etudier et gérer le risque submersion/érosion du trait de côte							Enjeux localisé aux communes du littoral. Gestion du risque érosion du trait de côte préservant le paysage lié. Préservation des milieux littoraux (gestion de l'érosion du trait de côte). Prise en compte du risque submersion et érosion du trait de côte Adaptation au changement climatique		suivi pour sensibilisation.
Réaliser un suivi des enjeux érosion du trait de côte	0,5	0,5		1		0,5			
Mettre en œuvre une stratégie collective de gestion adaptée du trait de côte	0,5	0,5		0,5		0,5			
2.1.2. Limiter et gérer le risque inondation							Préservation des milieux aquatiques et leurs abords (zone d'expansion des crues). Prise en compte du risque inondation. Adaptation au changement climatique.		
Mettre en œuvre les préconisations des SAGE du territoire en faveur de la limitation et la gestion du risque inondation		0,5		1		0,5			
Vérifier la sécurité des établissements recevant du public		0,5		1		0,5			
2.2. Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité									
2.2.1 Mettre en œuvre les objectifs des SAGE en matière de préservation de la ressource en eau				1		0,5	Préservation de la ressource en eau. Adaptation au changement climatique.		
Mettre en œuvre les actions des SAGE et les actions du PGRI en faveur de la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau				1		0,5			
2.2.2 Poursuivre la gestion économe en intrant et en eau dans les espaces verts							Valorisation indirecte de la nature en ville. Limitation de la pollution des eaux et économie de la ressource. Adaptation au changement climatique.		Choix d'espèces locales participant à la qualité de la nature en ville et à éviter les espèces envahissantes et allergisantes.
Poursuivre la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts, vers le label Zero Phyto		1	1		1	0,5			
2.2.3 Accompagner la réduction de l'emploi d'intrants chimiques et la gestion économe de l'eau en agriculture						0,5	Limitation de la pollution des eaux et du sol et économie de la ressource. Adaptation au changement climatique.		Soutenir l'objectif par l'information et l'accompagnement
Mobiliser les agriculteurs pour le développement de pratiques agricoles économes, autonomes et favorisant le stockage du carbone			0,5			0,5			
Construire et gérer des aires de lavage des machines agricoles			1			0,5			
Installer des abris à chauve-souris dans le vignoble pour réduire l'emploi d'insecticides		1	1			0,5			

Stratégie et plan d'action V12.2

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique				
	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation		Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions
Optimiser les systèmes d'irrigation en viticulture						0,5				
2.2.4 Améliorer les rendements des réseaux eau et assainissement								limiter les pertes d'eau potable (économie de la ressource) / Adaptation au changement climatique. Garantir l'assainissement des eaux usées (qualité des eaux du milieu récepteur <i>in fine</i>).		
Entretien et rénover les réseaux d'eau potable et assainissement			1		0,5	0,5		Éviter les nuisances de voisinage (odeur) par un bon fonctionnement de l'assainissement des eaux usées.		
2.2.5 Mobiliser les particuliers sur la préservation de la ressource en eau			1			0,5		Economie de la ressource. Adaptation au changement climatique.		
Sensibiliser les particuliers à la ressource en eau et aux économies d'eau au jardin et à la maison			0,5			0,5				Dynamisation par la sensibilisation.
Renforcer le suivi des consommations d'eau			1			0,5				
2.3. Préserver la biodiversité, les espaces naturels et agricoles										
2.3.1. Soutenir le secteur agricole et en particulier viticole, pour favoriser son adaptation aux nouvelles conditions climatiques								Maintien du paysage agricole local et des milieux ouverts et semi-ouverts. maintien ou développement d'une activité source de pression sur l'eau, mais souhait de développer une agriculture respectueuse de l'environnement (+ voir encadrement de l'activité sur autres finalités de la stratégie).		
Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux évolutions des conditions climatiques	0,5	0,5	-0,5			0,5		Adaptation au changement climatique.		Accompagnement par le financement d'ouvrages de substitution de prélèvement dans la nappe astienne contribuant à diminuer les pressions quantitative sur cette ressource menacée. Reste la pression qualitative.
2.3.2 Protéger les espaces agricoles	1	1			0,5	0,5		Maintien du paysage agricole local et des milieux ouverts et semi-ouverts.		
Mettre en œuvre des outils de protection réglementaire des espaces agricoles, à commencer par le PAEN du plateau de Vendres	1	1			0,5	0,5		Maintien d'espace d'expansion des crues et coupe feu. Adaptation au changement climatique.		Enjeux localisés pour commencer sur le plateau de Vendres (enjeu local de préservation des milieux ouverts et semi-ouverts).
2.3.3. Préserver les espaces naturels remarquables et développer la trame verte										
Traduire la trame verte et bleue définie dans le SRCAE et le SCOT dans les PLU	0,5	0,5				0,5		Support, animation du paysage local et participation la trame verte et bleue.		Soutenir par une traduction dans les documents de planification territoriale
Mener un programme d'amélioration de la connaissance de la biodiversité de l'ensemble du territoire	0,5	1				0,5		Adaptation au changement climatique.		
Gérer les espaces Natura 2000	1	1				0,5				
Préserver et valoriser les espaces naturels propriétés communales	1	1				0,5				
2.4. Prévenir les effets des fortes chaleurs auprès de la population										
2.4.1. Végétaliser les villages	1	1	0,5		-0,5	0,5		Potentiel d'amélioration du cadre de vie et valorisation de la nature en ville.		
Réaliser des études de végétalisation des villages	1	1	0,5		-0,5	0,5		Porter une attention aux cônes de vues et panorama. Impact indirect sur les besoins en consommation d'eau (moins de boisson, plus ou moins d'arrosage selon les essences,...) et économie d'énergie (moins de climatisation).	Certaines plantes méditerranéenne peuvent être allergisantes (Cyprés,...).	Diffusion d'un dossier plantes méditerranéennes, donc locales non envahissantes et adaptées au climat.
Encourager la végétalisation des façades par une subvention assortie de recommandations techniques	1	1	0,5		-0,5	0,5			Attention à porter sur les espèces plantées (non allergisante, non invasives) pour les plantations.	Cahier des charges pour le choix des essences.
Développer les jardins collectifs sur l'ensemble des communes	1	1	-0,5		-0,5	0,5		Adaptation au changement climatique.	Risque de pollution des eaux par les pratiques de jardinage. Enjeux localisés aux lieux des futurs projets.	
Inciter à la végétalisation au travers des PLU	1	1	0,5		-0,5	0,5				

3. La Domitienne, territoire à énergie positive

Stratégie et plan d'action V12.2

3.1. Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine cotation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques cotation	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles cotation	Incidences sur les risques majeurs cotation	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité cotation	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique cotation	Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions
3.1.1. Rénover et optimiser l'éclairage public									
<i>Poursuivre les plans de rénovation et de modulation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes et zones d'activités intercommunales</i>		1			1	1	Amélioration du niveau de pollution nocturne et bénéfices pour la biodiversité et l'Homme retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit. Eclairage public source de pollution lumineuse = leur modulation est l'occasion de les rendre moins « polluants ».		
3.1.2. Généraliser, la construction et la rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner leurs usages									
<i>Réaliser une opération collective d'audits énergétiques</i>	-0,5				-0,5	1	Performance énergétique des bâtiments.	La mise en œuvre de techniques/technologie économe en énergie (production d'énergie renouvelable,...) peut avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine et être source de bruit pour le voisinage. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.	suivi des consommations en eau=pouvoir identifier d'éventuelle fuite ou mauvais usage.
<i>Mettre en place un système de suivi des consommations en eau et en énergie de tous les bâtiments</i>			0,5			1			
<i>Réaliser des opérations collectives pour les travaux de rénovation</i>	-0,5		0,5		-0,5	1			
<i>Renforcer le Conseil en Energie Partagé (CEP)</i>						1			
<i>Systématiser la construction de bâtiments publics performants</i>	-0,5				-0,5	1			
3.1.3. Massifier la rénovation énergétique et la construction performante dans le résidentiel et le tertiaire									
<i>Développer le service de conseil en énergie pour les habitants</i>	-0,5				-0,5	1	Performance énergétique des bâtiments.	La mise en œuvre de techniques/technologie économe en énergie (production d'énergie renouvelable,...) peut avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine et être source de bruit pour le voisinage. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.	Accompagner par le conseil.
<i>Impulser des actions collectives pour les habitants</i>	-0,5				-0,5	1			
<i>Favoriser des constructions neuves plus performantes que la réglementation dans l'habitat</i>	-0,5				-0,5	0,5			
<i>Programme d'intérêt général départemental « Habiter mieux »</i>	-0,5				-0,5	1			
<i>Renforcer la performance énergétique des logements sociaux</i>	-0,5				-0,5	1			
	-0,5				-0,5	1			
3.1.4. Lutter contre la précarité énergétique									
<i>Diagnostiquer la précarité énergétique</i>			1			1	Transition énergétique.		Accompagnement par la réalisation préalable d'un diagnostic.
<i>Former les différents intervenants au repérage et à la prise en charge des situations de précarité énergétique</i>						1			
<i>Distribuer un kit d'économie d'énergie</i>			1			1			
<i>Déployer le permis de louer sur l'ensemble des communes.</i>						1			
<i>Vers une plateforme locale de lutte contre la précarité énergétique</i>						1			
3.2. Développer les énergies renouvelables dans un cadre choisi et maîtrisé									
3.2.1. Se doter de moyens pour soutenir le développement des ENR	-0,5	-0,5	-0,5		-0,5	1	Impact des systèmes de production d'énergies renouvelables individuels sur le bâti et le cadre de vie et possible nuisances pour le voisinage. Impact des grands projets d'énergies renouvelables sur le paysage et sur les continuités écologiques à prévoir (voir enjeux EIE pour localisation des sensibilités).		

Stratégie et plan d'action V12.2

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique				
	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions	
<i>Animer le déploiement des Energies renouvelables</i>							Transition énergétique.	L'émergence de ces filières ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollution lié à la méthanisation, impact sur les nappes d'eau souterraines selon la géothermie mise en œuvre, sur-exploitation du bois pour le bois énergie ou importation lointaine engendrant des pollutions et émission de GES par le transport,...		
<i>Faire émerger et accompagner les projets coopératifs et citoyens</i>	-0,5	-0,5	-0,5			-0,5				1
<i>Développer la fourniture d'énergie verte</i>										1
3.2.2. Mettre en œuvre des études de potentiels tournées vers les projets							Transition énergétique.	Impact des systèmes de production d'énergies renouvelables individuels sur le bâti et le cadre de vie et possible nuisances pour le voisinage. Impact des grands projets d'énergies renouvelables sur le paysage et sur les continuités écologique à prévoir (voir enjeux EIE pour localisation des sensibilités).		
<i>Mener une étude de potentiel Energies renouvelables et un schéma de développement sur l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux</i>						-0,5				0,5
<i>Faire des études de faisabilité de projets opérationnels de chaleur renouvelable</i>						-0,5				0,5
<i>Imposer des études d'approvisionnement Energies renouvelables sur tout nouveau projet (lotissements, zones d'activités)</i>										0,5
										0,5
4. Un territoire de consommation et production bas carbone										
4.1. Réduire la production de déchets										
4.1.1. Réduire le gaspillage alimentaire										
<i>Mettre en œuvre les actions du Plan Local de Prévention des Déchets relatives au gaspillage alimentaire</i>						0,5	0,5	Limitation des quantités de déchets organiques et donc des transports pour leur traitement : amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'émission de GES.		
<i>Soutenir et promouvoir les nouveaux modes de consommation : réparateurs, troc, échange...</i>						0,5	0,5			
<i>Soutenir la création d'une ressourcerie sur le territoire</i>						0,5	0,5			
<i>Promouvoir le broyage des déchets verts à domicile</i>						0,5	0,5			
<i>Promouvoir le compostage auprès des particuliers</i>						0,5	0,5			
4.1.2. Améliorer le recyclage et la valorisation										
<i>Etudier les perspectives de mise en œuvre de la collecte et du traitement des biodéchets</i>						0,5	0,5	Limitation des quantités de déchets et donc des transports pour leur traitement : amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'émission de GES.	Etudier les potentiels, dont méthanisation, avec les incidences que cette technique peut avoir sur l'environnement (impact odeur et épandage lié à la mise en place de méthaniseur)	
<i>Poursuivre les actions de sensibilisation au tri des déchets</i>						-0,5	0,5			
4.2. Développer les circuits courts alimentaires et l'alimentation économe en énergie										
4.2.1. Développer l'intégration des produits locaux et régionaux dans la restauration collective	0,5	0,5	-0,5			0,5	0,5	Valorisation indirecte de l'agriculture locale (paysage local et milieux ouverts), activité source de pression sur l'eau.		
<i>Faire un diagnostic alimentaire territorial</i>	0,5	0,5	-0,5			0,5	0,5			
							Limitation des distances parcourues pour			

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique				
	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions	
<i>Intégrer davantage de produits locaux/bio/moins carbonés dans la restauration scolaire</i>	0,5	0,5	-0,5		0,5	0,5	l'approvisionnement de la restauration collective. Amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'émission de GES.			
<i>Sensibiliser les producteurs au débouché de la restauration collective</i>	0,5	0,5	-0,5		0,5	0,5				
4.2.2. Promouvoir l'offre alimentaire locale et l'alimentation durable auprès des habitants et des touristes et des restaurants	0,5	0,5	-0,5		0,5	0,5	Limitation des distances parcourues pour l'approvisionnement alimentaire locale Amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'émission de GES.	Valorisation indirecte de l'agriculture locale (paysage local et milieux ouverts), activité source de pression sur l'eau.		
<i>Recenser et communiquer sur l'offre locale</i>	0,5	0,5	-0,5		0,5	0,5				
4.2.3. Encourager l'installation de producteurs locaux/bio/en circuits courts sur le territoire ainsi que les points de vente	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Limitation de la pression sur l'eau via le label bio et meilleur qualité des produits (Impact indirect sur la santé des consommateurs). Limitation des distances parcourues pour l'approvisionnement alimentaire locale Amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'émission de GES.	Valorisation indirecte de l'agriculture locale (paysage local et milieux ouverts), activité source de pression sur l'eau.		
<i>Identifier des terres disponibles pour des projets d'agriculture biologique et accompagner les porteurs de projets</i>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			Identification des friches pour les remettre en culture et donc baisser le risque d'incendie sur ces parcelles (friche non entretenue plus inflammable qu'une culture).	
<i>Accompagner les porteurs de projets de points de vente collectifs</i>	-0,5				0,5	0,5				Porter une attention à l'intégration paysagère des points de vente. Enjeu localisé.
4.3. Inciter au développement économique durable							Volet environnemental du DD : biodiversité, ressource en eau, pollution et nuisances, transition énergétique.			
4.3.1. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des entreprises du territoire et encourager le développement de l'économie verte		0,5	1		1	1				
<i>Lancer une démarche d'écologie industrielle territoriale</i>			1		1	1				
<i>Sensibiliser et former les porteurs de projets d'entreprises suivis par les structures du territoire</i>		0,5	0,5		0,5	0,5		Rendre efficace par la formation des salariés.		
<i>Accompagner les TPE-PME sur les thématiques environnementales et énergétiques</i>		0,5	0,5		0,5	0,5		Soutenir par l'information.		
<i>Soutenir le développement d'entreprises du secteur de l'environnement, des énergies renouvelables, du développement durable</i>		0,5	1		1	1				
4.3.2. Favoriser un tourisme durable	0,5	0,5	0,5		1	1	Tourisme durable : préservation des milieux à enjeu écologique, ressource en eau, pollution et nuisances, transition énergétique. Valorisation du patrimoine et des paysages.			
<i>Accompagner les acteurs du tourisme en matière de gestion environnementale</i>		0,5	0,5		0,5	0,5		Accompagnement par la mise en place d'une charte.		
<i>Sensibiliser les visiteurs aux enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux</i>	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5		Outils d'information et de sensibilisation des visiteurs.		
<i>Mettre en œuvre une stratégie de promotion touristique cohérente avec les enjeux du PCAET</i>	0,5	0,5	0,5		1	1	Développement de l'offre de tourisme durable dont déplacements non véhiculés (diminution des pollutions atmosphériques et émission de GES).			
5. Le PCAET, une politique structurante pour le développement du territoire en Domitienne										
5.1. Promouvoir les enjeux climat-air-énergie, le PCAET et la démarche Cit'ergie										
5.1.1. Communiquer auprès du grand public	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Accompagner par la communication			
<i>Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation des habitants au PCAET et aux enjeux climat air énergie</i>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5				
<i>Formaliser et mettre en œuvre le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable de La Domitienne</i>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5				

Stratégie et plan d'action V12.2

	Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité	Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique	Commentaire de la stratégie	Points de vigilance	Commentaires complémentaires sur les actions
	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation	cotation			
Réaliser des manifestations ludiques et festives sur les enjeux énergie-climat-environnement et le PCAET	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
5.1.2. Sensibiliser et mobiliser les élus et les agents	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Accompagner par la sensibilisation et la mobilisation.		
Organiser des sessions d'information et de retour d'expériences sur les différents domaines climat air énergie auprès des élus	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Démultiplier les actions de sensibilisation collective des agents, sur les enjeux climat-air-énergie et inciter à adapter des éco-gestes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
5.2. Piloter la stratégie PCAET et Cit'ergie									
5.2.1. Mettre en place une gouvernance partagée et transversale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Accompagner par la mise en œuvre du PCAET.		
Constituer et animer un comité de pilotage et un comité technique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Poursuivre l'animation d'une dynamique citoyenne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Animer un réseau d'élus référents dans les communes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
5.2.2. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue et de mobilisation	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Accompagner par l'amélioration continue du PCAET.		
Mettre en œuvre une démarche de suivi et évaluation du PCAET et de la démarche Cit'ergie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Formaliser un budget PCAET global et annuel	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Pérenniser un poste de coordination du PCAET et de la démarche Cit'ergie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
5.3. Mettre les enjeux énergie climat au cœur des décisions et du fonctionnement de la Domitienne									
5.3.1. Intégrer les enjeux climat air énergie de manière transversale dans toutes les politiques de La Domitienne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Soutenir par l'intégration dans toutes les politiques du territoire.		incidences pouvant devenir directement positive selon les actions réellement mise en place (écopâturage,...)
Intégrer les enjeux Air-Energie-Climat dans les objectifs de tous les services et projets	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Intégrer des objectifs de prise en compte de l'Air, de l'énergie et du Climat dans tous les métiers des agents de la Domitienne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Intégrer les domaines Air-Energie-Climat dans le plan de formation de tous les métiers	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
5.3.2. Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité interne	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	Dynamiser par l'exemplarité.		Diminution des besoins en déplacement motorisés (télétravail, recours au vélo), limitation du nombre de voiture en circulation et renouvellement du parc de véhicules. Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de GES. Impact indirect du recours au vélo sur la santé des agents (pratique sportive).
Réaliser un BEGES patrimoine et services	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
Définir et animer un plan de déplacements de l'administration									
Définir et mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1			
Mettre en place une stratégie de manifestations durables	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			